

Fonds Européen de Développement

Réhabilitation du quartier 4 de la ville de Djibouti, des systèmes
d'approvisionnement en eau des villages ruraux et appui institutionnel
pour la mise en œuvre d'une politique sectorielle de l'eau

CC BENEFICIAIRES 2013
Lot 2 Transport et Infrastructures
Europaid/132633/C/SER/Multi
Contrat spécifique N° 2014/337304

Rapport final

DRAFT

Mai 2014



Projet financé par
UNION EUROPEENNE



Projet mis en œuvre par
TRANSPORT & INFRASTRUCTURE EXPERTISE
GROUP

Réhabilitation du quartier 4 de la ville de Djibouti, des systèmes d’approvisionnement en eau des villages ruraux et appui institutionnel pour la mise en œuvre d’une politique sectorielle de l’eau

Contrat spécifique N° 2014/337304

AVERTISSEMENT

Ce rapport a été préparé avec l’aide financière de la Commission Européenne. Les points de vue exprimés sont ceux des consultants et ne peuvent en aucun cas refléter l’opinion de la Commission Européenne.

Auteurs du rapport

Mr Pierre Van Roosbrœck
Mr Thierry François Houngue

Nom et adresse du contractant

TRANSPORT & INFRASTRUCTURE
EXPERTISE GROUP EZHZ (TIEG)
Staré Grunty 186, SK - 841 04 Bratislava,
République Slovaque
Tel. +421 (0)903 294 937
Fax : +421 (0)2 64 360 171
E-mail : Lot2@tieg-eeig.eu

SOMMAIRE

ABRÉVIATIONS	5
PARTIE 1	7
A - RESUME	7
A.1 Cadrage	8
A.1-1 CONTEXTE DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT À DJIBOUTI	8
A.1.2 LA COOPÉRATION ENTRE LA CE ET DJIBOUTI	9
A.2 Général.....	9
A.3 Organisation de la mission	11
A-4 Rappel des objectifs et résultats attendus de la mission	12
B- RESUME DE LA PHASE D'ÉVALUATION 13	
B-1 Eléments de cadrage.....	13
B-2 Appréciation des critères d'évaluation	13
B-3 Résumé exécutif	14
B-3-1 RÉSUMÉ EXÉCUTIF PAR CRITÈRE.....	14
B-3-2 RÉSUMÉS SECTORIEL.....	16
B-3-3 RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS.....	17
PARTIE 2	20
1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE.....	20
1.1 Principaux éléments d'exécution du projet Quartier 4, Hydraulique rurale et Appui institutionnel	21
1.1.1 ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION.....	21
1.1.2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS SPÉCIFIQUES DE L'ÉVALUATION DU PROJET QUARTIER 4, HYDRAULIQUE RURALE ET APPUI INSTITUTIONNEL.....	21
1.1.3 ORGANISATION DE LA MISSION	21
1.2 Méthodologie proposée pour l'évaluation du projet Quartier 4, Hydraulique rurale et Appui institutionnel	23
1.2.1. CHAMP COUVERT	23
1.2.2 CRITÈRES D'ÉVALUATION.....	23
1.2.3 COLLECTE DES DONNÉES DE LA PHASE D'ÉVALUATION.....	24
2. ÉLÉMENTS D'ANALYSE	25
2.1 Contexte sectoriel.....	25
2.2 Défis sectoriels.....	26
3. REPONSE DU PROGRAMME D'APPUI AU PROJET QUARTIER 4, HYDRAULIQUE RURALE ET APPUI INSTITUTIONNEL	26
3.1 Objectifs et résultats	26
3.2 Activités du projet.....	26
3.2.1 MODALITÉS D'EXÉCUTION DU CONTRAT	27
3.2.2 DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT	27
4. EVALUATION : SYNTHÈSE PAR CRITÈRE ÉVALUATIF	29
4.1. Pertinence	29
4.2 Efficacité	31
4.3 Efficience	35
4.4 Impact	38
4.5 Viabilité	42
4.6 Cohérence/complémentarité externe.....	45
4.7 Valeur ajoutée communautaire	47
5 CONCLUSIONS PAR VOLET	48
5.1 Conclusions Volet 1 Appui AEPA au Quartier 4.....	48
5.2 Conclusions Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale	49
5.3 Conclusion volet 3 Appui Institutionnel	50
6 RECOMMANDATIONS PAR VOLET	50
6.1 Volet 1 appui AEPA au Quartier 4	50
6.2 Recommandations Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale.....	51

6.3 Recommandation volet 3 Appui Institutionnel	52
ANNEXES	53
ANNEXE 1 : QUESTIONS EVALUATIVES	53
ANNEXE 2 : GUIDES D'ENQUÊTES DE TERRAIN AU QUARTIER 4 ET POUR L'HYDRAULIQUE RURALE	55
ANNEXE 3 PRÉSENTATION DES 3 VOLETS DU PROJET ET RÉSULTATS	61
ANNEXE 4 : FICHE SYNTHÈSE SECTORIELLE VOLET 1 APPUI INSTITUTIONNEL MAEM-RH /ONEAD	63
ANNEXE 5 FICHE SYNTHÉTIQUE ENQUÊTE TERRAIN AU QUARTIER 4	69
ANNEXE 6 FICHE SYNTHÉTIQUE ENQUÊTE TERRAIN VOLET 1 HYDRAULIQUE RURALE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LES ENQUÊTES DE TERRAIN.	72
ANNEXE 7 FICHE INDIVIDUELLES POUR SANTÉ ET SOCIAL DE L'AEPA AU QUARTIER 4	75
ANNEXE 8 FICHE SATISFACTION SYNTHÉTIQUE SECTORIELLE	78
ANNEXE 9 LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES	82
ANNEXE 10 – MODÈLE DE RÉSUMÉ DE RAPPORT D'ÉVALUATION DU CAD	83
ANNEXE 11 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS	86
ANNEXE 12 – CARTE DE DJIBOUTI	87

ABREVIATIONS

ADDS	Agence Djiboutienne de Développement Social
AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable – Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
ANPI	Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
AO	Appel d’Offre
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CBMT	Cadre Budgétaire à Moyen Terme
CDMT	Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEN-SAD	Communauté des Etats sahélo-sahariens
CF	Convention de Financement
CGE	Comité de Gestion de l’Eau
CODE	Comité pour l’Efficacité du Développement
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
CRS	Centres Régionaux de Services
DEIS	Direction de l’Epidémiologie et de l’Information Sanitaire
DETA	Département d’Exploitation Technique de l’Assainissement (ONEAD)
DETE	Département d’Exploitation Technique de l’Eau (ONEAD)
DEU	Délégation de l’Union Européenne
DFE	Département des Finances Extérieures
DISED	Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques
DSIR	Document de Stratégie d’Intégration Régionale
DSP	Document de Stratégie Pays
DSPAR	Document de Stratégie Pays Axé sur les Résultats
DTA	Dispositions Techniques et Administratives
EASSy	Système sous-marin de télécommunication de l’Afrique de l’Est
EES	Etudes Economiques et Sectorielles
EP	Eaux Pluviales
EPIP	Evaluation des Politiques et des Institutions des Pays
EU	Eaux Usées
Eurofor	Force Opérationnelle Européenne Rapide
FAD	Fonds Africain de Développement
FADES	Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social
FAE	Facilité Africaine de l’Eau
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture
FAPA	Fonds d’Assistance au secteur Privé en Afrique
FASJ	Facilité Africaine de Soutien Juridique
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FEF	Facilité pour les Etats Fragiles
FEM	Forum Economique Mondial
FMI	Fonds Monétaire International
DJF	Franc Djiboutien
GEF	Facilité pour l’environnement global
HIMO	Haute Intensité de Main d’œuvre
IDE	Investissements Directs Etrangers
IEC	Information Education Communication
IDH	Indice de Développement Humain
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
INDS	Initiative Nationale de Développement Social
KFAED	Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe

MAEM-RH	Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Mer Chargé des Ressources Hydrauliques
NEPAD-IPPF	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique – Facilité pour la préparation des projets en infrastructure
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ON	Ordonnateur National
ONEAD	Office National de l’Eau et de l’Assainissement de Djibouti
ONU	Organisation des Nations Unies
OPEC	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
OVD	Office de la Voirie de Djibouti
PADOA	Projet d’Assainissement du Delta de l’Oued Ambouli
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAVDj	Projet d’Assainissement de la Ville de Djibouti
PDSP	Plan Directeur de développement du Secteur Primaire (2010-2020)
PEA	Perspectives Economiques en Afrique
PEPER	Production d’Eau Potable par Energie Renouvelable
PEFA	Programme d’examen des dépenses publiques et d’évaluation de la responsabilité financière
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PHAST	Participatory Hygiene and Sanitation Transformation
PIB	Produit Intérieur Brut
PIN	Programme Indicatif National
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et Micro Entreprises
PPTTE	Pays Très Pauvres Endettés
PREPUD	Projet de Réduction de la Pauvreté Urbaine (en anglais: DUPREP)
ROM	Result Oriented Monitoring
RWSSI	Initiative pour l’Alimentation en Eau et Assainissement en milieu Rural
SDEALDj	Schéma Directeur de l’Eau & de l’Assainissement Liquide de Djibouti
TCER	Taux de Change Réel Effectif
TdR	Termes de Référence
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UC	Unité de compte
UE	Union Européenne
UNFD	Union Nationale des Femmes de Djibouti
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l’Enfance
UNDAF	Développement des Nations Unies à Djibouti
USAID	Agence des Etats-Unis pour le Développement International
USD	Dollar United States

PARTIE 1

A - RÉSUMÉ

Le projet de réhabilitation du Quartier 4 de la ville de Djibouti, des systèmes d'approvisionnement en eau de villages ruraux et de l'appui institutionnel pour la mise en œuvre d'une politique sectorielle de l'eau a été mis en œuvre entre décembre 2006 et décembre 2010, au Quartier 4 et dans les cinq (05) régions de Djibouti.

L'objectif global de ce projet est de contribuer, dans les institutions concernées, à l'application de la réforme du secteur de l'eau et à l'amélioration des conditions de vie des habitants du Quartier 4 et de villages ruraux dans certains districts de l'intérieur. Ses objectifs spécifiques sont les suivants: i) la réforme de la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement) est mise en place de façon décisive, ii) la satisfaction, de manière régulière et durable, des conditions élémentaires d'hygiène, de salubrité et d'accessibilité pour les habitants du Quartier 4 est sensiblement améliorée ainsi que la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre d'agglomérations rurales importantes.

Le budget prévisionnel a été adopté pour 10,8 M€ millions d'euros, dont 5 M€ pour le volet réhabilitation du Quartier 4 de la ville de Djibouti, 2 M€ pour l'hydraulique rurale et 2.8 M€ pour l'appui institutionnel.

Les groupes cibles qui devaient ressentir directement les effets positifs du projet étaient les services centraux et déconcentrés des ministères en charge de l'agriculture et des ressources hydrauliques, de la santé, les 35 Comités de Gestion des points d'Eau (CGE), les ONG, les prestataires privés (construction forages, études, laboratoire chimique, fournisseurs de pompes), les artisans réparateurs, les maçons locaux, les groupements féminins et les relais communautaires.

La démarche d'exécution de la mission d'évaluation repose sur une approche participative, principalement avec le comité de pilotage regroupant les autorités de la Commission Européenne et les parties prenantes au projet, conformément aux prescriptions des Termes de Références (TdR).

La méthodologie de collecte et d'analyse des données a combiné une approche quantitative et qualitative. Le plan de sondage a été défini en tenant compte de la structure du portefeuille des réalisations dans leur répartition quantitative, spatiale et sociale (catégories de bénéficiaires et d'acteurs impliqués). Des outils de collecte des données ont été élaborés et ont servi de support pour la réalisation d'enquêtes et d'interviews individuelles. La collecte des données au Quartier a été effectuée par une équipe de 3 personnes sur une période de 3 jours. Les interviews individuelles et les réunions en focus group dans les villages ruraux ont été réalisées par le consultant lui-même.

A partir d'une présentation du contexte du projet, l'analyse de la mise en œuvre du projet est faite d'une part en termes de bilan global du projet pour en cerner les réalisations imputables et, d'autre part, en termes de performance sous l'angle de la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité, la cohérence et complémentarité, la valeur ajoutée communautaire, le genre et l'environnement.

Le tableau ci-dessous reprend les particularités liées à la gestion de la Convention de Financement 9593/DI et de la Convention de subvention avec l'Unicef 9ACPD16 :

Gestion	Décentralisée ex post Maître d'œuvre MAEM-RH	Décentralisée ex post Maître d'œuvre ONEAD	Décentralisée ex post Maître d'œuvre ONEAD	Décentralisée ex post Maître d'œuvre ONEAD	Convention de subvention avec Unicef
Type	Convention de Financement 9593/DI	Modification de la CF 9593/DI	Avenant 1 à la 9593/DI	Avenant 2 à la 9593/DI	Pour Résultat 5 : volet appui villageois de la CF 9593/DI
Budget	10,8 M€	idem	idem	Idem	2 M€ venant de la CF 9593/DI
Date signature	04.12.2006	07.02.2008	31.07.2008	31.03.2010	17.06.2007
Concerne	Projet de 24 mois commençant la date de signature UE	Changement Maître d'Œuvre	Extension CF du 31.12.2010 au 31.12.2012	Utilisation des 0,8 M€ imprévus de la CF au profit du volet Quartier 4	Appui au volet hydraulique villageoise
Justification	Eau est un secteur de concentration du Document de Stratégie Nationale et du PIN 2007	Changement institutionnel de Ministère en charge du projet de MAEM-RH à ONEAD	Retard démarrage suite au changement du Maître d'Œuvre	Demande d'utilisation d'imprévus	Unicef chef de file en hydraulique rurale

A.1 CADRAGE

A.1-1 Contexte de la coopération au développement à Djibouti

D'après le Rapport Annuel Conjoint (RAC) de l'aide de la Commission Européenne avec le pays, les montants programmés par les bailleurs de 2005 à 2007 et les prévisions de 2007 à 2009, datées du mois de juin 2008, montrent que :

- Huit bailleurs multilatéraux n'avaient pas prévu de continuer leur collaboration après 2005;
- Sur les 10 bailleurs multilatéraux qui planifiaient de continuer leur collaboration avec Djibouti, neuf allaient réduire leur contribution, dont quatre de ceux-ci par un pourcentage égal ou supérieur à 50%;
- Un seul bailleur multilatéral (la BAD) planifiait d'augmenter sa contribution, et ce de 6%;
- Au total, les contributions provenant de sources multilatérales baissent de plus d'un tiers entre les deux périodes, une somme qui représente plus de 55 millions d'euros;
- Six des 15 bailleurs bilatéraux ne planifiaient pas de continuer leur programme de coopération après 2005 ;
- Trois autres bailleurs bilatéraux réduisaient leurs contributions de plus de 50% ;
- Seule la France augmentait le niveau de sa contribution, de 14% (AFD) et 17% du Service de coopération et d'action culturelle (SCAC), ce qui se traduit par une augmentation de 7,6 millions d'euros en aide provenant de la France.

Au total, l'aide bilatérale serait réduite de 21% dans la période 2007-2009, en données comparées.

La coordination entre les bailleurs demeure un défi dans le pays. La Note de couverture de la Revue annuelle 2009 de la Commission Européenne indique : «Pourtant, un grand nombre de bailleurs continuent à se focaliser sur les mêmes secteurs, notamment ceux de

l'éducation et de la santé, ce qui entraîne une certaine confusion, voire une paralysie au sein de ces secteurs, compte tenu de la faible capacité d'absorption et de la faiblesse des ressources humaines du pays». La DUE participe maintenant à un processus de coordination qui regroupe la Commission Européenne, la Banque Mondiale et le FMI. Elle réunit aussi les ambassadeurs des autres pays membres qui ont des ambassades dans le pays, soit la France et l'Allemagne, pour des discussions d'ordre politique.

A.1.2 La coopération entre la CE et Djibouti

Les rapports officiels entre le pays et la Commission Européenne n'ont pas toujours été cordiaux, surtout pendant le 9^{ème} FED, et ce du fait de la pauvre qualité de la gestion du programme de coopération jusqu'en 2010 et des retards importants dans la mise en œuvre des initiatives jusqu'à cette date. Selon l'Ordonnateur National, cette relation s'est améliorée considérablement suite à l'établissement d'une Délégation officielle de l'UE dans la capitale et l'arrivée de l'ambassadeur et de son équipe.

Tel qu'illustré dans le tableau suivant, la Commission Européenne a alloué 106,5 M€ pour ses programmes à Djibouti pendant le 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} FED.

FED	Période	Allocation PIN (M€)
8 ^{ème}	1977 - 2001	30,6
9 ^{ème}	2002 - 2007	34,8
10 ^{ème}	2008 - 2013	41,1
Tableau FED 8-10	1997 - 2013	106,5

Source : CRIS

Mais les montants réellement déboursés ne représentent qu'une partie de ces budgets. Le tableau ci-dessous indique les montants qui ont été réservés pour des initiatives spécifiques, les montants qui ont fait partie des contrats pour ces initiatives et les montants payés (déboursés). Ces statistiques venant du CRIS, il se peut que les montants déboursés indiqués soient plus élevés que ceux de la période de référence.

	Budget alloué aux initiatives	Valeurs de contrats types	Payés
8 ^{ème}	37 317 512	30 107 640	29 675 520
9 ^{ème}	33 600 000	17 682 911	15 785 240
10 ^{ème}	1 3 00 000	1 472 585	1 278 978
FED Régional	6 508 974	46 386 817	13 964 836
Non FED	814 938	1 044 082	30 778
Total	79 541 424	96 694 035	60 735 352

Source : Données fournies par la DUE le 16 novembre 2011

Depuis le début de son programme avec le Gouvernement de Djibouti, la Commission Européenne s'est surtout concentrée sur le développement rural et urbain (6^{ème} et 7^{ème} FED).

Depuis le 8^{ème} FED, cette concentration s'est faite dans la construction et l'entretien des infrastructures de transport et, plus tard, dans le secteur eau et assainissement. Pendant le 9^{ème} FED, une partie importante des ressources a été allouée à l'appui macro-économique. Le secteur de concentration du 10^{ème} FED a été identifié comme «eau/assainissement et énergie » (85% du total de l'enveloppe A).

A.2 GÉNÉRAL

L'objectif global de ce projet est de contribuer, dans les institutions concernées, à l'application de la réforme du secteur de l'eau et à l'amélioration des conditions de vie des habitants du Quartier 4 et de villages ruraux dans certains districts de l'intérieur.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- La réforme de la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement) est mise en place de façon décisive.
- La satisfaction, de manière régulière et durable, des conditions élémentaires d'hygiène, de salubrité et d'accessibilité pour les habitants du Quartier 4 est sensiblement améliorée. Le système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre d'agglomérations rurales importantes est réhabilité.

L'avenant n°1 à la Convention de Financement (CA) signé en 2008 a prolongé de 24 mois la date limite de mise en œuvre au 31/12/2010 et la date limite d'exécution de la Convention au 31/12/2012.

Le projet consiste en 4 volets :

- 1) Le volet de mise en œuvre d'un réseau d'alimentation en eau potable, d'un réseau d'assainissement (eaux usées et pluviales) et de construction de voiries dans le Quartier 4 de la ville de Djibouti;
- 2) Un volet social permettant de former les populations du Quartier 4 concernées à la problématique de l'utilisation de l'eau et des problèmes d'hygiène faisait également parti du projet. Cette campagne de sensibilisation devait également faciliter la réalisation des travaux dans ces quartiers populaires en y associant de manière proactive les populations;
- 3) Un volet rural pour la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre de villages ruraux;
- 4) Un volet d'appui institutionnel pour la mise en œuvre d'une réforme sectorielle en vue d'une gestion intégrée de l'eau.

Partie Investissement

- 1) Volet mise en œuvre au Quartier 4; Contrat réalisation (1 200 594 967 FDJ – 4,9 M€.) Colas de octobre 2008 à décembre 2010 (26 mois : contrat + avenants 1 et 2). Le contrôle des travaux (Hydea : contrat 552,650 € + avenant 1 de 100,000 € (volet social) et 2 : 781,790 €). Ce contrat a démarré le 1er octobre 2008 et a pris fin le 31 octobre 2010 (25 mois = contrat + avenants 1 et 2) ;
- 2) Le volet social du projet au Quartier 4 a été confié au bureau chargé du contrôle des travaux de réhabilitation du quartier 4, HYDEA (avenant 1 de 100,000 €) suite à deux appels à propositions infructueux. Ce volet a ensuite été sous-traité avec l'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD). Le volet social du projet a débuté en septembre 2008 et a pris fin en mars 2010 ;
- 3) Le volet rural (2 M€) (Unicef) sous Convention de contribution signée le 11.07.2007 pour une durée de 2 ans : 2,000.000 € de l'UE et 60.000 € de participation Unicef pour les salaires. Le volet rural a son propre cadre logique.

Partie Institutionnelle

Le volet institutionnel (2,8 M€) prévu initialement pour 2 ans à partir de janvier 2009. Suite au retard, le volet institutionnel fait l'objet d'un contrat de 1 an et a démarré le 1er janvier 2010 et a pris fin le 31 décembre 2010. Le bureau attributaire fut Safège (contrat signé 02/12/2009 = 1,487.880 €; 1298 jours de travail sur un an dans planning prévisionnel). L'appel d'offre pour l'achat d'ordinateurs (budget prévisionnel ONEAD de 1, 3 M€) a été annulé car engagement non réalisé à la date limite autorisée du 09.12.2009. Le volet institutionnel a son propre cadre logique.

Observation sur le cadre logique

Observation 1 : Les deux composantes du projet "Investissement" et "Réforme Institutionnelle" devaient être mises en œuvre parallèlement, afin qu'au terme de la phase de réhabilitation du Quartier 4, les institutions responsables de la gestion et de l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement soient en place et fonctionnent de manière satisfaisante.

Observation 2 : Le projet a donc commencé avec beaucoup de retard suite au changement du Maître d'œuvre. L'Appui institutionnel a commencé avec un an de retard (01/01/2010 au lieu de 01/01/2009), et l'AO matériel informatique à l'ONEAD a été annulé car il n'y a pas eu d'engagement à cette date butoir (09/12/2009). La Convention de Financement a été modifiée le 07.02.2008 substituant le MAEM-RH pour ONEAD comme Maître d'œuvre. Le cadre logique de l'appui institutionnel n'a pas été modifié suite à ce changement.

A.3 ORGANISATION DE LA MISSION

La mission d'évaluation finale s'est déroulée à Djibouti du 12 au 30 avril 2014, soit près de 16,5 mois après la fin du projet. Il s'agit donc d'une évaluation ex-post qui, a priori, pourrait être considérée tardive, mais qui en réalité autorise une bonne appréciation de la viabilité, ou non, du projet.

L'équipe de la mission était composée de deux experts indépendants, dont les spécialités correspondaient aux domaines clefs du projet:

- M. Pierre Roosbroeck, Chef de Mission, expert en renforcement des capacités institutionnelles de la GIRE;
- M. Thierry Houngue, expert en Eau & Assainissement.

Dès le 07 avril 2014, donc avant l'arrivée des experts à Djibouti, des échanges de mails ont eu lieu entre la chargée du projet au niveau de la DUE et la société TIEG adjudicataire du marché pour l'évaluation finale du projet, afin de préciser certains aspects contextuels et logistiques de la mission.

Une séance de démarrage (briefing) était organisée le 13 avril 2014 au sein de la DUE à Djibouti, suivi le même jour d'une réunion approfondie avec la chargé de la mise en œuvre opérationnelle du projet au niveau de la DUE puis à la Direction de Financement Extérieur (DFE) avec le Coordonnateur de la Cellule UE.

En complément de la Méthodologie transmise en février 2014, un rapport de réception a été soumis le 13 avril 2014 et validé ce jour même. Ce rapport répondait à une exigence des Termes de Référence (TdR) et précisait certains aspects de l'approche méthodologique.

Après une série de réunions et interviews individuelles à Djibouti, l'équipe a sillonné les régions pour visiter les 10 villages ruraux sélectionnés et populations bénéficiaires du projet ainsi que le Quartier 4 de la ville de Djibouti.

Au niveau des régions, 10 stations réhabilitées et équipées de panneaux solaires ont été visitées, de même que 10 comités de gestion de point d'eau ont été rencontrés sur les 35 existants.

En ce qui concerne le volet hydraulique rurale, la quasi-totalité des entretiens réalisés dans les régions l'ont été sous forme d'entretiens de groupes (« focus groups »), pour des raisons d'efficacité.

Lors des visites de terrain, ces entretiens de groupes ont, autant que possible, été complétés par des entretiens individuels avec les autorités du Ministère en charge de l'eau, les services déconcentrés, les autorités locales, voire des bénéficiaires individuels.

A l'issue de ce travail sur le terrain, la mission a effectué une première réunion de restitution le 28 avril 2014 à la Délégation de l'Union Européenne afin d'affiner sa

perception et son analyse du projet. Les commentaires recueillis ont été particulièrement précieux pour parachever la compréhension de l'équipe et préparer l'atelier de restitution finale initié à la place du séminaire de dissémination qui a eu lieu le 30 avril 2014 toujours dans les locaux de la DUE en présence de la plupart des parties prenantes. Enfin, après intégration des ultimes éléments fournis lors de cette réunion, la mission a été invitée à rédiger et transmettre le rapport provisoire d'évaluation, qui a été transmis à la Délégation de l'Union européenne le 12 avril 2014.

A-4 RAPPEL DES OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE LA MISSION

L'évaluation finale, prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement du projet, fournira aux instances décisionnelles du gouvernement de la République de Djibouti, aux services de coopération externe concernés de la Commission européenne et au grand public des informations suffisantes pour:

- apprécier globalement et de manière indépendante les résultats du projet, en s'attachant plus particulièrement à l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés;
- tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques concernant son suivi.

Les Termes de Référence ne fournissent pas une liste complète et détaillée des services demandés et des résultats à atteindre. L'évaluation répond aux exigences de la dernière phase du cycle de projet et les consultants vérifieront, analyseront et apprécieront avec soin les points énoncés dans l'annexe II des TdR «Présentation et structure du rapport final». La liste de ces points ne se veut pas exhaustive. Les questions renvoient aux cinq critères adoptés par le CAD de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact) et aux critères d'évaluation spécifiques de la CE (valeur ajoutée communautaire et cohérence).

Les consultants vérifieront, analyseront et apprécieront l'incidence des questions transversales sur le projet ainsi que la façon dont elles sont prises en compte. Il est attendu d'eux qu'ils s'appuient sur leur jugement professionnel et leur expérience pour passer en revue tous les facteurs pertinents et les porter à l'attention du gouvernement concerné et de la Commission européenne.

Conformément aux TDR, le consultant utilisera les 8 critères (5 du CAD/OCDE et 3 de l'UE), à savoir pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence & complémentarité et valeur ajoutée communautaire.

Le Consultant comprend que l'analyse du genre et des questions environnementales doivent faire l'objet d'une attention particulière pour l'amélioration des conditions de vie des populations et spécifiquement des conditions de travail et de productivité de la femme qui joue un rôle essentiel en milieu rural à Djibouti.

La méthodologie des Questions Evaluatives est employée pour cette évaluation dont la définition des Questions Evaluatives (QE), les critères de jugement CJ (1 ou plus par QE), et les indicateurs préliminaires sont définis ci-après. Les indicateurs définitifs et les Hypothèses seront définis en Phase documentaire II (Annexe 1).

B- RESUME DE LA PHASE D'EVALUATION

B-1 ELEMENTS DE CADRAGE

Phase documentaire: Rapport de Démarrage, et Rapport Documentaire

La collecte des données qualitatives et quantitatives avec les indicateurs a été définie durant la Phase documentaire I Démarrage. En Phase Documentaire II a eu lieu l'analyse des documents et les interviews préalables de plusieurs intervenants. Ces données ont été analysées par le Consultant qui a proposé des réponses préliminaires aux Questions Evaluatives dans le Rapport Documentation II.

En fonction des réponses apportées lors de cette phase d'analyse documentaire, le Consultant a émis des Hypothèses qui, après confirmation/ infirmation lors des enquêtes de terrain, ont complété les réponses à certaines questions dont l'analyse documentaire n'avait pas permis d'apporter une réponse définitive.

Phase terrain :

Deux formulaires d'enquêtes avaient été préparés, puis testés auprès de groupes cibles lors d'un premier déplacement de terrain. Ils ont ensuite été modifiés pour permettre un meilleur traitement de l'information recueillie (Annexe 2).

Phase synthèse :

Les réponses aux questions évaluatives ont été présentées lors d'un débriefing à la DUE avec les services de la DUE et de la coordinatrice de la cellule d'appui à l'ON. De même, la partie de l'hydraulique rurale a fait l'objet d'une restitution bilatérale avec l'Unicef/MAEM-RH-département de l'Hydraulique Rurale/ON.

B-2 APPRECIATION DES CRITERES D'EVALUATION

Pertinence : Dans quelle mesure les objectifs du projet correspondent-ils aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, et aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds ?

Efficacité : Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints, ou sont-ils en train de l'être, compte tenu de leur importance relative ?

Efficience : Dans quelle mesure les effets désirés ont-ils été obtenus avec le moins de ressources possibles?

Durabilité : Dans quelle mesure les bénéfices résultant de l'action de développement continuent-ils après la fin de l'intervention de la Commission européenne ? Pourront-ils continuer sur le long terme en résistant aux risques ?

Cohérence/complémentarité : Dans quelle mesure le projet est-il en cohérence/complémentarité avec les politiques du pays partenaire et en complémentarité avec les interventions des autres bailleurs de fonds/IGAD (Cohérence/complémentarité externe) ?

Valeur ajoutée communautaire : Dans quelle mesure les avantages apportés par l'action de développement s'ajoutent-ils à ceux qui auraient résulté de la seule intervention des Etats membres dans le pays partenaire ?

B-3 RESUME EXECUTIF

B-3-1 Résumé exécutif par critère

B.3.1.1 Résumé appui AEPA au Quartier 4

Le volet d'appui à la réhabilitation a donné des résultats conformes aux TDRs. Néanmoins, ce volet a connu du retard dès le départ suite à l'utilisation d'études anciennes qui ne correspondaient plus à la réalité du quartier. De plus la physionomie du quartier avait également changé pour devenir un quartier de migrants. Le quartier 4 était le dernier quartier à ne pas avoir reçu d'appui pour l'accès à l'eau potable. Il y a eu également une modification de la convention qui nommait l'ONEAD comme Maître D'œuvre et le MAEM-RH comme Maître d'Ouvrage délégué. Cela responsabilisait le jeune office récemment créé par fusion de 2 offices, respectivement pour l'eau ONED, et l'assainissement. Ce projet a donc été géré de manière décentralisée. L'entreprise Colas Djibouti a réalisé les travaux de voirie, accès à l'eau potable et assainissement liquide d'eaux usées et d'eaux de surface. Le bureau Hydea a contrôlé les travaux. Pour faciliter l'adhésion des bénéficiaires, la réhabilitation d'une rue entière a été réalisée pour avoir un rendu de la situation avant que les travaux ne s'effectuent dans d'autres parties du quartier. Le volet a considéré uniquement une partie du quartier 4, à savoir une rue sur 2 en voirie et réseau d'assainissement liquide, et 140 branchements individuels à l'eau potable. Au final, le projet a réalisé 340 branchements individuels. La demande de branchement a été lente au début car le tarif de branchement individuel était élevé. Le projet a ensuite subventionné le coût du branchement pour le rendre plus accessible. Un volet social pour l'EIC a été attribué à l'ONG UNFD en contrat direct avec Hydea, suite un appel à proposition infructueux auquel l'ONG avait d'ailleurs participé. Un comité de quartier a été créé par UNFD pour l'appui aux actions du volet social, comité qui a disparu dès la fin de l'appui du projet. Suite à une enquête menée par la mission d'évaluation auprès de 50 ménages, le degré de satisfaction est moyen: l'accumulation de déchets solides dans les rues empêchent l'assainissement liquide de fonctionner correctement, le quartier n'a pas été entièrement aménagé pour l'accès à l'eau potable et l'assainissement, des conflits de voisinage persistent pour des questions d'odeur émanant de l'assainissement individuel en amont du réseau d'assainissement, manque d'entretien du réseau, service de dépannage peu réceptif, . L'enquête montre qu'aucun ménage rencontré n'a bénéficié de la campagne d'IEC mais confirme une meilleure pratique de l'hygiène par tous les ménages rencontrés, et donc aussi une régression des maladies d'origine hydrique d'ailleurs confirmée par les autorités sanitaires du centre de santé. Un effet positif est aussi la diminution de la charge de travail des femmes. On notera aussi que la population trouve l'eau généralement de bonne qualité, inodore et incolore et est relativement peu sensible à sa teneur en sel par accoutumance. L'accès à l'eau individuelle est souvent discontinu avec des débits faibles.

B.3.1.2 Résumé Appui à l'Hydraulique rurale

Le volet rural (2 M€) (Unicef) sous Convention de contribution signée le 11.07.2007 pour 2 ans. En juin 2009, une demande d'extension de la période de mise en œuvre de la convention a été demandée et obtenue jusqu'en décembre 2009. Ce volet a été supervisé par l'Unicef qui a bénéficié d'une convention de subvention avec l'UE pour réaliser la réhabilitation d'ouvrages de surface de 20 stations de pompage, principalement pour le stockage de l'eau de puits et l'équipement de 25 stations de pompage avec l'énergie solaire, la création de 40 CGE avec la méthode participative L'exécution des travaux a été réalisée par le Département de l'eau du MAEM-RH. Des sociétés privées sélectionnée par AO en procédure UE ont réalisé la réhabilitation des infrastructures de stockage de l'eau. Il y a avait une absence d'organisation de la population locale autour du point d'eau. Le projet a permis de créer 40 CGE avec une approche participative. L'enquête menée auprès de 6 forages par la mission d'évaluation et une sous-direction de l'agriculture a permis de connaître

davantage la situation existante post projet. Les CGEs sont actuellement peu fonctionnels et ont peu de capacités d'entretien des points d'eau, stations de pompage et ouvrage de surface. La plupart d'entre eux ne sont plus fonctionnels. Beaucoup de stations de pompage solaire (environ 40 %) ne fonctionnent plus ou pas de manière satisfaisante. Il y a eu des problèmes liés à une mauvaise connaissance des caractéristiques des points d'eau réhabilités car les études utilisées étaient obsolètes et un manque d'appréhension de la demande actuelle et future pour l'eau était présent : sous-dimensionnement des panneaux solaires, diminution du débit par rapport à la situation antérieure de pompage avec générateur thermique, onduleur et régulateur de charge déficient, diminution de l'eau disponible entraînant une réduction de l'activité agricole adjacente au point d'eau, manque d'entretien des panneaux solaires. Toutefois un gardien veille à la protection des installations. Les CGE et les services décentralisés des sous-directions régionales du MAEM-RH ne peuvent pas répondre à ce type de problèmes techniques en dehors de leur domaine de compétence. Le projet a assuré la formation de 30 techniciens qui ne sont pas opérationnels. Le Département de l'hydraulique rurale, sous-division des pompes hydrauliques, assure un approvisionnement de pièces de rechange pour tout le pays. Néanmoins, il n'est pas suffisamment équipé pour approvisionner du matériel relatif au pompage solaire. Dès lors, les bénéficiaires de l'eau des points d'eau réhabilités en solaire sont dépités devant l'amplitude des problèmes irrésolus. Certains puits sont repassés en pompage thermique, d'autres en mode hybride solaire/thermique. De même, les CGE sont confrontés à une problématique de conflit avec les autorités traditionnelles villageoises. Il en résulte que la problématique est davantage due à un ensemble de facteurs qui ne sont pas uniquement liés au mode de pompage solaire, mais bien à un mode de gestion des points d'eau qui ne prend pas assez en considération les caractéristiques du point d'eau en référence à la nappe pour en exploiter le potentiel durablement. La gestion intégrée de l'eau n'est que partielle car trop spécifique à la gestion à court terme du point d'eau alors qu'il est nécessaire de diagnostiquer le point d'eau avec des critères plus large de gestion du territoire, avec des mesures à court, moyen et long terme. Chaque zone de captage a des caractéristiques spécifiques, et donc il est nécessaire de les appréhender individuellement pour établir une stratégie de développement du point d'eau.

B 3.1.3 Résumé Appui Institutionnel

Le projet a été réalisé avec l'Assistance Technique de Safège pour l'appui institutionnel au MAEM-RH et à l'ONEAD. Il était également prévu un appui en fourniture et matériel informatique à l'ONEAD qui a été annulé pour cause de dépassement de date limite d'engagement financier (06.12.2009). L'appui institutionnel était justifié pour la mise en place de la réforme sectorielle pour la gestion intégrée de l'eau. L'appui institutionnel octroyé par l'AT a connu des contraintes majeures dont une réduction de la durée de l'AT de 2 ans à 1 an avec les mêmes engagements, et l'annulation du matériel informatique à l'ONEAD, matériel qui aurait supporté la mise en exécution d'une partie des recommandations formulées. Les missions d'appui ont produit des rapports à l'ONEAD dont les recommandations n'ont pu être mises en application par les chefs des services de l'ONEAD qui les ont considérés peu pratiques. Ainsi, la plupart des recommandations sont restées inappliquées. L'AT avait en effet été considérée aussi pour la « mise en œuvre » des recommandations, ce qui n'a pu se faire faute de temps.

Il en est de même pour l'appui au MAEM-RH qui a été réduit à 1 an au lieu de 2 prévus. Des rapports et recommandations ont été produits, mais pas mise en application. Les amendements législatifs proposés au Code de l'Eau n'ont pas été approuvés par le Gouvernement de Djibouti, sans doute par manque d'un cadre juridique légal, le Code de l'eau venant à expiration fin 2010.

Concernant le SDEALJ, des recommandations ont été proposées par rapport à 11 axes d'intervention. Etant donné que le point focal pour la préparation du SDEALDj n'a pas été nommé, le MAEM-RH n'a toujours pas de schéma directeur pur une gestion intégrée de l'eau à Djibouti. Néanmoins, il est de l'avis de la mission que ce schéma directeur doit être

revu pour adopter un concept plus large d'approche territoriale qui à toute sa justification à Djibouti, dont l'eau potable disponible se trouve dans le sol. L'approche territoriale de zone de captage définie par une nappe est l'élément essentiel de la gestion intégrée de l'eau autour duquel devront se définir les priorités de développement local et régional.

B-3-2 Résumés sectoriel

L'appui institutionnel pour la gestion intégrée de l'eau a tout son sens dans ce pays confronté aux incertitudes d'approvisionnement, particulièrement au niveau des nappes phréatiques. Celle de Djibouti-ville est surexploitée, engendrant une diminution dangereuse des nappes jusqu'à atteindre le point critique d'irréversibilité lorsque les qualités structurelles en sont anéanties. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer Chargé des Ressources Hydrauliques (MAEM-RH) à travers sa Direction de l'Hydraulique Rurale ne dispose pas de structures réglementaires pour accompagner ses actions à la base. Un diagnostic a établi (i) l'absence d'un cadre de politique de l'eau et de l'assainissement, (ii) une faible capacité de l'administration dans les services techniques, (iii) une organisation déficiente en matière de gestion des ouvrages et enfin (iv) une faible appropriation des infrastructures livrées par les bénéficiaires. Par conséquent, l'approche initiée par le gouvernement djiboutien avec le soutien de la CE, et qui s'appuie sur la réforme du secteur pour une gestion durable de l'eau prenait tout son sens.

Résultat 6 de la Convention de Financement: la réforme institutionnelle du secteur Eau et Assainissement en vue d'une gestion intégrée de l'eau est menée parallèlement aux activités entreprises pour l'obtention des résultats 1 à 4 en vue d'en assurer la durabilité.

Résultat 6 des TDRS : la réforme du secteur Eau et Assainissement en vue d'une gestion intégrée de l'eau est mise en place. Elle permettra la mise en œuvre de principe de bonne gestion afin d'assurer la durabilité et la viabilité économique du secteur.

Le résultat 6 a été partiellement atteint. Il était d'ailleurs lié aux résultats 1 à 4, tel qu'exprimé dans le Cadre Logique du Projet. Toutefois, les éléments de la réforme sont restés incomplets dans son énoncé. En effet, celle-ci reste cantonnée aux résultats 1 et 4 de l'aménagement d'un quartier urbain et ne touche pas le monde rural.

Ainsi l'appui institutionnel pour la réforme du secteur de l'eau était attendu principalement à Djibouti-ville, là où se concentre la majeure partie de la population. La décentralisation n'étant pas encore mise en œuvre de manière effective, les sous-directions régionales du MAEM-RH n'étaient dès lors suffisamment renforcées que pour avoir un rôle actif, mais pas une approche sectorielle.

Le résultat 5 pour l'appui institutionnel à l'Hydraulique rurale n'a pas concerné la réforme de l'eau alors qu'il aurait été opportun de l'y intégrer, notamment en ce qui concerne une gestion intégrée de l'eau par nappe.

L'application de la réforme proposée par la réalisation du projet est donc partielle car elle ne concerne que les activités 1 à 4 pour la composante AEP/assainissement à Djibouti-ville avec l'ONEAD comme Maître d'Œuvre. En ce sens, l'appui à la réforme a permis une gestion intégrée de l'eau pour l'approvisionnement et l'assainissement au Quartier 4. C'est aussi une raison pour laquelle la composante d'appui à l'Hydraulique rurale a été réalisée dans une approche projet, et non une approche sectorielle.

Ainsi, la réforme sectorielle de l'eau a intégré les concepts de viabilité de la ressource.

ONEAD : renforcer le jeune office dans ses nouvelles attributions nées de la fusion du suivi des activités d'accès à l'eau potable et assainissement liquide, en support à l'aménagement de l'AEPA au quartier 4.

Hydraulique rurale : bien qu’une approche projet ait été considérée, le projet a permis de mobiliser le département de l’eau en soutien aux activités du projet. En gestion durable, il a permis d’utiliser une source d’énergie propre, infinie et disponible localement pour le pompage solaire, de développer un système de gestion participatif et une ébauche de services de proximité (CGE) pour les utilisateurs de la ressource.

Appui institutionnel : il est resté partiel en ne considérant pas suffisamment les particularités de la gestion viable de la ressource en eau à Djibouti.

Synthèse fiche satisfaction sectorielle: évaluation du niveau d’atteinte des résultats (Annexe 8)

Activités/Critères	Pertinence	Efficacité	Efficience	Impacts	Viabilité	Cohérence	Complémentarité	valeur ajoutée communautaire
Volet : Réhabilitation Eau et Assainissement Quartier 4	Satisfaisante (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Satisfaisante (+)	Satisfaisante (+)	Faible (+)
Volet : Hydraulique Rurale	Satisfaisante (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Satisfaisante (+)	Satisfaisante (+)	Faible (+)
Volet : Appui Institutionnel	Très Satisfaisant	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Très Satisfaisante

Moyenne globale : **Satisfaisant (-)**

B-3-3 Résumé des recommandations

Le schéma directeur de l’eau de Djibouti doit prendre en considération la gestion du sous-sol et du sol dans une approche territoriale de développement économique et social de gestion intégrée de l’eau. La gestion de l’eau en milieu rural doit être davantage liée à un potentiel de sécurité alimentaire et de développement durable pour chaque nappe considérée, particulièrement autour des points d’eau. L’approche territoriale par nappe sera aussi considérée, même lorsque l’aqueduc approvisionnera l’eau en provenance d’Ethiopie pour desservir les villes d’Ali Sabieh, Dikkil et Djibouti.

Préparer un Schéma Directeur de l’eau de Djibouti qui tient compte des aspects liés à la gestion intégrée de la nappe. Définir le schéma directeur de l’eau en fonction d’une approche multisectorielle par nappe phréatique. Considérer les caractéristiques foncières (structurelles et légales). Prévoir le patrimoine de l’assainissement liquide et solide (enfouissement dans le foncier) pour la protection des nappes phréatiques.

Le code de l’Eau doit être fait en fonction des caractéristiques liées à la gestion de l’eau du sous-sol, du dessalement d’eau de mer, de l’eau importée (aqueduc) et des nappes transfrontalières (Bissidourou et axe Assal –Assad).

Caractériser les nappes en fonction de zone d’intervention pour activités de sécurité alimentaire et développement durable. Déterminer des plans de développement intégré en fonction de zones de captage par nappe, notamment celles considérées dans le projet CE SHARE.

Estimer la valeur du patrimoine d’assainissement liquide et aussi solide ainsi que les coûts de maintenance du réseau d’assainissement, pour mieux connaître les coûts réels de l’eau.

Estimer certains coûts, comme ceux du PEPER I et/ou ceux liés au prêt pour l'aqueduc d'Ethiopie, dans la gestion courante de l'ONEAD pour avoir une meilleure estimation du coût réel de l'eau potable ou à d'autre usage. Etablir un échelonnement du prix de l'eau potable corrélé positivement avec la consommation individuelle/ménage (Djibouti-ville et villes secondaires).

L'ONEAD doit poursuivre une stratégie commerciale de satisfaction des utilisateurs. Pour améliorer sa gestion, l'ONEAD doit revoir sa tarification, notamment une tarification échelonnée en fonction de la consommation d'eau potable. Etablir des procédures pour l'utilisation de l'eau à usage agricole ou industriel. Prévoir le comité de quartier en interface avec l'ONEAD pour certaines mesures d'entretien par la population bénéficiaire et en zone semi-urbaine des villes secondaires, prévoir des CGE pour les nouveaux points d'eau en fonction d'un plan de développement intégré. Renforcer les services de l'ONEAD concernés qui ont besoin d'appui pour la gestion intégrée de l'eau.

Activer les comités de quartier pour la campagne IEC dès la phase de démarrage du projet. Prévoir l'opérationnalité des comités de quartier aussi en post projet de manière à assurer un service de proximité aux abonnés, et pour la formation à l'hygiène de l'eau et éventuellement certaines composantes de la maintenance du réseau (grille d'accès de l'assainissement liquide de surface vers l'assainissement liquide souterrain).

Dans les villes secondaires, prendre en considération la gestion de l'eau AEPA en fonction des caractéristiques de la nappe pour l'approvisionnement en eau potable et pour la sécurité alimentaire. Prévoir une gestion des points d'eau selon un plan de développement intégré qui considère aussi les questions transversales d'éducation à l'utilisation l'eau, la santé, l'environnement, le genre et droits de l'homme.

Promouvoir l'approche décentralisée dans un cadre de gestion intégrée de l'eau qui comprendra la sécurité alimentaire de populations rurales et de la nation: Les CGE seront renforcées dans leur aspect légal et comme interface avec les secteurs privé et public.

Etablir le cahier des charges d'entretien non pas uniquement du point d'eau mais par rapport à la nappe. Chaque point d'eau a des caractéristiques particulières qui demandent une gestion individualisée avec des mesures à court, moyen et long terme. Considérer l'opérationnalité des CGE par rapport à la gestion d'un plan de développement intégré pour la zone de la nappe phréatique, qui comprend plusieurs points d'eau. Prévoir le rôle des CGE en tant que gestionnaire territoriaux de proximité dans le nouveau schéma directeur.

Former les agents de l'agriculture en suivi des activités de la gestion intégrée de nappe. Faire un soutien au secteur privé pour la professionnalisation de la filière solaire et pour l'assistance à la réparation/ maintenance locale. Appuyer la privatisation des services pour faire les forages et puits ruraux.

Faire des forages en considérant dès le départ le plan de développement intégré par nappe : étudier le potentiel de création de périmètre irrigué autour des points d'eau pour l'alimentation et la nutrition humaine, et aussi des animaux (agro foresterie, agro élevage) pour la valorisation territoriale et le développement économique de zones correspondant à une nappe phréatique.

Reprendre les études de dimensionnement des équipements solaires déficients et mieux définir les spécifications à court, moyen et long terme des points d'eau. Ces études doivent s'appuyer sur l'expertise du Ministère en matière de géotechnique. Considérer de sur dimensionner de environ 35 % les panneaux photovoltaïques par rapport à une utilisation en

condition tempérée car le rendement est inversement proportionnel à la température ambiante.

PARTIE 2

1. RAPPEL DU CONTEXTE GENERAL DE L'ETUDE

Le programme indicatif national du 9ème FED signé par le gouvernement de la République de Djibouti et la Commission européenne reflète la volonté de la CE de soutenir le secteur de l'assainissement à Djibouti. Dans le cadre du 9ème FED, 10,8 M€ millions d'euros ont été alloués à «L'Appui institutionnel pour la mise en œuvre d'une politique sectorielle de l'eau et la réhabilitation du Quartier 4 de la ville de Djibouti et des systèmes d'approvisionnement en eau de villages ruraux». La Convention de financement n° 9593/DI a été signée le 30 décembre 2006 et sa mise en œuvre a pris fin le 31 décembre 2010. La phase de mise en œuvre opérationnelle devait se terminer initialement le 31 décembre 2009 mais a été amendée en juillet 2008 pour se terminer le 31 décembre 2010.

La Commission Européenne a été active dans le développement urbain de Djibouti depuis le début de ses relations avec le pays. Avec un taux d'urbanisme galopant et plus des 3/4 de la population vivant dans la capitale, une concentration des aides sur la ville de Djibouti permet de toucher une large partie de la population. Le premier programme de développement urbain de la ville de Djibouti (4,6 M€ - 6^{ième} FED) et le deuxième programme pour cette ville (10,5 M€ - 7ème FED) sont des exemples importants de réalisations dans ce domaine. Les principaux projets ont couvert les domaines d'assainissement urbain et d'approvisionnement en eau potable des Quartiers 1, 2, 3, 5 et 6. L'intervention dans le Quartier 4, déjà préconisée depuis 1990, avait été suspendue suite à des obstacles de nature technique et administrative. Une évaluation ex-post des actions financées par la Commission européenne dans les autres quartiers a été menée en novembre 2004 afin d'évaluer la pertinence du diagnostic, la participation des parties prenantes, de mesurer la viabilité du système et l'organisation des opérations de maintenance. Les principaux enseignements à tirer se concentrent sur les points suivants :

- Absence d'un cadre de politique sectorielle;
- Faible capacité de l'administration et de ses services techniques, organisation déficiente au niveau local en matière de gestion des ouvrages;
- Insuffisance de la sensibilisation et de l'information apportée aux populations.

La stratégie de réponse en avait tenu compte en accordant une importance particulière à l'élaboration et à l'adoption d'une approche sectorielle cohérente qui devait aborder de manière intégrée l'ensemble des questions liées à l'eau et à l'assainissement. Le présent projet à évaluer comporte 3 volets:

- le 1er volet pour la réhabilitation du Quartier 4 de la ville de Djibouti avec un investissement de 5 M€;
- le 2ème volet d'appui institutionnel de 2.8 M€ pour la mise en œuvre d'une réforme sectorielle en vue d'une gestion intégrée de l'eau;
- le 3ème volet couvrant l'hydraulique rurale de 2 M€ pour financer la réhabilitation de système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre de villages ruraux.

Il était question que les autres programmes dans le domaine de l'assainissement financés sous le 9ème FED bénéficient de la réforme institutionnelle. Les deux volets "Investissement" et "Réforme Institutionnelle" devaient être mis en œuvre parallèlement afin qu'au terme de la phase de réhabilitation du Quartier 4, les institutions responsables de la gestion et de l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement soient en place et fonctionnent de manière satisfaisante.

L'objectif global de ce projet est de contribuer, dans les institutions concernées, à l'application de la réforme du secteur de l'eau et à l'amélioration des conditions de vie des habitants du Quartier 4 et de villages ruraux dans certains districts de l'intérieur.

1.1 PRINCIPAUX ELEMENTS D'EXECUTION DU PROJET QUARTIER 4, HYDRAULIQUE RURALE ET APPUI INSTITUTIONNEL

1.1.1 Eléments d'évaluation

Le projet consiste en trois volets :

- Un volet mise en œuvre d'un réseau d'alimentation en eau potable, d'un réseau d'assainissement (eaux usées et pluviales) et de construction de voiries dans le Quartier 4 de la ville de Djibouti;
- Un volet Hydraulique Rurale pour la réhabilitation du système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre de villages ruraux;
- Un volet appui institutionnel.

1.1.2 Objectifs et résultats spécifiques de l'évaluation du PROJET QUARTIER 4, Hydraulique Rurale et appui institutionnel

Les objectifs spécifiques sont les suivants:

- La réforme de la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement) est mise en place de façon décisive ;
- La satisfaction, de manière régulière et durable, des conditions élémentaires d'hygiène, de salubrité et d'accessibilité pour les habitants du Quartier 4 est sensiblement améliorée. Le système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre d'agglomérations rurales importantes est réhabilité.

1.1.3 Organisation de la mission

Le processus d'évaluation a été élaboré et mis en œuvre en trois phases: documentaire, de terrain et de synthèse, décrites ci-après.

Phase documentaire - Démarrage

Au cours de l'étape de démarrage de la phase documentaire, les documents de programmation utiles ont été examinés, de même que les documents arrêtant la stratégie. L'équipe d'évaluation a ensuite analysé le cadre logique établi au début du cycle de projet et s'est engagée à le réviser durant la mise en œuvre. Sur la base des informations recueillies, l'équipe d'évaluation a:

- décrit le contexte de la coopération au développement;
- formuler des observations sur le cadre logique;
- formuler des observations sur les questions d'évaluation et proposé une autre série de questions d'évaluation complémentaire tout en justifiant sa pertinence, approfondi l'évaluation en affinant les questions en sous-questions, identifié des indicateurs provisoires ainsi que les moyens de vérification s'y rapportant et décrit une stratégie d'analyse;
- proposé un plan de travail pour la finalisation de la première phase;
- confirmé le calendrier définitif.

Un rapport a été établi pendant la phase de démarrage.

Phase documentaire - finalisation

Au cours de l'étape de finalisation de la phase documentaire, l'équipe d'évaluation a :

- procédé à un examen systématique des documents utiles disponibles;
- présenté une méthode indicative de l'évaluation globale du projet;
- mené des entretiens avec le gestionnaire du projet, les services de la CE et les partenaires clés à Djibouti;
- présenté chaque question d'évaluation, en indiquant les informations déjà recueillies et leurs limites, donné les premiers éléments de réponse, précisé les points qui restent à aborder et les hypothèses encore à tester et décrit une méthode complète pour répondre à la question;
- établi et présenté la liste des outils à utiliser au cours de la phase de terrain ;
- dressé la liste de toutes les mesures préparatoires déjà prises en vue de la phase de terrain.

À l'issue de la phase documentaire, un rapport a été établi.

Phase de terrain

La phase de terrain a débuté à l'approbation du rapport de la phase documentaire par le gestionnaire de l'évaluation. L'équipe d'évaluation a :

- présenté son plan de travail détaillé, qui comporte une liste indicative des personnes à interroger et précisé les enquêtes à mener, la date des visites à effectuer, ainsi que l'itinéraire et le nom des membres de l'équipe compétents. Ce plan de travail a été mis en œuvre avec suffisamment de souplesse pour pouvoir faire face aux éventuelles difficultés de dernière minute sur le terrain ;
- organisé une réunion d'information avec la délégation dès les premiers jours de la phase de terrain ;
- veillé à entretenir des contacts adéquats avec les différentes parties prenantes et à assurer la consultation et la participation de ces dernières; collaboré étroitement avec les autorités et organismes publics compétents tout au long de leur mission; s'est appuyé sur les sources d'information les plus fiables et les plus appropriées et a harmonisé les données provenant de sources différentes afin d'en faciliter l'interprétation;
- élaboré une synthèse de ses travaux à l'issue de la phase de terrain, examiné la fiabilité et la portée des informations recueillies et présenté ses premières conclusions au cours d'une réunion avec la délégation et le groupe de référence.

Phase de synthèse

Cette phase est principalement consacrée à l'élaboration du projet de rapport final. Les consultants ont veillé à :

- ce que leurs appréciations soient objectives et équilibrées, leurs affirmations exactes et vérifiables et leurs recommandations réalistes;
- prendre clairement acte, lors de l'élaboration du rapport, des changements allant dans la direction souhaitée dont ils ont connaissance afin d'éviter d'induire le lecteur en erreur, de susciter des irritations ou de commettre des impairs.

Séminaire de présentation

L'équipe d'évaluation a présenté le projet de rapport final révisé lors d'un atelier qui s'est tenu à Djibouti. Le but de cet atelier a été de présenter le projet de rapport final aux principales parties prenantes, de vérifier les éléments factuels sur lesquels repose l'évaluation et d'examiner les constatations, conclusions et recommandations proposées.

1.2 METHODOLOGIE PROPOSEE POUR L'EVALUATION DU PROJET QUARTIER 4, HYDRAULIQUE RURALE ET APPUI INSTITUTIONNEL

1.2.1. Champ couvert

L'évaluation porte sur le Programme d'appui au secteur d'eau et assainissement et les 7 résultats.

Conformément aux TDR, le consultant utilise les 8 critères (5 du CAD/OCDE et 3 de l'UE), à savoir pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence & complémentarité et valeur ajoutée communautaire.

L'analyse du genre et des questions environnementales ont fait l'objet d'une attention particulière spécifiquement pour l'amélioration des conditions de vie des populations et spécifiquement des conditions de travail et de productivité de la femme qui joue un rôle essentiel en milieu rural à Djibouti.

La méthodologie des Questions Evaluatives a été employée pour cette évaluation dont la définition des Questions Evaluatives (QE), les critères de jugement CJ, et les indicateurs préliminaires sont définis ci-après.

Ainsi, les réponses aux QE ont été apportées de manière complète ou incomplète suite à l'analyse des documents et aux premiers entretiens. Néanmoins, certaines questions qui demandent davantage d'informations ont été collectées sur le terrain en fonction des Hypothèses qui ont été déterminées par rapport à l'information manquante à ce stade de l'évaluation. Le Consultant a ainsi émis des Hypothèses qui ont complétées les réponses à certaines questions auxquelles l'analyse documentaire n'a pas encore permis d'apporter une réponse définitive. Des modèles ont été établis pour mener les enquêtes auprès des groupes cibles du quartier 4 et bénéficiaires d'hydraulique rurale afin de répondre aux Hypothèses identifiées. Des étudiants en communication de l'université de Djibouti et jeunes du quartier ont été recrutés afin de mener les enquêtes au Quartier 4. Dans les régions (villages ruraux), la mission a procédé elle-même aux enquêtes avec l'appui des services du MAEM-RH. Ces Hypothèses ont été validées durant la phase de terrain avec des grilles d'interviews pour les bénéficiaires, intervenants, autorités locales.

L'information recueillie a ensuite été analysée afin d'apporter le complément d'information nécessaire pour valider les Hypothèses et apporter des réponses finales aux QE. Toutefois, le séminaire de restitution a été aussi une opportunité d'apporter des éléments de réponses qui ont été pris en compte pour le rapport d'évaluation provisoire.

1.2.2 Critères d'évaluation

Le Consultant utilise les 8 critères (5 du CAD/OCDE et 3 de l'UE), comme présentés à l'annexe 1: pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence & complémentarité et valeur ajoutée communautaire :

- **La pertinence** : référence aux évolutions qui ont eu lieu à l'intérieur des parties prenantes qui auront pu mener à des changements des politiques sectorielles ;
- **L'efficience** : référence aux changements d'organisation qui auront permis la bonne gestion des fonds du projet ;
- **L'efficacité** : peut avoir été affectée par les questions indiquées sous 'performance' ;
- **L'impact, la durabilité, la cohérence/complémentarité et la valeur ajoutée communautaire.**

La cohérence du Programme avec la stratégie du PIN établie pour l'acheminement de l'aide de l'UE à Djibouti sera évaluée en articulation avec sa complémentarité avec les actions menées par les Etats Membres de l'UE, notamment pour faire face à des risques identifiés, susceptibles de grever la réussite des interventions.

Les aspects liés à la visibilité du programme et les questions environnementales et transversales seront aussi passées en revue.

1.2.3 Collecte des données de la phase d'évaluation

L'analyse des documents disponibles et accessibles, ainsi que les entretiens avec les personnes-clés associées à la gestion du projet ont constitué les principaux outils de collecte de données.

Des grilles d'entretien ont été élaborées et sont présentées en annexe pour faciliter la recherche d'informations.

Pour le volet Quartier 4

Trois enquêteurs dont deux étudiants en communication à l'Université de Djibouti ont été recrutés pour réaliser des enquêtes au quartier 4. Ces enquêtes ont duré deux (02) jours et une soixantaine de ménages ont été interviewés pour connaître le degré de satisfaction des populations du Quartier 4 par rapport aux réalisations du projet. La méthode utilisée est celle du dispositif de bloc randomisé (on choisit une maison au début de la rue, une autre maison à la fin, puis on passe dans la 3^{ème} rue à droite, ainsi de suite) et un questionnaire élaboré a été donné aux bénéficiaires. Dans un souci d'efficacité, la mission d'évaluation s'est installée dans ce Quartier dès le début de la mission, ce qui a permis d'assurer facilement la supervision des activités.

La mission a également réalisée une interview au Centre Communautaire de santé d'Einguela (situé dans le même Quartier) sur la prévalence ou non des maladies diarrhéiques, du paludisme et d'autres maladies. Les résultats des enquêtes sont synthétisés dans une fiche de satisfaction annexée au document.

Pour le volet Hydraulique rurale

Des enquêtes ont été réalisées sur un échantillon de quatre régions (Arta, Dikhil, Ali Sabieh et Tadjourah) jugées représentatives de l'ensemble des 5 régions du pays.

Un guide d'interviews a été élaboré et donné aux comités de gestion de l'eau pour connaître leur degré de satisfaction par rapport aux réalisations du projet et vérifier le fonctionnement de ces comités en tant que structures décentralisées de la gestion des ressources en eau. L'observation du terrain a permis de visiter ces stations pour voir l'état des équipements réhabilités.

Pour le volet Appui institutionnel

Des réunions individuelles ont été organisées avec la Direction de l'ONEAD et le Secrétariat Général du Ministère de l'Agriculture.

Concernant les services fournis par l'Appui Institutionnel à l'ONEAD, les aspects suivants ont été passés en revue: Commercial/Clientèle, Exploitation technique, Finance Comptabilité, Informatique, Inventaire patrimoine, Qualité des eaux, Ressources humaines.

Pour l'appui Institutionnel au MAEM-RH, les Réunions individuelles ont abordé les points suivants : renforcement des capacités de structures décentralisées de gestion de l'eau, les formations des cadres, les appuis logistiques, etc.

2. ELEMENTS D'ANALYSE

2.1 CONTEXTE SECTORIEL

Le secteur de l'eau potable est géré en ville par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement de Djibouti (ONEAD) et par la Direction de l'Hydraulique Rurale (DHR) en milieu rural.

Suivant une habitude héritée de l'époque coloniale, l'eau est gratuite. Cette pratique a été reprise par les gouvernements après l'indépendance mais elle n'est plus aujourd'hui supportable suite aux difficultés économiques et à la crise mondiale.

En ville, l'ONEAD applique des tarifs fixés par un arrêté de juin 2007. Le taux de recouvrement est fortement influencé par le non-paiement des consommations des administrations et des établissements publics et religieux qui représentent 40 % des montants.

En milieu rural, la gratuité reste la règle même si les budgets diminuent d'année en année et les services de distribution d'eau sont de plus en plus aléatoires.

L'objectif sectoriel du projet est de contribuer à la satisfaction durable des besoins en eau potable et en assainissement, en vue d'améliorer les conditions socio-économiques et sanitaires des populations rurales. Il s'intègre dans le contexte du soutien de l'Union Européenne au pays pour faire face aux défis liés au déficit hydrique et à la faible disponibilité et mobilisation des ressources en eau.

Le problème de l'eau à Djibouti s'est toujours posé et continu à se poser sans pour autant que des solutions viables soient trouvées. La difficulté majeure est que les seules sources d'eau disponibles sont les nappes souterraines et les sous écoulements des oueds, qui subissent les contraintes de l'aridité du climat et des remontées du biseau salé issu du voisinage de la mer, les taux de salinité ayant largement dépassé les normes de l'OMS. La solution alternative de dessalement de l'eau de mer se heurte à des obstacles liés à la mobilisation de l'investissement initial, à la forte demande en énergie non encore disponible et à l'éventualité d'un coût élevé au m³ produit.

L'examen du bilan des réalisations dans le domaine de l'hydraulique pour la période 2004-2006 permet de constater des efforts louables qui ont certes permis d'améliorer la situation, mais qui restent limités. De sérieux obstacles demeurent notamment dans : (i) la production, qui ne couvre que 75% des besoins, estimés à près de 20 millions de m³ par an, (ii) le coût élevé de production, à 136 DJF, (iii) les disparités dans le coût de l'approvisionnement, qui varie de 62 FDJ/m³ pour les branchements¹ au réseau de l'ONEAD à 500 à 1 000 DJF/m³ pour les camions citernes, et (iv) les capacités techniques, financières et organisationnelles de l'ONEAD.

Mais le non-paiement des factures ONEA par les établissements publics, militaires et religieux représentent un manque à gagner de l'ordre de 40% des recettes et génère d'importants gaspillages.

¹ Hors coûts fixes d'abonnement.

2.2 DEFIS SECTORIELS

Les principaux défis et enjeux du secteur de l'eau et de l'assainissement nécessitant un effort soutenu de la part des acteurs sont entre autres: (i) la formulation d'une politique nationale de l'eau; (ii) l'achèvement de la réforme du secteur, en particulier sur le plan de la coordination et de la mise en cohérence par l'élaboration et l'exécution des textes d'application du code de l'eau et des mesures d'accompagnement; (iii) le renforcement des capacités des services de l'Etat chargés de la planification et du suivi-évaluation (collecte et traitement des données, définition des indicateurs nationaux pertinents, développement du système d'information sur l'eau); (iv) la création et le renforcement des capacités des associations d'usagers d'eau et des collectivités décentralisées et; (v) la mise en place d'une stratégie de gestion durable et intégrée des ouvrages d'approvisionnement en eau potable en milieu rural.

3. REPONSE DU PROGRAMME D'APPUI AU PROJET QUARTIER 4, HYDRAULIQUE RURALE ET APPUI INSTITUTIONNEL

3.1 OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs

L'objectif global de ce projet est de contribuer, dans les institutions concernées, à l'application de la réforme du secteur de l'eau et à l'amélioration des conditions de vie des habitants du Quartier 4 et de villages ruraux dans certains districts de l'intérieur.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- La réforme de la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement) est mise en place de façon décisive ;
- La satisfaction, de manière régulière et durable, des conditions élémentaires d'hygiène, de salubrité et d'accessibilité pour les habitants du Quartier 4 est sensiblement améliorée. Le système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre d'agglomérations rurales importantes est réhabilité.

Résultats

- Installation du réseau d'assainissement de capacité adéquate et bon état de fonctionnement ainsi que la construction de la partie principale d'un ensemble fonctionnel de collecte des eaux usées est réalisée et atteint 50% des logements ;
- L'installation du réseau de drainage des eaux pluviales est réalisée sur l'ensemble du quartier ;
- La densification du réseau eau potable est réalisée et passe de 40% aujourd'hui à 70% ;
- L'aménagement des voies de desserte intérieures du quartier est effectué ;
- La réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau de certains villages ruraux est réalisée ;
- La réforme institutionnelle du secteur Eau et assainissement en vue d'une gestion intégrée de l'eau est menée en vue d'assurer la durabilité des ouvrages réalisés ;
- La population du quartier est informée sur les travaux à réaliser et a reçu une formation en matière d'hygiène et de l'utilisation de l'eau.

3.2 ACTIVITES DU PROJET

3.2.1 Modalités d'exécution du contrat

L'avenant n°1 à la Convention de Financement (CA) signé en 2008 a prolongé de 24 mois la date limite de mise en œuvre au 31/12/2010 et la date limite d'exécution de la Convention au 31/12/2012.

Partie Investissement

- Volet mise en œuvre au Quartier 4 réalisé par Colas pour la période d'octobre 2008 à décembre 2010 (26 mois = contrat + avenants 1) et 2) sous un contrat de réalisation (1 200 594 967 FDJ – 4,9 M€.). Le contrôle des travaux a été réalisé par Hydeia sous un contrat de 552,650 € + avenant 1 de 100,000 € (volet social) et 2 de 781,790 €. Ce contrat a démarré le 1er octobre 2008 et a pris fin le 31 octobre 2010 (25 mois = contrat + avenants 1 et 2) ;
- Le volet social du projet au Quartier 4 a été confié à HYDEA, bureau d'étude chargé du contrôle des travaux de réhabilitation du quartier 4, sous l'avenant 1 de 100,000 €, suite à deux appels à propositions infructueux. Ce volet a ensuite été sous-traité avec l'Union Nationale des Femmes de Djibouti (UNFD). Ce volet a débuté en septembre 2008 et a pris fin en mars 2010 ;
- Le volet rural (2 M€) a été confié à l'Unicef sous la convention de contribution signée le 11.07.2007 pour une durée de 2 ans et pour un montant de 2,000.000 € de l'UE et 60.000 € de participation de l'Unicef pour les salaires. Le volet rural a son propre cadre logique.

Partie Institutionnelle

Le volet institutionnel (2,8 M€) a été prévu initialement pour 2 ans à partir de janvier 2009. Suite au retard, le volet institutionnel a fait l'objet d'un contrat de 1 an et a démarré le 1er janvier 2010 pour prendre fin le 31 décembre 2010. Le bureau d'étude attributaire était Safège avec un contrat signé le 02/12/2009 pour un montant de 1,487.880 € sur une période de 1298 jours. L'appel d'offre pour l'achat d'ordinateurs (budget prévisionnel ONEAD de 1,3 M€) a été annulé car engagement non réalisé à la date limite autorisée du 09.12.2009. Le volet institutionnel a son propre cadre logique. Les Objectifs et résultats attendus par volet sont présentés **en annexe 3**.

3.2.2 Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du contrat

Les activités du projet étant terminées depuis plus de 3 ans (décembre 2010), il a été difficile de rencontrer des interlocuteurs qui ont participé au projet.

Réunion de démarrage : L'Unicef a été invité (3 personnes) à la réunion de démarrage, mais il n'y a pas eu de représentant du MAEM-RH (volet appui institutionnel) ni de l'ONEAD (volet appui Quartier 4 et appui institutionnel).

Il n'y a pas eu de briefing du projet mais bien une réunion d'organisation avec le gestionnaire de l'évaluation.

Les rapports de l'appui institutionnel ont été remis à la mission le jour de la phase de démarrage, et non antérieurement à l'arrivée des experts à Djibouti comme c'était prévu. Vu le nombre de rapports, cela a nécessité un effort de revue additionnel alors que les questions évaluatives, critères de jugements et indicateurs avaient déjà été présentés dans le rapport de démarrage.

La DUE a été fermée pendant 5 jours pour Pâques, en début de phase documentaire. Cela a limité les rendez-vous à la DUE.

Volet Hydraulique Rurale

L'exécution de la convention de contribution s'est heurtée aux contraintes suivantes :

- Le temps important pris pour l'identification des sites prioritaires ainsi que pour l'approbation de ces sites par les différents intervenants ;
- Le manque de personnel qualifié eu égard aux nombreux projets en cours de réalisation par le Ministère : projet mobilisation des eaux de surface (FIDA) et programme de lutte contre la sécheresse ;
- La faiblesse des capacités d'intervention du service d'appui à la gestion décentralisée des points d'eau, faute de moyens humains, le manque de professionnalisme de certaines associations qui ont travaillé chacune à leur manière sans supervision.
- La non implication effective des sous-directions régionales dans le cadre de la mise en œuvre de l'action couplée avec le manque de clarté de leurs relations avec la Direction de l'eau malgré que l'action a mis à la disposition de ces sous-directions régionales les moyens de mobilité nécessaires.

Volet assainissement Quartier 4

Le manque d'éducation d'une partie de la population ainsi que le manque d'intérêt et d'adhésion au projet implique jusqu'à ce jour des comportements citoyen et sanitaire anormaux.

Le concept d'action associative et bénévole n'est pas vraiment assimilé au Quartier 4. Il est certain qu'une bonne partie de la population du quartier est à ce jour davantage préoccupée par ses propres problèmes quotidiens (nourriture, santé de la famille, scolarité des enfants) que par les problèmes d'entretien des infrastructures du quartier. S'investir dans une organisation associative n'est pas à ce jour une priorité compte tenu des conditions de vie précaire de la population.

Volet appui institutionnel

- Assistance technique intégrée dans un projet global de l'Union Européenne prévue initialement sur deux ans, réalisée en 1 an, comportant le financement de matériels et de logiciels. Le financement a été réduit et limité à la partie assistance technique. Cette réduction de temps d'AT et de fonds alloué a été une source de risque majeur pour l'assistance technique ;
- L'accès aux infrastructures nécessite la mise en place d'une logistique très organisée (disponibilité du personnel et des clefs des locaux) ;
- Les changements successifs de matériels (pompes, canalisations etc..) opérés dans le passé sur les infrastructures, sont difficiles à identifier ;
- Qualité des documents disponibles ;
- Documentation comptable et technique mal organisée et pas mise à jour ;
- Contexte social et culturel difficile ;
- Organisation non satisfaisante ;
- Insuffisance de formation et de motivation du personnel de l'ONEAD ;
- Insuffisance de moyens ;
- Insuffisances du logiciel de gestion clientèle ;
- Difficultés de localisation des branchements et des abonnés ;
- Normes de branchement non satisfaisantes ;
- Absence de fonction juridique structurée ;
- Déficit important en outils de suivi et tableaux de bord ;
- Les échanges entre les différents services et le Service Informatique ne sont pas formalisés. Ils sont souvent verbaux. Il n'existe pas de procédure établie (document ou formulaire), pouvant servir à la traçabilité des demandes.
- La disponibilité du Service Informatique est insuffisante du fait du nombre et de la compétence insuffisants de son personnel. Le système SAGE ne fait pas l'objet d'un contrat de maintenance. Le Service Informatique fait des interventions sans connaître le modèle de données de la base.

4. EVALUATION : SYNTHÈSE PAR CRITÈRE ÉVALUATIF

4.1. PERTINENCE

Volet 1 Appui à l'AEPA au Quartier 4

Le choix d'intervenir dans le Quartier 4 est pertinent. En effet, ce quartier n'avait pas encore bénéficié d'un appui en accès à l'eau potable. L'UE avait d'ailleurs identifié « l'Eau et l'assainissement² » comme secteur de concentration de sa coopération avec Djibouti.

Les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) constituent une plateforme de référence des priorités internationales pour 2015. Les objectifs du projet sont bien en conformité avec les OMD. Ils s'alignent surtout sur l'OMD 3 « réduction de la mortalité infantile ». La fourniture d'eau potable et l'assainissement par le projet contribuent, en effet, à réduire les maladies diarrhéiques, qui sont une des causes principales de la mortalité infantile. De même, l'OMD 7 « promotion d'un environnement durable » est visé par le projet au travers de la fourniture d'eau potable, d'assainissement et de renforcement de capacités.

L'examen des indicateurs montre que, dans le domaine spécifique de l'eau potable et de l'assainissement, le choix était pertinent au moment de l'élaboration du projet. Selon les données extraites du Plan de Gestion Environnementale et Sociale, OWAS 2006, le taux d'accès à l'AEP en milieu rural est estimé à 27,4% et celui de l'assainissement à environ 17,3%. En milieu urbain, excepté le Quartier 4 (qui n'avait jamais bénéficié d'AEPA), ce taux est de 94,1% et celui de l'assainissement est estimé à 69,1%. Ces taux restent éloignés des OMD affichés par le Gouvernement à l'horizon 2015 (100 % pour l'eau potable et l'assainissement). De même, ces zones avaient jusqu'alors bénéficié de très peu de financement dans ce domaine.

Cette pertinence indiscutable ne doit toutefois pas occulter les problèmes suivants :

- Les études techniques, réalisées en 1984, et qui ont servi de base à l'estimation des travaux début 2008, étaient obsolètes tant du point de vue de l'occupation du sol que de la capacité des infrastructures existantes au regard des besoins nouveaux exprimés. Il a donc fallu faire un arbitrage et définir le volume des travaux compatible avec les ressources disponibles. Ainsi, au niveau du Quartier 4, certaines rues ont été sélectionnées au détriment d'autres. Finalement, 3.500 ml de voirie seront aménagés, d'où l'impression de projet inachevé que présente ce quartier ;
- Seuls 140 ménages sur les 1.700 identifiés sont connectés au réseau d'eaux usées (21% contre 50% planifiés) et les critères de sélection ne semblent pas tout à fait objectifs ;
- l'appui logistique (informatique) à l'ONEAD pour un montant de 1,3 M d'euros, annulé par la suite pour des raisons de procédures, n'a pas permis d'amorcer la réforme souhaitée;
- La situation géographique difficile du Quartier 4, en perpétuelle mutation urbanistique associée à un habitat de très bas niveau (migration) et au non-respect des règles d'urbanisme pose également problème.

Enfin, la non-actualisation du Plan Directeur d'Aménagement du Quartier 4 empêche la mise à niveau des données au moment de la mise en œuvre du projet.

Le projet a été en gestion décentralisée ex post avec l'ONEAD comme Maître d'œuvre suite à la modification de la Convention de Financement³ et le MAEM-RH Maître d'Ouvrage délégué, et ce uniquement pour la réalisation du volet « appui au Quartier 4 ».

Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale

² Document Stratégie Pays DSP 2002-2007

³ Signée le 07.02.2008

Le choix d'intervenir dans les villages ruraux est pertinent. En effet, ces zones font partie des régions les plus pauvres de Djibouti n'ayant jamais bénéficiées d'actions de la part des bailleurs malgré un taux d'accès à l'eau potable très faible. L'UE avait d'ailleurs identifié « l'Eau et l'assainissement⁴ » comme secteur de concentration de sa coopération avec Djibouti.

Le volet rural (2 M€) (Unicef) sous Convention de contribution signée le 11.07.2007 pour 2 ans. En juin 2009, une demande d'extension de la période de mise en œuvre de la convention a été demandée et obtenue jusqu'en décembre 2009 et a donné lieu à un amendement de la convention.

Les activités sont réalisées dans une perspective (i) de réduction de la pauvreté, liée à une pénurie de moyens, aux maladies associées au manque d'eau, d'hygiène et d'assainissement, et (ii) d'amélioration des conditions de vies des femmes et du cadre vie de façon générale. La réhabilitation d'anciens systèmes d'adduction d'eau potable ainsi que l'aménagement des puits avec un système solaire étaient justifiés en zone rurale, de même que l'AEPA dans le quartier 4.

Aussi, dans l'optique de consolider les nombreuses actions antérieures de l'UNICEF dans les villages ruraux, en matière d'eau et d'assainissement, et de faire valoir son expertise dans le domaine de la promotion de l'hygiène, cette organisation est apparue comme la structure la plus à même d'assurer la maîtrise d'œuvre pour ce projet.

L'exécution a été réalisée par le Département de l'eau du MAEM-RH avec conception participative du projet pour une gestion décentralisée par les bénéficiaires regroupés en CGE. Un côté moins pertinent est le fait de créer de nouvelles institutions (CGE) qui dépendent de la durée de vie du projet et sans un cadre d'approche sectoriel.

Le projet est en lien étroit avec la Priorité 2 du Cadre d'Assistance pour le Développement des Nations Unies à Djibouti (UNDAF) qui est de «garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et la protection». En effet, l'eau potable et un assainissement adéquat sont des besoins sociaux de base, et les populations bénéficiaires du projet sont dans l'ensemble très pauvres. Subséquemment, il est cohérent au regard du Document de Stratégie de Coopération (DSC) 2002-2007 de l'Union Européenne.

Le volet d'appui à l'hydraulique rurale a été justifié pour une convention de subvention à l'Unicef étant donné son rôle de chef de file en hydraulique rurale, et le peu de capacité du MAEM-RH pour l'appui en zone rurale. Toutefois, les travaux de la composante hydraulique rurale ont été réalisés par le Département de l'eau, la DUE se gardant l'organisation et l'approbation des appels d'offres fournitures et marché.

Volet 3 Appui Institutionnel

Le Gouvernement s'est engagé dans une politique de décentralisation rapprochant les organes de décision des populations bénéficiaires⁵. Il semblait donc opportun de renforcer l'ONEAD nouvellement créée suite à la fusion des offices de AEP avec l'assainissement et de renforcer le MAEM-RH pour actualiser le Schéma Directeur de l'eau (an 2000) dont l'échéance arrivait en 2010 et également préparer des amendements législatifs au Code de l'eau (an 2000) dont l'échéance expirait en 2010.

Le projet a été prévu en gestion décentralisée ex post avec le MAEM-RH comme Maître d'œuvre.

4 Document Stratégie Pays DSP 2002-2007

5 Rapport de Monitoring, 2011

Tableau : Pertinence Appui institutionnel

Appui	Constats
1 Commercial	Etablir et mettre en œuvre des procédures
2 Communication	Améliorer les services de la clientèle.
3 Exploitation technique	Faire l'Inventaire et le diagnostic des infrastructures et des points d'eau et réservoirs
4 Finance comptabilité	-Finance : Faire inventaire pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) Comptabilité : Faire manuel de procédure pour permettre la fusion des activités AEP et Assainissement liquide
5 Informatique	L'appui au service informatique est nécessaire pour améliorer les services de l'ONEAD
6 Inventaire patrimoine	Nécessité de faire l'inventaire patrimoine/forage/stations et de leur état (diagnostic)
7 Juridique institutionnel	Nécessité de textes légaux, notamment Assainissement Liquide. Nécessite une révision du Code de l'eau (an 2000)
8 Qualités des eaux	Analyser la qualité de l'eau de la nappe de Djibouti-ville afin de connaître les qualités de chaque forage
9 Ressources humaines	Diagnostic puis établissement d'une convention collective eau/assainissement
10. Schéma directeur	Le Schéma Directeur de l'eau de l'an 2000 était valable pour 10 ans.

4.2 EFFICACITE

Volet 1 Appui AEPA au Quartier 4

Le volet d'appui à l'AEP/assainissement au Quartier 4 a donné des résultats plutôt satisfaisants. Les méthodes et procédures adoptées pour la mise en œuvre du projet étaient assez efficaces en termes de maîtrise des coûts. L'utilisation des imprévus a bénéficié à ce volet du Quartier 4 pour y faire davantage d'investissements. Les délais ont été respectés suite à l'extension de la durée de mise en œuvre de la Convention de Financement (avenant 1 pour une extension de 2 ans de 2010 à 2012). Ainsi les conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la population du quartier 4 ont contribué à atteindre les 2 objectifs spécifiques de la Convention de Financement.

Le volet social de l'appui au Quartier 4 nécessitera une enquête (Hypothèse 1) afin de connaître la satisfaction des utilisateurs, dont notamment l'hygiène et l'utilisation de l'eau.

Résumé des réalisations physiques du volet appui au Quartier 4 :

- Réalisation de 350 branchements contre 174 prévus, soit un taux de densification de 61% ;
- Réhabilitation de 3,5 km de voirie (route), la pose de 3,2 km de conduite principale d'eaux pluviales et le branchement de 154 ménages à l'eau potable et au réseau d'eaux usées.

Dans le cadre des travaux effectués au Quartier 4, les résultats 1 à 4 et 7 ont été atteints étant donné que le projet a tenu compte de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement des eaux usées et pluviales et de la sensibilisation des bénéficiaires à la gestion de l'eau dans ce quartier.

Le projet a dépassé certains résultats attendus notamment en nombre de branchements AEP effectués (340). Ainsi, il a permis de réhabiliter la moitié du linéaire de la voirie existante de même que la moitié des surfaces de drainage des eaux pluviales du Quartier 4.

Plus en détail, le rapport final de contrôle des travaux indique les résultats suivants⁶ :

- Résultat 1 : l'installation de 2.500ml dans le quartier 4 du réseau d'assainissement des eaux usées de capacité adéquate est en bon état de fonctionnement ; la construction de la partie principale d'un ensemble fonctionnel de collecte des eaux usées est réalisée, permettant la connexion de 50% des logements.
Avis de la mission: réalisé
- Résultat 2 : l'installation sur l'ensemble de la voirie du quartier 4 d'un réseau de drainage des eaux pluviales est réalisée.
Avis de la mission: réalisé
- Résultat 3 : la réhabilitation des conduites existantes et la densification du réseau eau potable du quartier 4 est réalisée à raison de +/-2.500ml, permettant l'augmentation du taux de connexion au réseau de 40% à 70 % des logements.
Note: il n'y avait pas de connexion AEP au départ dans ce quartier. Donc l'indicateur 40 % de connexion au réseau au départ du projet n'est pas exact.
Avis de la mission: Le projet a connecté le branchement pour 350 logements. Il y a eu peu de demandes au début car les branchements étaient facturés à un coût élevé. Lorsque ce coût a été subventionné, une dynamique s'est créée, telle qu'il n'a pas été possible de répondre à la demande de branchements en forte augmentation à la fin du projet.
- Résultat 4 : l'aménagement de toutes les voies de desserte intérieure du quartier 4 est effectué.
Avis de la mission: le projet a réalisé environ 50 % d'aménagement (une voie sur deux) des dessertes intérieures, comme prévu.
- Résultat 7 : la population du quartier est informée sur les travaux à réaliser et a reçu une formation en matière d'hygiène et de l'utilisation de l'eau.
Avis de la mission: il y a eu une campagne IEC menée par l'ONG locale UNFD. Un comité de quartier a été créé avec 6 animateurs locaux pour mener les campagnes D'IEC. Les campagnes d'information et communication ont sensibilisé la population locale au projet. L'engouement a été lent, notamment lors des 2 premières campagnes, et a ensuite dépassé les possibilités du projet de pouvoir réaliser de nouveaux branchements suite aux nombreuses nouvelles demandes d'accès à l'eau potable. Une stratégie avait été élaborée pour terminer entièrement les aménagements dans une seule rue pour que la population du quartier 4 puisse visualiser et comprendre les bénéfices attendus du projet. Cela a engendré des contraintes de temps à l'entreprise de travaux Colas au niveau de la chronologie des travaux car il a fallu aménager dans une seule rue l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Les résultats en matière d'éducation à l'hygiène n'ont pas été probants⁷.

Transversal :

Le volet social apparaît au travers du résultat 7 de la Convention de Financement (Résultat 7 : la population du quartier est informée sur les travaux à réaliser et a reçu une formation en matière d'hygiène et de l'utilisation de l'eau). Il a ainsi permis la création et l'appui de comités du quartier au Quartier 4 par la mise en œuvre de la stratégie IEC (Information, Education et Communication).

La mise en œuvre a été réalisée par Colas Djibouti et supervisée par Hydea, dans son avenant 1 au contrat de surveillance des travaux, qui l'a ensuite sous-contracté à une ONG locale UNFD. Il a été procédé à la nomination d'un chef de mission et de représentants d'association du quartier et élus locaux pour assurer l'interface entre la population locale et

⁶ Hydea, 2011

⁷ Mission d'audit du volet social, Contrôle technique et comptable du marché des travaux et du marché des services pour la surveillance des travaux du projet de réhabilitation du quartier 4 de la ville de Djibouti, STTE, Septembre 2010

les parties impliquées dans les travaux (ONEAD, COLAS, HYDEA). Cette structure a engendré des ralentissements et des blocages consécutifs à des problèmes de gestion et de bénévolat des membres. L'UNFD a, dès juillet 2009, changé sa stratégie d'intervention en nommant un responsable assisté par 6 agents de terrain recrutés parmi des jeunes habitants sur place et répartis en 6 zones d'intervention au Quartier 4. Cette nouvelle équipe a réalisé l'essentiel des activités de la campagne d'IEC.

Le contrat de sous-traitance d'HYDEA à UNFD reste lacunaire, notamment sur la partie de sensibilisation à l'hygiène. D'un point de vue méthodologique, les TDRs proposent l'IEC sous forme de communication classique. De même, alors que 140 branchements AEP étaient prévus au départ des travaux, 340 ont été réalisés. Ces travaux demeurent toutefois insuffisants au regard du nombre de parcelles, 1 700 selon les TDR, et aussi au regard de la demande suscitée en fin de projet.

Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale

Le Volet Hydraulique rurale a connu des résultats mitigés : d'après les enquêtes de terrain réalisées par la mission d'évaluation (FTHR) **les installations solaires de pompages ne sont pas efficaces pour améliorer les conditions d'accès à l'eau potable de la population**. Un **résultat satisfaisant concerne la mise en place des comités de gestion**. Le volet hydraulique répond partiellement à la réforme pour la gestion intégrée de l'eau, étant donné l'approche décentralisée de gestion de l'eau par des comités de gestion par point d'eau. Il manque encore certaines composantes à cette réforme pour améliorer la gestion de l'eau par bassin versant étant donné qu'il n'y a pas de diagnostic du potentiel existant des bassins versants pour alimenter les nappes phréatiques. Ainsi, l'appui à l'hydraulique villageoise pour l'amélioration de l'accès à l'AEP des villages bénéficiaires a aussi contribué aux 2 objectifs spécifiques de la Convention de Financement. La mission de terrain (FSHR) a permis de faire ressortir **la satisfaction des usagers de l'eau rurale grâce aux forages réhabilités en solaire par le projet et aussi la réhabilitation de points d'eau**. Il est à noter que le potentiel d'approvisionnement villageois s'appuie principalement sur les nappes phréatiques, qui constituent un mode plus régulier que l'approvisionnement par retenue de surface, ce dernier pouvant s'avérer non viable en cas de sécheresse prolongée. Les retenues collinaires d'eau sont donc à considérer principalement comme moyen de faciliter l'infiltration et recharger les nappes.

La réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau d'un certain nombre de villages ruraux est effectuée.

Le résultat 5 appliqué à l'hydraulique rurale renforce l'objectif spécifique 1 du projet « la réforme de la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement) est initiée et mise en place de façon définitive ». La décentralisation du MAEM-RH est partielle étant donné que ses départements ont peu de capacité d'intervention (sous équipés, peu de personnel). L'Unicef a donc réalisé ce projet et a contracté le Département de l'Eau (aujourd'hui appelé Département de l'Hydraulique rurale) pour la réalisation des travaux.

Le volet « Hydraulique rurale » devait permettre la réhabilitation des systèmes de distribution d'eau potable dans plusieurs villages ruraux, profitant à environ 25.000 personnes réparties dans 45 localités. Ce volet devait aussi permettre l'abreuvement d'un cheptel d'environ 40.000 animaux.

Résumé des réalisations du volet « hydraulique rurale »:

- Réhabilitation des ouvrages de surface de 20 stations de pompage ;
- Equipement en énergie solaire de 25 stations de pompage ;
- Redynamisation et/ou création de 35 comités de gestion des points d'eau ;
- Formation de 210 membres de comités de gestion des points d'eau ;
- Formation au niveau local de 47 techniciens spécialisés en entretien et maintenance des équipements solaires.

L'AEP en zone rurale fonctionne mais avec des rendements souvent inférieurs aux anciens systèmes et présentent des déficiences de conception et de mise en œuvre (Unicef et Direction de l'Eau). L'utilisation de systèmes solaires en monde rural peut se justifier à condition de disposer d'équipements correctement dimensionnés et d'équipes de maintenance performantes, deux éléments peu vérifiés aujourd'hui. La chute des performances en période hivernale (soleil plus bas sur l'horizon et/ou temps plus nuageux) ou en début et fin de journée doit sérieusement être prise en compte, sinon revenir à une solution mixte (solaire + groupe électrogène) mais cette solution reste coûteuse. L'entretien quotidien du système solaire doit être pris en charge correctement (nettoyage panneaux parex.). L'installation de systèmes de pompage dans des forages même existants, doit être précédée de données hydrogéologiques valables. Pour des petits débits, il faut accepter la solution de revenir à des solutions simples, peu coûteuses et facilement maintenues telles que les PMH (pompes à motricité humaine) dans la mesure où la profondeur de la nappe le permet (il est en effet difficile d'aller au-delà de 80m).

Volet 3 Appui institutionnel

Le volet d'appui institutionnel a été mis en œuvre par SAFEGE « Assistance Technique pour la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'eau à Djibouti ». Cette assistance technique ambitieuse a été mise en œuvre dans des conditions difficiles :

Le volet institutionnel n'a pas pu bénéficier réellement de l'appui initialement prévu :

- la durée du contrat de services pour l'appui institutionnel était initialement de 24 mois en 2009 et 2010. Etant donné un premier appel d'offres infructueux et la date limite de mise en œuvre (N+3 = 31/12/2010), le contrat pour le volet institutionnel du projet a été mis en œuvre sur une période de 12 mois sans diminution de budget à partir du 01 janvier 2010 ;
- le projet prévoyait l'acquisition de fourniture informatique pour la gestion informatique de la clientèle de l'ONEAD (budget de 1,3 M€). L'appel d'offres n'ayant pas été lancé à temps, il n'a pas été possible de contractualiser ces fonds avant la date limite de signature des contrats (4/12/2009). L'ONEAD n'a donc pas pu bénéficier du matériel.

Il y a eu des rapports produits par l'AT mais les recommandations revêtaient un caractère peu opérationnel, et il n'y a pas eu d'AT pour appuyer leur réalisation. (Voir **Annexe 4**)

Tableau : Efficacité Appui institutionnel

Appui	Constats
1 Commercial	Il y a eu des procédures établies ainsi qu'un diagnostic logiciel mais pas assez d'appui à la mise en œuvre
2 Communication	Remise d'en rapport mais pas assez d'appui à la mise en œuvre.
3 Exploitation technique	Inventaire des infrastructures (2 tomes) et 1 peu de diagnostic. Cartographie de tous les points d'eau et réservoirs pour Djibouti et Ali Sabieh mais pas assez d'appui à la mise en œuvre pour faire diagnostic
4 Finance comptabilité	-Finance : L'inventaire pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) en 2010 : L'Etat a payé 1 milliard FDJ à l'ONEAD via EDD par une convention d'apurement et un rééchelonnement des créances en 2011. L'Etat a réglé une compensation pour règlement des dettes en 2011. L'Etat est donc en règle de paiement envers l'ONEAD et entend compenser ses créances avec les dettes fiscales. Comptabilité : Le manuel de procédure n'a pas été mis en application. -Fusion des activités AEP et Assainissement liquide partiels ne reflètent pas la réalité car l'immobilisé/patrimoine n'est pas repris tel que l'inventaire patrimoine de l'assainissement pour connaître le coût réel de l'assainissement, pour avoir un bilan qui reflète la partie de l'assainissement
5 Informatique	L'appui au service informatique avait été prévu, mais pas réalisé (AO annulé et pas assez d'appui à la mise en œuvre).
6 Inventaire patrimoine	il y a eu des publications de documents d'inventaire patrimoine/forage/stations

	et de leur état (diagnostic) mais pas totalement (manque le patrimoine de l'assainissement liquide).
7 Juridique institutionnel	Il y a eu publication de textes légaux, notamment des amendements législatifs et réglementaires du Code de l'eau
8 Qualités des eaux	Existence d'un rapport en allemand. Définition des modalités pour un laboratoire
9 Ressources humaines	Diagnostic puis établissement d'une convention collective eau/assainissement incomplet : les descriptions de postes et fiches de fonction n'étaient pas finalisées. Seulement 2 à 3 fiches avaient été finalisées. Il y a eu aussi une proposition de règlement interne mais la grille salariale restait floue et n'était pas ce qu'en attendaient les Ressources Humaines
10 Schéma directeur	Recommandations générales

4.3 EFFICIENCE

Volet 1 Appui AEPA au Quartier 4

Gestion DUE : gestion décentralisée ex ante. L'ONEAD a été Maître d'œuvre. Le Contrôle des travaux a été fait par Hydea. Le volet social a été réalisé par UNFD. Il y a eu audit du volet social⁸.

La Convention de Financement a été modifiée le 07.02.2008 substituant le MAEM-RH pour ONEAD comme Maître d'œuvre pour cette composante d'appui au Quartier 4.

Les travaux du Quartier 4 ont été très longtemps en avance sur le programme mais une stagnation des travaux a été consécutive à la problématique de l'avenant N°2 qui a mis plus d'un an pour être signé⁹. 98 % des fonds ont été engagés¹⁰. Les travaux ont été exécutés par Colas DJIBOUTI s.a. pendant 26 mois (délai initial 16 mois + avenants 1 et 2) du 30.03.2008 jusqu'en décembre 2010. Les retards pris nécessitant des avenants au contrat sont justifiés par la vétusté des études (1984) qui ont nécessité des mises à jour dans un quartier en perpétuel changement suite aux migrations permanentes et à la modification du quartier lui-même. Certaines rues mentionnées dans les plans étaient occupées par des habitations. Il y a eu un bureau d'étude pour le contrôle des travaux par le bureau Hydea pendant 25 mois (délais initial 16 mois + avenants 1 et 2) de octobre 2008 à novembre 2010. L'ONG locale UNFP a été contractée par Hydea pour réaliser le volet social. Un comité de gestion de l'eau au quartier 4 a été créé dans la perspective d'améliorer les conditions élémentaires d'hygiène, de salubrité et d'accessibilité au travers d'une stratégie d'appui IEC (Information Education Communication).

L'expertise semble avoir été réalisée de manière adéquate bien que des retards aient eu lieu, consécutivement aux études obsolètes qu'il a fallu remettre à jour. L'approche participative du projet au quartier 4 a permis la participation des groupes cibles dans la ville pour tenter d'obtenir des bonnes pratiques par rapport aux réseaux publics d'assainissement et au maintien d'un état de propreté élémentaire des voiries du quartier 4. Néanmoins un peu plus d'un an après la fin des travaux, les résultats ne sont toujours pas évidents (**Annexe 5**).

La gestion intégrée de l'eau à Djibouti-ville – Quartier 4 a été mise en œuvre par le volet social du projet. En raison du peu de capacités nationales à répondre aux appels à propositions pour la mise en œuvre du volet social (2 AO ont été annulés), ce volet a été attribué par un avenant au contrat de supervision au bureau Hydea, contrôleur des travaux qui a lui-même contracté à une ONG locale UNFD à un coût nettement moindre. Il est à noter que UNFD avait répondu à cet appel à propositions mais sa candidature s'est révélée infructueuse. On peut noter que les règles de l'UE pour répondre à des appels à propositions sont coûteuses pour des petites ONG locales qui doivent engager des moyens parfois considérables pour se mettre aux normes requises de participation à un appel à propositions. L'UNFD a ainsi été déclassée par l'appel à propositions, et est contractée directement par Hydea qui s'est vu attribuaire du volet social par un avenant au contrat de

⁸ Safège Technum Tractebel Engineering, rapport d'audit septembre 2010

⁹ ROM 2011

¹⁰ Hydea, rapport final, mars 2011

supervision. Il y a eu aussi une approche participative avec création d'un Comité de quartier 4 pour la gestion de l'eau via IEC.

Les propositions de structuration de l'ONEAD ont été bien orientées, malgré le temps plus court attribué à la mission. Du fait du raccourcissement du délai d'intervention, l'achat des supports et équipements techniques devant compléter la réforme proposée n'a pu être effectué dans le temps imparti¹¹.

D'après l'enquête menée auprès des bénéficiaires (60 enquêtes individuelles) par la mission d'évaluation. Le projet n'a réalisé à leur connaissance aucune activité pour la promotion de l'hygiène. Des campagnes de sensibilisation ont été réalisées dans le quartier par les agents du Ministère de la santé à travers la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement. **(Annexe 5)**

Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale

Gestion DUE : Une mission de vérification de la Convention signée avec l'Unicef a été faite en 2013. Le rapport est en cours de finalisation. La convention avec l'Unicef a facilité la gestion par la DUE. 100 % des fonds engagés. Il y a eu un suivi par ROM 2009 et 2011. Cette composante du projet fait l'objet d'une vérification en cours.

Gestion Unicef : Le MAEM-RH est le ministère en charge de la gestion de l'eau en zone rurale à travers le Département de l'Hydraulique Rurale. Le projet a été supervisé par l'UNICEF et mis en œuvre par le Département de l'Hydraulique Rurale, mais sans le soutien des structures décentralisées du Ministère qui ont peu de capacité d'intervention (insuffisance logistique, peu de personnel). L'approche participative a été considérée avec les bénéficiaires (CGE) mais peu avec les sous-directions régionales de l'agriculture pour effectuer la gestion décentralisée du projet.

Une des faiblesses du projet a été l'implication effective des services décentralisés de l'eau et de l'assainissement pour le suivi des actions en zone rurale.

L'AEP en zone rurale avec forage solaire fonctionne mais avec des rendements souvent inférieurs aux anciens systèmes et présentent des déficiences de conception et de mise en œuvre.

Volet 3 Appui institutionnel

100 % des fonds engagés. L'assistance Technique pour l'appui institutionnel pour la mise en œuvre d'une politique de gestion intégrée de l'eau a été confiée à la SAFEGE, par un contrat signé le 02/12/09 pour un montant de 1,489 M€. Pour des raisons administratives diverses (relance de l'AO), le contrat d'AT a été signé en retard par rapport au planning original, la veille de la date limite de signature des contrats (règle N+3), ne laissant plus que 12 mois de travail effectif au lieu des 24 prévus initialement. De plus, la partie fourniture d'équipements informatique n'a pu se réaliser car il y a eu dépassement de la date limite d'engagement des fonds.

L'Appui institutionnel a commencé avec un an de retard (01/01/2010 au lieu de 01/01/2009), et l'AO matériel informatique à l'ONEAD a été annulé car il n'y a pas eu d'engagement à cette date butoir (09/12/2009).

Il y a un dépassement budgétaire et de temps d'exécution du fait de la mauvaise qualité et de la vétusté des études d'avant-projet. Les retards administratifs ont engendré une prolongation de la Convention de Financement. Ces retards ont affecté le volet d'appui institutionnel.

L'AT en appui institutionnel a un cadre logique qui contient 3 objectifs spécifiques dont 2 pour le MAEM-RH et 1 pour l'ONEAD.

¹¹ Rapport de Monitoring, 2011

Compte tenu de l'annulation de l'AO pour le matériel informatique à l'ONEAD et le fait que le contrat d'AT est resté identique à l'initial, à l'exception que ce qui était prévu de faire en 2 ans avait été réduit à une période de 1 an, les 3 objectifs spécifiques du sous-cadre logique définis pour cette Assistance Technique étaient donc ambitieux, prévoyant un appui au MAEM-RH pour «1. La mise en œuvre du programme de réforme institutionnelle et législative en adéquation avec les orientations définies par le Gouvernement Djiboutien en matière d'eau et d'assainissement » et « 2. Dans la programmation des actions nécessaires à la valorisation des besoins en eau et assainissement liquide face à l'urbanisation croissante et le projet de développement économique du pays » et à l'ONEAD pour « 3. Renforcer les structures de l'ONEAD dans les conditions d'installation de ce nouvel office, en termes d'organisation, de gestion, de renforcement de moyens, et de lui permettre de posséder la structure appropriée à l'exécution de sa mission de service public ».

Gestion DUE : Gestion décentralisée ex ante. Il n'y a pas eu de ROM en 2010 alors que l'appui institutionnel était mis en œuvre (01.01 au 31.12.2010). Il y a eu audit de l'appui institutionnel.¹²

Les difficultés ont été fortement ressenties par l'ONEAD dont la création récente par fusion de l'office chargé de l'approvisionnement en eau potable avec celui de l'assainissement liquide exigeait un nouveau cadre juridique, de gestion technique et financière.

En modalité de gestion décentralisée ex ante, c'est la DUE qui était en charge de passer l'AO en fourniture de matériel pour l'ONEAD. Néanmoins, l'engagement n'a pu être réalisé à la date butoir du 09.12.2009. Cet appui nécessaire au renforcement institutionnel de l'ONEAD n'a pu être mené à bien. Cette erreur de gestion est sans doute due à un manque de suivi lorsque la gestion était basée à la DUE en Ethiopie. Il aurait été possible de passer la totalité en 1 seul contrat (AT 1,438 M€ + matériel 1,3 M€) de services et fourniture pour système informatique et comptabilité, sous la responsabilité de l'AT.

Tableau : Efficience de l'appui institutionnel

Appui	Constats
Commercial	Recommandations pas suivies par manque d'appui .
Communication	Rapport pas transmis à ce Service .
Exploitation technique	Appui partiel qui ne permet pas une meilleure gestion de l'exploitation technique
Finance comptabilité	Finance : - L'inventaire pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) en 2010 Comptabilité : les documents liés à la facturation de l'eau n'ont pas bien été appréhendés
Informatique	Le manque de matériel diminue les performances de gestion
Inventaire patrimoine	l'AT n'a pas eu assez de temps pour l'appui à la mise en œuvre des recommandations :
Juridique institutionnel	Manque de textes légaux pour une gestion intégrée de l'eau, notamment la législation des CGE,
Qualités des eaux	Pas de laboratoire octroyé pour faire les analyses
Ressources humaines	Peu de gestion efficace du personnel
Schéma directeur	Les activités du MAEM-RH se font en dehors d'un plan directeur utilisé comme cadre de référence pour la gestion intégrée de l'eau.

L'équilibre financier de l'ONEAD n'a pas été considéré comme élément de réforme dans ce projet, et n'avait pas de raison de l'être en dehors d'un appui au renforcement des capacités de l'ONEAD dans sa gestion comptable croisée pour diminuer sa dette à l'état. L'équilibre financier de l'ONEAD est plus difficile à atteindre dans un cadre de gestion intégrée de l'eau qui prend donc en considération la composante assainissement qui coûte plus cher que l'AEP. Ainsi, un certain montant de la facturation de l'eau potable est réservé à l'assainissement. La réforme est donc en cours et elle est progressive ; à Djibouti-ville, elle

¹² Rapport BDO, juin 2011

demande encore une amélioration du taux de facturation et du taux de paiement des usagers de l'eau, ainsi qu'un système de facturation échelonné en fonction des quantités utilisées.

4.4 IMPACT

Volet 1 Appui AEPA au Quartier 4

Service Accueil

La plupart des personnes enquêtées (92%) affirment que la qualité de l'accueil est acceptable à l'ONEAD et que les guichets existent en nombre suffisant pour recevoir les abonnés et qu'il n'y a pas souvent de longues files d'attente. (Annexe 5)

Abonnement et branchement

Très peu d'abonnés connaissent le coût du branchement et de l'abonnement. Le paiement se fait en espèce ont répondu presque tous les enquêtés. Soixante-cinq pour cent (65%) arrivent à payer facilement leur facture d'eau contre 35% qui ont du mal à la payer. En 2010, 50 % de la population urbaine de Djibouti bénéficiait directement de la fourniture d'eau via les services publics. Les 50 % restants étaient obligés de pomper l'eau à partir des colonnes d'alimentation publique ou de se servir chez leurs voisins reliés au service.¹³ Actuellement le nombre d'abonnés reliés au réseau d'eau potable de Djibouti-ville est de 31.628.abonnés¹⁴.

Service dépannage et réparations

Les services de dépannage ne réagissent pas rapidement en cas de panne sur le réseau. Il faut attendre plusieurs jours avant qu'ils ne répondent aux demandes des clients. Soixante pour cent (60%) des personnes enquêtées affirment qu'ils paient eux-mêmes pour les petites réparations sur le réseau. Les coûts varient entre 1500 et 3000 DJF.

Qualité de l'eau

Soixante-six pour cent (66%) des personnes enquêtées pensent que l'eau de consommation est salée mais de caractéristique organoleptique acceptable. La plupart des personnes interrogées estime que l'eau est salée mais que c'est son goût normal (caractéristiques organoleptiques bonnes) et sans danger pour la santé et qu'elles s'y sont habituées depuis des années. Elle est claire, limpide et inodore. Sa consommation ne cause aucun problème de santé.

Genre

Les actions du projet ont tenu compte des besoins spécifiques des femmes et ont visé à l'allègement du poids de leurs obligations. En effet, la réduction du temps de la corvée d'eau libère la femme pour d'autres activités de développement. L'éducation à l'hygiène a été déficitaire au quartier 4¹⁵ mais a toutefois permis d'améliorer la santé de la famille et surtout des enfants et a soulagé les femmes appelées à s'occuper des malades¹⁶.

Le développement de thèmes de formation spécifiques aux femmes dans les villages a renforcé les capacités de celles-ci dans la gestion de leur vie de famille.

L'analyse approfondie de l'intégration du genre et de l'équité dans la mise en œuvre du projet a été faite à travers des enquêtes de terrain (Annexe 5) en se basant sur les questions

¹³ Rapport PNUD GoAL WaSH vol 2 2010

¹⁴ ONEAD, avril 2014

¹⁵ Rapport audit STTE, décembre 2010

¹⁶ Rapport d'achèvement, UNICEF, 2010

liées aux préoccupations des droits et obligations des femmes et des hommes par rapport à l'intervention, les femmes constituant dans leur grande majorité un plus important groupe de personnes vulnérables.

Par la même occasion, les populations n'ont été soumises à aucune séance d'Information Education Communication (IEC).

Assainissement solide

Moins de la moitié (46%) des personnes enquêtées (60 enquêtes ménages) n'étaient pas satisfaites des actions d'assainissement liquide menées dans leur quartier. Les services de la voirie s'occupent tant bien que mal de la collecte des déchets dans le quartier, laissant s'accumuler des déchets solides qui obturent l'écoulement des eaux.

Santé

Il y a diminution de la prévalence des maladies d'origine hydrique. Seulement 26% des ménages visités (60 enquêtes ménages) estiment que des maladies comme la diarrhée, le choléra, la malaria et les troubles gastro-intestinales sont toujours fréquents dans leur quartier à cause des fuites d'excréments observées suite à l'effondrement de quelques fosses septiques.

Le centre de santé du quartier 4 a confirmé une régression des maladies d'origine hydrique, notamment une réduction des diarrhées. (Annexe 7). L'installation du réseau d'assainissement liquide a aussi permis de réduire la quantité d'eau stagnante propice aux mouches (diarrhées, conjonctivite), et aussi à la reproduction des moustiques (malaria). Le projet aurait pu avoir une incidence sur la diminution du paludisme, mais ce facteur est peu influent en comparaison de l'augmentation de migrants infectés par la malaria arrivant à Djibouti, et qui propagent la maladie à la population locale. Le quartier 4 est devenu un quartier avec un taux élevé de migrants.

Près de la moitié des enquêtés parlent de présence permanente de mouches dans leur quartier et plus fréquemment des conflits de voisinage liés à la gestion des fosses et puisards. Ces fosses sont dans les rues du quartier qui ne bénéficient pas du réseau d'assainissement liquide.

Genre

Ce projet a permis aux femmes responsables de la propreté d'alléger leurs charges pour se consacrer à d'autres activités.

La qualité environnementale du quartier s'est améliorée sensiblement suite à l'intervention du projet. Le réseau d'assainissement liquide d'une partie du quartier 4 est à présent connecté à la nouvelle installation d'épuration des eaux usées de Douda financée par l'UE.

Emploi

La Réhabilitation des ouvrages de surface (stations de pompage) a été réalisée par des entreprises locales qui ont été sélectionnées suite à leur réponse au cahier des charges proposé pour chaque ouvrage. Cet encouragement du tissu de TPE local favorise les investissements à haute intensité de Main d'œuvre (HIMO) et permet une participation avec une forte implication de la population bénéficiaire. Les autres travaux, à savoir la réhabilitation de 3,5 km de voirie (route), la pose de 3,2 km de conduite principale d'eaux pluviales ont aussi utilisé la main d'œuvre locale.

Environnement

Le projet est classé comme catégorie environnementale B (Critères Banque Mondiale)¹⁷, sur la base de la nature des travaux et des impacts potentiels directs et indirects qu'ils peuvent engendrer.

Les effets environnementaux positifs liés à la mise œuvre du projet ont été vérifiés par les enquêtes de terrain (**Annexe 5**) pour l'amélioration du cadre de vie dans les ménages, les écoles et autres lieux publics par un meilleur accès aux services d'eau potable et d'assainissement.

Au niveau de la ville de Djibouti, la gestion intégrée de l'eau est prise en considération pour l'AEPA, et aussi par une meilleure connaissance des capacités des points d'eau alimentant Djibouti et une prise en considération d'alternative pour soulager la nappe de Djibouti-ville : projet UE PEPER, aqueduc d'Ethiopie) et assainissement liquide (STEP de Douda) et solide (site référencé d'enfouissement).

Raccordement

Le nombre d'abonnés reliés au réseau d'eau potable de Djibouti-ville est de 31.628.abonnés¹⁸. L'ONEAD a pris des mesures pour favoriser l'accès à l'eau potable, notamment en réduisant le coût de connexion à 25.000 FDJ, alors qu'il était à 50.000 FDJ lors du projet pour les branchements non subventionnés par le projet.

Les effets négatifs induits par le projet

Le projet a mis en œuvre une approche participative visant une facilité d'appropriation des actions par les groupes cibles dans la ville afin d'obtenir d'eux des bonnes pratiques concernant l'utilisation du réseau public d'assainissement liquide et le maintien d'un état de propreté élémentaire des voiries du quartier 4 afin de ne pas obstruer l'écoulement des eaux de surface, particulièrement les grilles d'accès de l'eau au réseau d'assainissement liquide souterrain. Un peu plus d'un an après la fin des travaux, les résultats sont mitigés. En effet, les formations se sont arrêtées avec la fin des travaux et les résultats en matière d'hygiène dépendent à présent de la dynamique impulsée par quelques responsables (souvent les femmes). En outre, le manque d'entretien du réseau par l'opérateur (ONEAD) risque de faire perdre les bénéfices de l'investissement en matière sociale et hygiène. Le fait de n'avoir pas pu aménager toutes les rues du quartier peut être un des indices de démotivation des populations aux efforts de sensibilisation. Néanmoins les questions d'hygiène sont encore

¹⁷ La Banque Mondiale a défini et publié sur son site web des critères de classement des projets selon que leurs incidences sur l'environnement sont facilement réversibles et maîtrisables (Catégorie B) et difficilement maîtrisables (Catégorie A).

Les incidences environnementales de ce projet seront limitées, réversibles et maîtrisables par l'application et le suivi de mesures d'atténuation appropriées dont notamment : (i) l'analyse systématique de la qualité de l'eau avant l'équipement des points d'eau et le traitement de l'eau selon les cas pour corriger les teneurs des éléments excédant les normes de l'OMS ; (ii) le suivi du niveau piézométrique de la nappe dans la zone du projet ; (iii) le respect des normes de gestion environnementale en vigueur et remise en état des sols aussitôt les travaux achevés

¹⁸ ONEAD, avril 2014

traitées par les anciens membres du comité de l'eau du projet car ils sont aussi membres d'autres comités de ce quartier (**Annexe 7 Fiche individuelle UNFD**).

D'autres effets négatifs anticipés ont été relatifs aux risques liés à :

- la qualité de l'eau et la baisse accélérée du niveau des nappes du fait des changements climatiques. La salinité actuelle (jusqu'à 2,5 g/l) de certains puits alimentant Djibouti dépasse les normes de l'OMS (0,8 g/l) ;
- la pollution de l'environnement, des eaux et des sols notamment pour l'évacuation d'eau usée domestique pour la partie non réhabilitée du quartier 4 qui utilise les fosses septiques (Vidanges sauvages de camions citernes et de réservoirs de fosses septiques dans l'oued d'Ambouli).

Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale

La gestion intégrée de l'eau en milieu rural est en partie existante via la création et la mobilisation des comités de gestion de l'eau autour des points d'eau réhabilités qui ont bénéficiés de pompes solaires et/ou de réhabilitation d'ouvrages de stockage de l'eau.

Les bénéficiaires sont déçus par les installations réhabilitées en solaire lorsqu'elles ne fonctionnent pas bien. Néanmoins les leçons ont été apprises. Le pompage avec l'énergie solaire est en voie de généralisation en zone rurale car le retour au moteur thermique est bien davantage contraignant (**Annexe 6**).

Environnement :

Concernant l'analyse du risque climatique, le projet a eu une incidence marginale sur le changement climatique, l'inverse pourrait se produire et la prolongation de l'épisode de sécheresse actuelle va à moyen terme diminuer dangereusement les réserves des nappes aquifères.

Enfin le projet a favorisé l'utilisation de l'énergie solaire à la place des énergies fossiles.

Volet 3 Appui institutionnel

L'expertise en appui institutionnel a produit de nombreux rapports mais les recommandations apportées au MAEM-RH et à l'ONEAD ont manqué de contenu pratique et n'ont pas été appliquées.

L'impact de ce volet pour la mise en place de la réforme pour une gestion intégrée de l'eau est assez faible. Un rapport final (4ième rapport d'activités de l'appui institutionnel) mentionne des recommandations générales. La DUE y a d'ailleurs réagi en mentionnant que le rapport final ne correspondait pas aux TDRs de l'AT¹⁹, précisant notamment l'absence de feuille de route avec des objectifs précis, un calendrier d'échéances et une méthodologie pour atteindre les résultats. De même, la DUE mentionnait dans son courrier que le rapport final ne répondait pas aux résultats attendus dans les TDRs de l'AT. SAFEGE a ensuite proposé 4 documents de SDEALDj en annexe du rapport final. Néanmoins, ces documents ne répondent qu'en partie aux TDRS et commentaires de la DUE. La feuille de route pour le SDEALDj n'est pas détaillée et se présente davantage sous la forme d'une « tranche d'urgence de travaux à réaliser », avec comme propositions de gérer « un bassin pilote pour la recharge de la nappe » (à Djibouti-ville) ainsi qu'une gestion intégrée de l'assainissement du bassin de Cheik Oman (**Annexe 4**).

¹⁹ Lettre de la DUE OP/201/D/00312 du 16.06.2011

Tableau : Impact de l'appui institutionnel

Appui	Constats
Commercial	La gestion clientèle, règlement services eau, procédure gestion client ne sont pas été mis en œuvre pour une bonne gestion de l'ONEAD.
Communication	Inexistence de stratégie de communication
Exploitation technique	L'inventaire des puits et forage permet une meilleure connaissance des sites de gestion de l'eau à Djibouti-ville. Le diagnostic partiel permet de connaître partiellement la qualité de certains points d'eau. Mais on ne peut pas encore avoir une approche du pays entier pour une gestion des puits et forage.
Finance comptabilité	Finance : L'Etat a payé 1 milliard FDJ à l'ONEAD via EDD par une convention d'apurement et un rééchelonnement des créances en 2011. L'Etat a réglé une compensation pour règlement des dettes en 2011 Comptabilité : l'ONEAD n'a pas de connaissance des coûts réels de l'eau.
Informatique	L'ONEAD a toujours besoin de matériel informatique.
Inventaire patrimoine	L'inventaire patrimoine/forage/stations et de leur état (diagnostic) permet de déjà de meilleures possibilités de gestion.
Juridique institutionnel	Les activités du MAEM-RH se font en dehors d'un cadre légal, le Code de l'Eau ayant expiré en l'an 2000.
Qualités des eaux	Peu de contrôle de la qualité de l'eau des nombreux points d'eau de captage pour l'approvisionnement de Djibouti-ville.
Ressources humaines	en 2011, l'ONEAD a utilisé la convention collective empruntée au Ministère du Travail.
Schéma directeur	L'appui institutionnel a identifié un plan d'urgence pour certains investissements (aménagement AEPA Balbala) qui sont en cours de réalisation.

Le MAEM-RH a initié la gestion intégrée de l'eau. En zone rurale il existe un potentiel dans les capacités à exploiter davantage les nappes de manière parcimonieuse pour l'agriculture et l'élevage. Des retenues collinaires peuvent être construites pour permettre l'infiltration des eaux de surface pour recharger les nappes.

4.5 VIABILITE

Volet 1 Appui AEPA au Quartier 4

L'ONEAD reste responsable de l'entretien du réseau. L'ONEAD peut mener une politique de gestion intégrée de l'eau en ce sens que les coûts additionnels non couverts par ces recettes sont réglés par son ministère de tutelle. Il est actuellement déficitaire de plus d'un million €/an pour un chiffre d'affaire d'environ 12 M€.

Au quartier 4, le comité de quartier n'est plus opérationnel.

Conclusions : L'ancrage institutionnel est décentralisé au niveau des comités de gestion des points d'eau en zone rurale. Le MAEM-RH n'a pas de capacité d'entretien des points d'eau. La gestion de l'eau en milieu urbain et périurbain est dédiée à l'ONEAD qui, faute de moyens logistiques adéquats, n'a pas amorcé la réforme.

L'absence d'un système de curage des caniveaux par la voirie, une fois que ceux-ci sont pleins, compromet leur fonctionnement durable.

L'entretien régulier du réseau d'adduction d'eau potable n'est pas bien assuré par les services de l'ONEAD et on observe bien souvent des fuites d'eau au niveau des conduits. Les comités de gestion de l'eau n'existent pratiquement plus dans ce quartier et le problème de pérennisation des acquis du projet se pose.

Financier :

La durabilité financière du projet dépendra des moyens financiers dont disposeront les structures locales de gestion des infrastructures notamment les Comités de Quartier avec l'appui de l'ONEAD en ville. Le budget de l'ONEAD reste déficitaire et une partie de son financement est assuré par les subventions de l'Etat Djiboutien.

Entretien du réseau

Au niveau du Quartier 4, l'ONEAD assure l'entretien du réseau avec des degrés de satisfaction diversement appréciés qui sont précisés par les enquêtes de satisfaction **(Annexe 8)**.

La moitié des ménages interviewés affirment que la fourniture (distribution) n'est pas continue. De graves coupures d'eau de 2 à 3 jours sont enregistrées sur le réseau de distribution alors que les factures d'eau ne diminuent pas subséquemment. La plupart des personnes enquêtées ne connaissent pas le prix réel de l'eau. A la question de savoir la quantité d'eau utilisée par chaque ménage, 60% affirment utiliser en moyenne 400 litres d'eau par jour et par ménage. Cinquante-six pour cent (56%) seulement des interviewés pensent que le débit de fourniture d'eau est acceptable. D'après les enquêtes, le coût moyen bimensuel de la facturation de l'ordre de 3000 DJF n'est pas justifié (62%) et l'ONEAD doit revoir sa tarification. S'agissant du paiement de leur facture, tous affirment payer régulièrement leur facture pour se mettre à l'abri des coupures de l'ONEAD **(Annexe 8)**.

Qualité, fonctionnement et conditionnement des matériels

Un peu plus de la moitié (60%) des personnes enquêtées affirment que les compteurs d'eau sont de bonne qualité. Ceux qui pensent qu'ils sont de mauvaise qualité parlent souvent de l'illisibilité de l'écran et autres défauts de fabrication sur les jonctions aux tuyaux de sortie d'eau.

La plupart des personnes enquêtées affirment que c'est l'ONEAD qui s'occupe de l'entretien du réseau mais certaines petites réparations sont à leur charge ; l'ONEAD n'intervenant que pour les grosses réparations du matériel. **(Annexe 8)**

Organisation de la gestion de l'eau

La plupart des personnes interviewées affirment qu'ils n'ont jamais entendu parler de comité de gestion de l'eau et que si ces comités existent, ils ne sont pas visibles sur le terrain. Des associations de quartier existaient et s'occupaient de la salubrité publique mais elles ont disparu depuis. **(Annexe 5)**

Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale

CGE : Trente-cinq (35) Comités de Gestion d'eau ont été mis en place en zone rurale mais ces comités ne disposent pas encore d'acquis pouvant leur permettre de prendre en main la gestion de leurs ouvrages et d'en assurer la pérennité.

Suite à l'enquête menée par la mission d'évaluation **(Annexe 6)**, il s'avère que les CGE (comités de gestion de l'eau) n'ont pas de capacité pour assurer la maintenance de pompes solaires et des installations réhabilitées. Les bénéficiaires ont pourtant participé à toutes les étapes du projet depuis la conception jusqu'à la mise en œuvre (Rapport UNICEF, 2010). Néanmoins, ils n'ont pas acquis la capacité à intégrer la gestion des réalisations dans leurs

activités ordinaires de sorte que les bienfaits acquis au cours du projet vont perdurer autant que possible. Les équipements étant acquis, l'appropriation semble assurée car la communauté s'est engagée à en assurer l'entretien. L'insuffisance de personnel dans les Directions Régionales de l'Hydraulique Rurale pour accompagner les actions du projet, ainsi que le peu de formation et moyens de ces comités ont limité la viabilité de l'intervention.

Recommandation: prévoir des indicateurs d'effets et non pas des indicateurs de résultats d'activités pour la préparation du cadre logique.

Socio-culturelle : Le projet a permis d'impliquer davantage les femmes dans les dispositifs institutionnels de gestion décentralisée des points d'eau et d'insérer désormais la culture de la discussion constructive au niveau des membres des Comités de Gestion d'eau. L'engagement des femmes est un gage de durabilité car elles sont d'une part les principales utilisatrices de cette ressource et d'autre part les gestionnaires de la vie familiale. Les formations relatives aux différentes thématiques traitées contribueront à valoriser les savoir-faire locaux en matière de gestion et d'organisation.

Socio-culturelle: Perception des populations sur le projet

D'après les enquêtes réalisées sur le terrain (**Annexe 6**), les personnes interviewées percevaient la mise en œuvre du projet comme salutaire pour régler les problèmes d'alimentation en eau potable et réduire l'insécurité alimentaire. Mais aujourd'hui, ces populations sont désillusionnées et ne savent plus à quel saint se vouer. La plupart d'entre eux estiment que le projet au lieu d'améliorer les conditions de vie a plutôt contribué à freiner les activités agricoles et l'élevage, seuls moyens de subsistance de ces populations.

Les membres des comités de gestion pensent qu'ils n'ont pas encore acquis les managements nécessaires pour prendre en main la gestion décentralisée de l'eau et que les renforcements doivent se poursuivre encore longtemps.

Les Comités de gestion villageois sont les services décentralisés responsables de la gestion de l'eau au niveau local en milieu rural. Toutefois, ils ne sont pas autonomes pour assurer les prérogatives d'une gestion décentralisée. Pour la maintenance des installations, ils font appel aux services du MAEP-RH qui n'a pas de ressources disponibles.

Organisationnelle : Le projet a permis aux comités d'exprimer leurs besoins à des interlocuteurs qui ont souvent les moyens de les aider. Le fait de pouvoir exprimer leurs besoins auprès des autorités dans un cadre institutionnel permettra aussi de renforcer leur conviction de « jouer un rôle », de partager leurs expériences et de faire partie d'un réseau, ce qui est essentiel pour la pérennité de leur engagement dans ces comités.

Territoriale : Le projet au travers des activités de formation a permis à plusieurs occasions de regrouper des personnes de différents districts, communes et villages, contribuant ainsi à renforcer l'organisation et la cohésion sociale ainsi que la solidarité et la réciprocité. Ainsi, le mythe des barrières territoriales se trouve brisé et les territoires plus soudés pour une future évolution vers des dynamiques territoriales comme l'intercommunalité. Les acquis du projet en matière de renforcement des capacités pourraient facilement faire tâche d'huile par effet d'entraînement.

Il n'y a pas d'approche pour une gestion intégrée de l'eau au niveau du territoire. Les interventions sont sporadiques sans avoir une analyse préalable de la situation et du potentiel hydrique. Lorsqu'elles existent, les études sont anciennes et caduques. Il en ressort aussi que nombre d'investissements dans l'AEP, notamment les forages, sont peu productifs, voire inefficaces.

Volet 3 Appui Institutionnel

La durabilité financière du projet ne paraît pas assurée. Le MAEP-RH ne dispose pas de moyens pour appuyer les structures décentralisées de gestion de l'eau.

La pauvreté et l'effectif de la population Djiboutienne, l'inexistence d'un tissu industriel dense et performant sont un handicap certain pour la rentabilité des lourds investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations.

La durée écourtée de l'AT institutionnelle et l'AO fourniture annulé expliquent en partie le manque d'opérationnalité des recommandations. En effet, l'AT a produit des rapports mais trop peu de temps a été consacré au soutien et à la mise en œuvre des recommandations. Il existe toutefois des éléments de réforme pour la gestion intégrée de l'eau, mais ils sont plutôt sporadiques. Il manque un point focal pour la finalisation du SDEALDj, qui avait été proposé par l'AT.

Tableau : Durabilité de l'appui institutionnel

Appui	
Commercial	La gestion commerciale de l'ONEAD ne tient pas compte de tous les facteurs de coûts
Communication	L'ONEAD ne peut avoir une communication crédible pour une gestion durable de l'eau
Exploitation technique	La cartographie de tous les points d'eau et réservoirs pour Djibouti et Ali Sabieh permet une première approche de gestion intégrée et de suivi des points d'eau par nappe dans ces 2 régions
Finance comptabilité	La comptabilité actuelle ne permet pas à l'ONEAD de faire une gestion intégrée de l'eau
Informatique	Les services informatiques sont peu outillés
Inventaire patrimoine	L'ONEAD ne peut pas faire une gestion intégrée de l'eau car le patrimoine de l'assainissement liquide n'est pas considéré dans son bilan
Juridique institutionnel	Les amendements législatifs proposés au Code de l'eau de l'an 2000 n'ont pas été approuvés par le Gouvernement de Djibouti
Qualités des eaux	L'absence de matériel de laboratoire ne permet pas d'analyse de l'eau dans de bonnes conditions
Ressources humaines	Les postes des ressources humaines ne sont pas bien définis
Schéma directeur	Le sol n'a pas été défini comme axe prioritaire dans l'arbre à problème préparé pour l'identification d'un nouveau schéma directeur de l'eau

4.6 COHERENCE/COMPLEMENTARITE EXTERNE

Volet 1 Appui AEPA au Quartier 4

Le projet AEPA au quartier 4 a été en cohérence avec l'aménagement de quartier car les autres quartiers avaient déjà été reliés à l'eau potable.

Gestion intégrée de l'eau : approvisionnement et assainissement sont considérés. Le projet est en cohérence avec la mise en service de la station d'épuration STEP de Douda (projet FED).

Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale

L'Union Européenne à travers son Document de Stratégie de Coopération (DSC) qui fournit le cadre pour son assistance en faveur de Djibouti sous le 9^{ème} FED, a identifié « l'eau et l'assainissement » comme l'un des domaines prioritaires d'intervention intégrés dans le 9^{ème} FED. Le projet est le prolongement de 2 programmes (PDU) financés par le 6^{ème} et le 7^{ème} FED. Aussi, l'initiative « *Supporting Horn of Africa Resilience – SHARE* » adoptée par l'Union Européenne pour soutenir les pays de la corne de l'Afrique dans leur lutte contre la sécheresse, notamment la République de Djibouti à travers l'appui dans le secteur de l'eau potable en milieu rural et périurbain, a été associée à ce projet pour compléter ses actions et produire « l'effet levier », d'où sa cohérence avec les politiques nationales et internationales ainsi que les autres interventions dans le secteur.

Le bénéficiaire MAEM-RH, aussi Maître d'œuvre, a peu de capacités de gestion de projet pour l'hydraulique rurale. Ainsi, la DUE a usé de la convention FAVA signée en 1993 qui permet d'établir des conventions avec les agences des Nations Unies. Pour cette composante, le MAEM-RH n'avait pas les capacités requises pour mener à bien une approche décentralisée en zone rurale. En effet, les bureaux régionaux du MAEM-RH n'ont que peu de capacités pour mener à bien le suivi de projets. Ils ne sont souvent représentés que par une seule personne. Dès lors, cette composante hydraulique rurale a été accordée par convention à l'Unicef en tant que chef de file de l'hydraulique rurale à Djibouti en 2007.

Volet 3 Appui institutionnel

L'appui actuel des bailleurs de fonds dans le secteur de l'eau se fait dans une approche de la gestion intégrée de l'eau.

La réforme pour la gestion intégrée de l'eau, notamment dans sa composante AEP/assainissement, était surtout attendue en ville, pour laquelle l'ONEAD a les prérogatives, sous tutelle du MAEM-RH. Cette réforme est mise en place pour la gestion intégrée de l'eau à la fois pour l'approvisionnement en eau potable (gestion des 45 puits alimentant Djibouti-ville) et l'assainissement. L'ONEAD est à présent confronté à de sérieux défis d'approvisionnement, étant donné que les besoins en eau potable de Djibouti-ville sont estimés à 80.000 mètres cube/jour et que la capacité actuelle des puits est de 40.000 mètres cube/jour seulement. De plus, la surexploitation de ces puits engendre une destruction progressive et irrémédiable de la nappe qui se salinise. A ce jour, il est impératif de fermer environ la moitié des puits pour permettre une gestion viable de la nappe. Cela impliquera une diminution de la production d'eau par cette source d'approvisionnement. Le Gouvernement de Djibouti recherche activement d'autres sources d'approvisionnement, parmi lesquelles l'unité de dessalement PEPER 1 qui aura une capacité de production de 22.500 mètres cubes/jour. Idem pour le PEPER 2 et l'approvisionnement par un aqueduc venant d'Ethiopie avec une capacité de 100.000 mètres cubes/jour. En termes de viabilité financière, l'eau venant d'Ethiopie aurait un coût deux fois moindre que l'eau produite par l'usine de désalinisation, en tenant compte, cependant, de fait que l'eau d'Ethiopie est pour l'heure proposée gratuitement par le gouvernement éthiopien.

Tableau : Cohérence/complémentarité de l'appui institutionnel

Appui	Constats
1 Commercial	Insatisfaisant : La facturation ne reflète pas la consommation des ménages
2 Communication	Insatisfaisant : La gestion commerciale n'intègre pas les coûts d'assainissement ni la facturation échelonnée.
3 Exploitation technique	Satisfaisant Approche en en partie cohérente avec une gestion intégrée de l'eau
4 Finance comptabilité	Satisfaisant -Finance : gestion saine qui améliore la discussion avec les autres secteurs Comptabilité :n'intègre pas encore le coût réel de l'assainissement liquide, qui est plus coûteux que l'AEP
5 Informatique	Insatisfaisant Ne peut mettre en cohérence les autres services ONEAD
6 Inventaire patrimoine	Satisfaisant Dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire, mais manque assainissement liquide et solide
7 Juridique institutionnel	Insatisfaisant Les amendements législatifs et règlements produits ne sont plus en cohérence avec le cadre juridique du Code de l'eau qui venait à échéance en 2010
8 Qualités des eaux	Satisfaisant Cohérence avec les puits d'une même nappe qui améliore la coordination et complémentarité de la gestion des forages et puits sur une même napper
9 Ressources humaines	Insatisfaisant Les descriptions de postes n'ont pas été toutes remplies pour les postes existants
10 Schéma directeur	Satisfaisant Le support à la préparation d'un schéma directeur de l'eau est cohérent avec les priorités de l'UE, des bailleurs et du Gouvernement de Djibouti

Ce projet s'inscrit dans cette continuité. Le Document Stratégie Pays a retenu la réforme de la gestion intégrée de l'eau et du fonctionnement de ses services parmi les thèmes prioritaires de son cadre de programmation stratégique 2011-2015 dans son axe1, lui-même compatible avec les politiques sectorielles de Djibouti en matière de gestion des ressources en eau.

4.7 VALEUR AJOUTEE COMMUNAUTAIRE

Volet 1 Appui AEPA au Quartier 4

L'identification d'un partenaire parmi les institutions de l'Etat à savoir le MAEM-RH puis l'ONEAD pour gérer le projet en gestion décentralisée ex ante est une valeur ajoutée communautaire en ce sens qu'elle permet une responsabilisation progressive du partenaire pour la gestion de projet, la DUE se réservant les prérogatives d'approuver les engagements financiers pour les services, fournitures et équipements.

Volet 2 Appui à l'Hydraulique Rurale

Le projet a été réalisé par l'Unicef qui a bénéficié d'une convention de subvention. Les AO travaux de réhabilitation ont été en procédure décentralisée ex ante.

Volet 3 Appui institutionnel

Il est possible de pouvoir modifier la convention de Financement, notamment lors d'un changement de Maître d'œuvre. Néanmoins, il s'agit d'une procédure administrative longue. De même pour les possibilités d'étendre la durée de mise en œuvre (avenant 1) et l'utilisation des imprévus (avenant 2).

Tableau : Valeur ajoutée communautaire de l'appui institutionnel

Appui	Constats
1 Commercial	L'approche société de services à la clientèle orientée pour une gestion intégrée de l'eau, notamment AEPA
2 Communication	Communication orientée pour une gestion intégrée de l'eau, notamment AEPA
3 Exploitation technique	Approche de la gestion intégrée de l'eau par point d'eau, mais pas encore par nappe
4 Finance comptabilité	-Finance : Gestion pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) Comptabilité : Gestion proposant la fusion des activités AEP et Assainissement liquide
5 Informatique	Les instruments informatiques identifiés auraient pu améliorer la gestion de l'eau par l'ONEAD s'ils avaient été délivrés
6 Inventaire patrimoine	Inventaire patrimoine/ et diagnostic forage/stations constituent les fondements pour développer une approche intégrée de l'eau
7 Juridique institutionnel	Le Code de l'eau est la base légale pour la gestion intégrée de l'eau
8 Qualités des eaux	Faire une approche de la qualité de l'eau pour la nappe afin de la caractériser le potentiel de chaque point d'eau
9 Ressources humaines	Diagnostic puis établissement d'une convention collective eau/assainissement
10. Schéma directeur	Recommandations pour la gestion intégrée de l'eau

5 CONCLUSIONS PAR VOLET

5.1 CONCLUSIONS VOLET 1 APPUI AEPA AU QUARTIER 4

L'approche projet a été considérée: Le volet social a été développé dans l'approche participative mais le comité de l'eau a arrêté de fonctionner dès l'arrêt du projet. Ainsi donc, les secteurs de l'éducation à l'utilisation de l'eau, l'environnement, le genre et les droits de l'homme ne sont plus traités par ce comité. Ce comité n'était soit pas nécessaire, soit les activités proposées sont implémentées par d'autres comités de quartier. Il y a notamment une maison de quartier (Annexe 5).

Il reste peu viable de créer des comités liés à l'existence même du projet. Cela traduit un manque d'approche sectorielle, notamment dans le cadre de la réforme de l'eau.

Le projet a permis l'assainissement liquide d'une partie du quartier 4. La partie qui n'en a pas bénéficié a toujours un assainissement liquide par fosse septique.

Les habitants ont tardé à réagir pour demander des connexions au projet. La sensibilisation a été lente pour obtenir une réaction de la part des bénéficiaires, notamment pour avoir des demandes de connexion au réseau.

L'ONEAD ne semble pas en mesure d'assurer une maintenance régulière du réseau AEPA. Le volet de l'IEC semble avoir eu des résultats assez divers, notamment pour l'éducation à l'hygiène et l'utilisation parcimonieuse de l'eau.

Les coûts de connexion au réseau sont acceptables pour les populations pour permettre plus de branchements en comparaison avec les effets positifs de l'intervention (subvention de l'état à l'ONEAD).

5.2 CONCLUSIONS VOLET 2 APPUI A L'HYDRAULIQUE RURALE

Les produits de réhabilitation des forages en zone rurale et spécialement l'installation de pompes solaires ne sont pas de haute qualité par manque de précision et d'étude dans les spécifications des équipements.

Le fait que le rendement d'un panneau solaire photovoltaïque est inversement proportionnel à la température ambiante n'a pas été suffisamment pris en considération pour dimensionner l'énergie nécessaire pour actionner les pompes.

La gestion de l'eau par des comités de gestion de l'eau autour des points d'eau a été considérée dans une approche décentralisée. Néanmoins, il semble qu'ils ne sont guère opérationnels pour assurer la maintenance et le suivi des infrastructures de pompage solaire et stockage. Une approche de la gestion par nappe n'est pas encore considérée pour établir des diagnostics sur le potentiel d'exploitation des nappes.

Les CGE ne connaissent pas certaines spécificités caractérisant la nappe et son environnement proche. Certains puits d'eau sont concurrencés par des espèces végétales invasives tel le Prosopis qui peut étendre ses racines à 30 m de profondeur.

Il y a une réduction de l'eau potable disponible et un ralentissement des activités agricoles (dimensionnement insuffisant ou mauvaise réhabilitation).

Intervention dispensée avec un manque de connaissance par rapport à des caractéristiques locales de chaque nappe.

Le Département de l'Hydraulique rurale et les services d'encadrement des sous-directions régionales de l'agriculture font de leur mieux avec des effectifs réduits pour appuyer les CGE dans la résolution de leurs problèmes et remplacer les installations déficientes.

Les contraintes d'exploitations existantes sont souvent identiques: physiques (connaissance de la nappe, géographie, climat), socioculturelle (genre, organisation sociale, nomadisme).

La composante liée à l'hydraulique rurale n'a pas suffisamment tenu compte de la viabilité des CGE.

5.3 CONCLUSION VOLET 3 APPUI INSTITUTIONNEL

MAEM-RH

L'objectif spécifique de la réforme institutionnelle est en cours de réalisation. L'appui institutionnel était trop limité dans le temps pour mettre en œuvre les recommandations formulées. On peut estimer que la réforme pour la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement liquide) a été initiée de façon décisive bien que certains ingrédients de la réforme ne sont pas encore considérés. L'approche actuelle dans les prémices du schéma directeur de l'eau proposé (SDEALDj) considère davantage une gestion partielle bien que des axes de résilience et d'adaptation au changement climatique y soient introduits. Toutefois, l'approche actuelle proposée reste incomplète car elle n'intègre pas suffisamment le sol qui est l'élément structurant de la gestion intégrée de l'eau à Djibouti, dont l'alimentation se fait principalement par nappes phréatiques.

Le diagnostic des points d'eau permet une meilleure visibilité dans la gestion de l'eau en zone rurale. Néanmoins, les caractéristiques des sols liées à leur utilisation influencent également la gestion intégrée de l'eau. La gestion du sol est une partie intégrale de la gestion intégrée de l'eau, particulièrement à Djibouti dont l'approvisionnement en eau est fait par des nappes phréatiques.

ONEAD: tous les coûts de gestion, d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau ne sont pas intégrés dans le coût de l'eau potable.

Les services de l'ONEAD n'ont pas eu d'appui pour la mise en œuvre de recommandations.

6 RECOMMANDATIONS PAR VOLET

6.1 VOLET 1 APPUI AEPA AU QUARTIER 4

Etudier la possibilité d'utiliser des comités existants avant d'en créer un nouveau.

En AEPA : éducation à l'utilisation l'eau, considérer l'appui à la santé, l'environnement, le genre et droits de l'homme.

Activer les comités de quartier au plus tôt dès la phase de démarrage du projet 2. Utiliser le réseau de quartier UNFD qui a une bonne représentativité locale dans les quartiers ex : Balbala). Prévoir le comité de quartier en interface avec ONEAD pour certaines mesures d'entretiens par la population bénéficiaire.

Prévoir de faire l'AEPA complet du quartier 4.

Considérer aussi les caractéristiques foncières (structurelles et légales) d'assainissement liquide et solide.

Prévoir l'opérationnalité des comités de quartier en post projet de manière à assurer un service de proximité aux abonnés, pour l'hygiène et l'utilisation de l'eau et éventuellement certaines composantes de la maintenance du réseau (grille d'accès de l'assainissement liquide de surface vers d'assainissement liquide souterrain).

Pour améliorer sa gestion, l'ONEAD doit revoir son système de tarification, notamment une tarification échelonnée en fonction de la consommation d'eau potable. Une contrainte pourrait être que la consommation d'eau à usage industriel va connaître une croissance fulgurante durant les prochaines années, notamment suite à l'augmentation des installations portuaires. L'ONEAD doit poursuivre une stratégie commerciale de satisfaction des utilisateurs.

Rendre opérationnelles et obligatoires les vidanges à la station de Douda dont les installations ont prévu une réception pour camion-citerne.

6.2 RECOMMANDATIONS VOLET 2 APPUI A L'HYDRAULIQUE RURALE

Reprendre les études de dimensionnement des équipements solaires et mieux définir les spécifications des stations de pompage et procéder à leur remplacement. Ces études doivent s'appuyer sur l'expertise du Ministère en matière de géotechnique.

Considérer environ 35 % de sur dimensionnement pour les panneaux solaires par rapport à une utilisation en condition tempérée.

Considérer l'opérationnalité des CGE pour la gestion post projet des points d'eau : avoir un fonds de roulement, des rentrées financières, éventuellement accompagnées d'aide de l'état, une formation technique appropriée.

Etablir le cahier des charges d'entretien non pas uniquement du point d'eau mais par rapport à la nappe. Chaque point d'eau a des caractéristiques particulières qui demandent une gestion individualisée avec des mesures à court, moyen et long terme.

Former les CGE pour l'entretien du point d'eau et aussi comme gestionnaire de la nappe : protection environnementale, valorisation du potentiel par des méthodes de gestion intégrée.

Faire des forages en considérant dès le départ le potentiel de création de périmètre irrigué autour des points d'eau pour l'alimentation et la nutrition humaine, et aussi des animaux (agro foresterie, agro élevage), pour la valorisation territoriale et le développement économique de zones correspondant à une nappe phréatique.

Définir une zone d'intervention du projet en fonction de l'étendue de nappe phréatique.

Formation des agents des sous-directions de l'agriculture en valorisation gestion de nappe.

Soutien au secteur privé pour la professionnalisation de la filière solaire et pour l'assistance à la réparation/ maintenance locale. Appuyer la privatisation des services pour faire les forages et puits ruraux.

Reprendre l'inventaire des points d'eau existants pour les caractériser d'après le potentiel de gestion intégrée du point d'eau, et définir des mesures pour réduire les risques d'exploitation.

Assurer l'ancrage institutionnel des CGE.

Prévoir le rôle des CGE en tant que gestionnaire territoriaux de proximité dans le nouveau schéma directeur.

6.3 RECOMMANDATION VOLET 3 APPUI INSTITUTIONNEL

MAEM-RH:

Préparer un Schéma Directeur de l'eau de Djibouti qui tienne compte des aspects liés à la gestion intégrée de la nappe.

Préparer un plan de développement intégré pour les nappes principales, notamment celles considérées dans le projet CE SHARE.

Actualiser le code de l'Eau en fonction de la gestion territoriale des nappes.

Faire le diagnostic des nappes de manière à mieux connaître le potentiel d'exploitation intégré pour l'approvisionnement en eau potable et la sécurité alimentaire.

Caractériser les nappes en fonction de zone d'intervention pour activités d'approvisionnement en eau potable, de sécurité alimentaire et développement durable.

Prévoir le patrimoine de l'assainissement solide dans le schéma directeur de l'eau (enfouissement dans le foncier) pour la protection des nappes phréatiques.

Prévoir une approche du foncier en termes de zone de gestion d'une nappe.

Déterminer des modèles de développement de gestion intégrée de l'eau en fonction de zones de captage par nappe.

Définir le schéma directeur de l'eau en fonction d'une approche multisectorielle par nappe phréatique.

ONEAD :

Estimer la valeur du patrimoine liquide et solide ainsi que les coûts de maintenance du réseau d'assainissement, pour mieux connaître les coûts réels de l'eau.

Intégrer certains coûts, éventuellement aussi ceux de fonctionnement du PEPER I et/ou ceux liés au prêt pour l'aqueduc d'Ethiopie, dans la gestion courante de l'ONEAD pour avoir une estimation du cout réel de l'eau potable afin d'établir le prix réel de l'eau potable dans la facturation.

Etablir un échelonnement du prix de l'eau potable corrélé positivement avec la consommation individuelle/ménage (Djibouti-ville et villes secondaires).

Renforcer les services concernés et notamment :

Compléter le matériel informatique et rendre opérationnelle une salle informatique pour gérer l'ensemble des besoins informatiques de l'ONEAD.

Compléter la cartographie de tous les réservoirs et points d'eau en fonction de chaque nappe.

Terminer l'inventaire de l'assainissement liquide. Considérer l'inventaire de l'assainissement solide et l'inventaire de territoire de zone d'intervention par nappe.

Etablir une comptabilité virtuelle qui reflète le cout réel de l'eau pour la gestion intégrée de la nappe, c.à.d. les revenus qu'elle peut générer par les activités de consommation humaines, agricoles, industrielles, et les coûts d'assainissement et solide, coûts de maintenance environnementale de la nappe phréatique, spécifiquement pour les nappes alimentant Djibouti-ville et les villes secondaires.

Etablir une échelle tarifaire graduelle en fonction des volumes d'eau potable utilisés.

Etablir des procédures pour l'assainissement par camion-citerne à la station de Douda qui dispose à présent des infrastructures adéquates de traitement.

Actualiser la stratégie de communication qui doit dépasser le contexte spécifique AEPA en valorisant les aspects de gestion intégrée de l'eau, spécifiquement pour la gestion intégrée de nappes pour Djibouti-ville et villes secondaires.

Revoir la convention collective eau/assainissement.

ANNEXES

ANNEXE 1 : QUESTIONS EVALUATIVES

Question Evaluative 1 : Dans quelle mesure les objectifs du projet correspondent-ils aux attentes des bénéficiaires, aux besoins du pays, aux priorités globales, et aux politiques des partenaires et des bailleurs de fonds ? (Pertinence)

Critère de Jugement (CJ) 1.1 : la concentration de l'aide UE sur eau/assainissement se fait dans un cadre de la réforme institutionnelle pour la gestion intégrée de l'eau en rapport avec les besoins du pays/ville/campagne/population/bénéficiaires

Indicateur 1.1.1 provisoire : éléments de la réforme institutionnelle dans l'application du projet

CJ 1.2 : Le gouvernement a pris les mesures adéquates pour apporter des réponses à une gestion intégrée de l'eau qui répond aux besoins du pays / ville /campagne /population /bénéficiaires ;

Indicateur 1.2.1 provisoire : mesures institutionnelles prises par le gouvernement de Djibouti,

Indicateur 1.2.2 provisoire : mesures opérationnelles prises par le gouvernement de Djibouti (décentralisation),

Hypothèse : à définir en phase documentaire – finalisation.

Question Evaluative 2 : Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils été atteints, ou sont-ils en train de l'être, compte tenu de leur importance relative ? (Efficacité)

CJ 2.1 : le projet a contribué à une gestion intégrée de l'eau?

Indicateur 2.1.1 provisoire : accès à un approvisionnement en eau de bonne qualité et un assainissement des eaux usées pour les bénéficiaires

Indicateur 2.1.2 provisoire : approche par bassin versant opérationnelle dans le monde rural

Indicateur 2.1.3 provisoire : opérationnalité de la réforme institutionnelle

CJ 2.2 : les résultats obtenus suite à l'appui aux Quartier 4 ont contribué à une amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires

Indicateur 2.2.1 provisoire : Comités de quartiers en appui aux bénéficiaires

Indicateur 2.2.2 provisoire : Régularité du système d'approvisionnement et d'assainissement

CJ 2.3 : les résultats obtenus suite à l'appui aux villages ont contribué à un accès équitable pour l'approvisionnement en eau de bonne qualité et assainissement de l'eau pour les populations bénéficiaires

Indicateur 2.3.1 provisoire : Degré de fonctionnement des infrastructures réhabilitées

Indicateur 2.3.2 provisoire : Degré de satisfaction des bénéficiaires

Hypothèse : à définir en phase documentaire- finalisation

Question Evaluative 3 : Dans quelle mesure les effets désirés ont-ils été obtenus avec le moins de ressources possibles? (Efficacité)

CJ 3.1 : Le projet a pris les mesures adéquates pour assurer une gestion parcimonieuse des ressources allouées

Indicateur 3.1.1 provisoire : gestion

Indicateur 3.1.2 provisoire : expertise

Indicateur 3.1.3 provisoire : temps

Indicateur 3.1.4 provisoire : choix des partenaires

CJ 3.2 : L'appui institutionnel au secteur a engendré des gains appréciables en matière de gestion de l'appui

Indicateur 3.2.1 provisoire : qualité du personnel d'encadrement

Indicateur 3.2.2 provisoire : qualité de la gestion intégrée de l'eau

Hypothèse : à définir en phase documentaire- finalisation

Question Evaluative 4 : Dans quelle mesure les bénéfices résultant de l'action de développement continuent-ils après la fin de l'intervention de la Commission Européenne, ou vont-ils probablement continuer sur le long terme en résistant aux risques ? [Durabilité (pérennité, viabilité)]

CJ 4.1 : les structures renforcées ont acquis des compétences qui permettent la pérennité de l'Action

Indicateur 4.1.1 provisoire : gestion intégrée de l'eau appliquée de manière continue par les autorités compétentes

Indicateur 4.1.2 provisoire : degré d'implication des bénéficiaires et des services d'encadrement

CJ 4.2 : l'aide a contribué à un entretien régulier du réseau d'approvisionnement en eau potable/assainissement du Quartier 4

Indicateur 4.2.1 provisoire : type de services appliqués pour la maintenance du réseau

Indicateur 4.2.2 provisoire : qualité des infrastructures

CJ 4.3. La réhabilitation par les services décentralisés a permis un approvisionnement régulier d'eau pour les bénéficiaires

Indicateur 4.3.1 provisoire : qualité des réhabilitations entreprises

Indicateur 4.3.2 provisoire : opérationnalité des comités villageois de gestion de l'eau

Hypothèse : à définir en phase documentaire- finalisation

Question Evaluative 5 : Effets à long terme, positifs et négatifs, primaires et secondaires, induits par le projet, directement ou non, intentionnellement ou non ? (Impact)

CJ 5.1 : les coûts de connexion au réseau sont acceptables en comparaison des effets positifs de l'intervention

Indicateur 5.1.1 provisoire : subventions pour l'accès à l'eau potable

Indicateur 5.1.2 provisoire : degré de satisfaction des bénéficiaires en rapport au paiement

CJ 5.2 : les nuisances environnementales sont acceptables en comparaison des effets positifs de l'intervention

Indicateur 5.2.1 provisoire : taux d'assainissement des eaux usées

Indicateur 5.2.2 provisoire : taux d'épuration des eaux usées

CJ 5.3 : l'appui institutionnel a engendré un dynamisme de la gestion intégrée de l'eau

Indicateur 5.3.1 provisoire : approche intégrée appliquée à l'ensemble du territoire

Indicateur 5.3.2 provisoire : taux de la population urbaine (Djibouti et villes secondaires) connectée au réseau

Hypothèse : à définir en phase documentaire- finalisation

Question Evaluative 6 : Dans quelle mesure le projet est-il en cohérence/complémentarité avec les politiques du pays partenaire et en complémentarité avec les interventions des autres bailleurs de fonds/IGAD. (Cohérence/complémentarité externe)

CJ 6.1 : le projet a été en cohérence avec une politique nationale, les autres bailleurs et une politique régionale/IGAD

Indicateur 6.1.1 provisoire : cohérence avec une politique nationale

Indicateur 6.1.2 provisoire : cohérence/ complémentarité avec les autres bailleurs

Indicateur 6.1.3 provisoire : cohérence/complémentarité avec une politique régionale/IGAD

Hypothèse : à définir en phase documentaire- finalisation

Question Evaluative 7 : Dans quelle mesure les avantages apportés par l'action de développement s'ajoutent-ils à ceux qui auraient résulté de la seule intervention des Etats membres dans le pays partenaire ? (Valeur ajoutée communautaire)

CJ 7.1 : les mesures prises en considération pour la mise en œuvre du projet démontrent une valeur ajoutée communautaire

Indicateur 7.1.1 provisoire : mesures prises lors de la conception

Indicateur 7.1.2 provisoire : mesures prises lors de la mise en œuvre

Hypothèse : à définir en phase documentaire - finalisation

ANNEXE 2 : GUIDES D'ENQUETES DE TERRAIN AU QUARTIER 4 ET POUR L'HYDRAULIQUE RURALE

Guides d'enquêtes de terrain au quartier 4

Date de remplissage du questionnaire :

Nom et Prénom de l'enquêté :

Quartier 4

1. Service Accueil

– Quelle est la qualité de l'accueil à l'ONEAD?

a) Bonne

b) Mauvaise

c) Moyenne

d) Très bonne

Commentaire :

– Les guichets de paiement existent-ils en nombre suffisant ?

a) Oui

b) Non

Commentaire :

2. Abonnement et branchement

– Quel est le coût du branchement ?

Montant :DJF

– Quel est coût de l'abonnement ?

Montant :DJF

– Quel est le mode de paiement ?

a) En espèce à la caisse

b) Par chèque

– Arrivez-vous à le payer facilement ?

a) Oui

b) Non

Commentaire :

3. Service dépannage et réparations

– Les services de dépannage sont –ils réceptifs ?

a) Oui

b) Non

Commentaire :

2. Guide d'enquête de satisfaction pour l'évaluation de participation des bénéficiaires Projet AEPA dans les villages ruraux

Ce questionnaire d'enquête sera administré aux comités de gestion des points d'eau existants

Indications générales

Village : Commune : Département/Région :

Désignation du point d'eau/structure de gestion:

Date de création/mise en place :

Champ d'intervention et cadre institutionnel

Quel est le type d'ouvrage hydraulique géré ?

- a) Forage solaire b) Puits avec pompe c) Puits sans pompe d) Panneau

Quel est l'état de l'ouvrage hydraulique et des équipements ?

- a) Bon b) Mauvais

Quels sont les différents usages de l'eau de l'ouvrage hydraulique géré ?

- a) Consommation humaine b) Abreuvement du bétail c) Usage agricole

Quel est le nombre approximatif d'utilisateurs du point d'eau ?

Réponse :

Le comité de gestion dispose-t-il de statuts et règlement intérieur ?

Fonctionnement et composition de la structure de gestion

Le bureau du comité de Gestion d'eau est composé de combien de membres ?

Réponse :

Nombre d'hommes :

Nombre de femmes :

Comment le comité de gestion a-t'il été désigné ?

Réponse :

Comment fonctionne le comité de Gestion ? (périodicité des réunions)

Réponse :

Documents administratifs et de gestion

Le comité de gestion établit-il des procès-verbaux des réunions du bureau et de l'assemblée générale ?

- a) Oui b) Non

Le comité de gestion tient-il un cahier des recettes et dépenses ?

- a) Oui b) Non

ANNEXE 3 PRESENTATION DES 3 VOILETS DU PROJET ET RESULTATS

L'objectif global de ce projet est de contribuer, dans les institutions concernées, à l'application de la réforme du secteur de l'eau et à l'amélioration des conditions de vie des habitants du Quartier 4 et de villages ruraux dans certains districts de l'intérieur.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. La réforme de la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement) est mise en place de façon décisive ;
2. La satisfaction, de manière régulière et durable, des conditions élémentaires d'hygiène, de salubrité et d'accessibilité pour les habitants du Quartier 4 est sensiblement améliorée. Le système d'approvisionnement en eau d'un certain nombre d'agglomérations rurales importantes est réhabilité.

Les résultats escomptés mentionnés dans la convention de financement sont:

- Résultat 1 (**Volet AEPA Quartier 4**) : l'installation de 2.500 ml dans le quartier 4 du réseau d'assainissement des eaux usées de capacité adéquate et en bon état de fonctionnement ainsi que la construction de la partie principale d'un ensemble fonctionnel de collecte des eaux usées permettant la connexion de 50% des logements.

Mise en œuvre : Colas Contrôle : Hydea Source : Rapports Colas, Hydea, ONEAD

- Résultat 2 (**Volet AEPA Quartier 4**) : l'installation sur l'ensemble de la voirie du quartier 4 d'un réseau de drainage des eaux pluviales est réalisée.

Mise en œuvre : Colas Contrôle : Hydea Source : Rapports Colas, Hydea, ONEAD

- Résultat 3 (**Volet AEPA Quartier 4**) : réhabilitation des conduites existantes et densification du réseau eau potable du quartier 4 est réalisée à raison de +/-2.500ml permettant l'augmentation du taux de connexion au réseau de 40% à 70 % des logements.

Mise en œuvre : Colas Contrôle : Hydea Source : Rapports Colas, Hydea, ONEAD

- Résultat 4 (**Volet AEPA Quartier 4**): l'aménagement de toutes les voies de desserte intérieure du quartier 4 est effectué.

Mise en œuvre : Colas Contrôle : Hydea Source : Rapports Colas, Hydea, ONEAD

- Résultat 5 (**Volet Hydraulique rurale**) : la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement en eau dans +/- 10 villages ruraux est effectuée.

Mise en œuvre : Unicef Contrôle : pas Source : Rapport final Unicef

- Résultat 6 (**Volet Appui Institutionnel**): la réforme du secteur Eau et Assainissement en vue d'une gestion intégrée de l'eau est mise en place. Elle permettra la mise en oeuvre de principe de bonne gestion afin d'assurer la durabilité et la viabilité économique du secteur.

Mise en œuvre de l'appui institutionnel à l'ONEAD : Safège Source : Rapport Final Safège

- Résultat 7 (**Volet AEPA Quartier 4**) : la population du quartier est informée sur les travaux à réaliser et a reçu une formation en matière d'hygiène et de l'utilisation de l'eau.

Mise en œuvre : UNFD via Hydea; Contrôle : Hydea Source Rapport final Hydea Contrôle travaux chap 8 (Mars 2011) + rapport audit : audit STTE

Le tableau ci-dessous récapitule la durée d'intervention pour chaque composante du projet.

	Responsable mise en œuvre	Supervision	Monitoring	gestion	Date intervention	Rapports
Appui institutionnel	Safège	DUE	ROM 2009 et 2011	DUE gestion décentralisée	01.01.2010 au 31.12.2010 (2 ans initialement mais AO relancé car dépassement budgétaire, Règle N+3	Trimestriel
AEP et l'assainissement du Quartier 4	Colas	Hydea	ROM 2009 et 2011	DUE gestion décentralisée	octobre 2008 à décembre 2010	Trimestriel
Volet social du quartier 4	Hydea UNFD	- Hydea	ROM 2009 et 2011	DUE gestion décentralisée	Campagne IEC de septembre 2008 et a pris fin en mars 2010	Trimestriel
Réhabilitation hydraulique rurale	Unicef		ROM 2009 et 2011	Convention avec suivi procédure 9 eme FED pour passation de marché	24 mois après signature au 17.06.2007	Trimestriel

ANNEXE 4 : FICHE SYNTHÈSE SECTORIELLE VOLET 1 APPUI INSTITUTIONNEL MAEM-RH /ONEAD

EVALUATION – FICHE QUESTIONNAIRE

Par Bénéficiaire : ONEAD et Ministère de Agriculture, Eau, et de la Mer –en charge des Ressources Hydrauliques

Volet concerné par le bénéficiaire Volet Appui Institutionnel	Activité du volet concernée Appui institutionnel à l'ONEAD	Détail de l'activité :
<p>VOLET 1: Appui Institutionnel Composante 2 : assistance technique auprès du MAEM-RH Composante 3 : assistance technique auprès de l'ONEAD Composante 4 : Formation et Information</p>	<p>Composante 2 : Composante 2 : assistance technique auprès du MAEM-RH Activité 2.1 : Mise en forme de la législation Activité 2.2 Renforcement institutionnel Activité 2.3 Schéma Directeur National Eau et Assainissement Composante 3 : assistance technique auprès de l'ONEAD Activité 3.1 : organisation et fonctionnement de l'ONEAD Activité 3.2 : Gestion des services commerciaux /clientèle Activité 3.3 : Gestion des Services comptables/financiers: Activité 3.4 : Gestion infrastructures/systèmes informatiques Activité 3.5 : Gestion des moyens techniques opérationnels Activité 3.6 : Gestion moyens analytique opérationnels/qualité des eaux Composante 4 : Formation et Information Activité 4.1 : Appui au projet par la formation Activité 4.2 : Appui au projet par l'information</p> <p>Activité</p>	<p>revue de l'ensemble des activités d'appui institutionnel au MAEM-RH et à l' ONEAD</p>

Personnes rencontrées:

ONEAD : Mohamed Fouad (directeur), Ali Youssouf (directeur intérimaire), Mohamed Ahmed (conseiller à la direction générale), Mampouya Leon (directeur service informatique) Mariam Ahmed (directeur commerciale), Adou Ebo et Ibrahim Assan (comptabilité)

MAEM-RH : Idriss Abdou Secrétaire Général de l'agriculture Secrétaire Général de l'Agriculture, Kamil Daoud Chef (intérim) du Département de l'Hydraulique rurale; Mouk Mahamoud Division travaux; Ali MohamedAli , Division Gestion Communautaire des points d'eau; Said Kareh, Division Ressources en eau

Organisation des interviews avec ONEAD :

1. Réunions individuelles avec la direction ONEAD et le Secrétaire Général de l'agriculture,
2. Réunion plénières de tous les services fourni par l'Appui Institutionnel à l'ONEAD: Commercial/Clientèle, Exploitation technique, Finance Comptabilité, Informatique, Inventaire patrimoine, Qualité des eaux, Ressources humaines concernant les services fourni par l'Appui Institutionnel à l'ONEAD

Organisation des interviews avec le MAEM-RH

1. Réunions individuelles avec les services : le Secrétaire Général de l'agriculture, le département de l'Hydraulique rurale et les directions concernant les services fourni par l'Appui Institutionnel AU MAEM-RH

Synthèse des interviews effectuée avec l'analyse documentaire

Analyse par critère :

Pertinence

Appui	Constats
1 Commercial	Etablir et mettre en œuvre des procédures
2 Communication	Améliorer les services de la clientèle
3 Exploitation technique	Faire l'Inventaire et le diagnostic des infrastructures et des points d'eau et réservoirs
4 Finance comptabilité	-Finance :Très satisfaisant : Faire inventaire pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) Comptabilité :Très satisfaisant : Faire manuel de procédure pour permettre la fusion des activités AEP et Assainissement liquide
5 Informatique	L'appui au service informatique est nécessaire pour améliorer les services de l'ONEAD
6 Inventaire patrimoine	Nécessité de faire l'inventaire patrimoine/forage/stations et de leur état (diagnostic)
7 Juridique institutionnel	Nécessité de textes légaux, notamment Assainissement Liquide. Mais nécessite une révision du Code de l'eau (an 2000) arrivant à échéance en 2010
8 Qualités des eaux	Analyser la qualité de l'eau de la nappe de Djibouti-ville afin de connaître les qualités de chaque forage
9 Ressources humaines	Diagnostic puis établissement d'une convention collective eau/assainissement
10. Schéma directeur	Le Schéma Directeur de l'eau de l'an 2000 était valable pour 10 ans.

Efficacité :

Appui	Constats
1 Commercial	Il y a eu des procédures établies ainsi qu'un diagnostic logiciel mais pas assez d'appui à la mise en œuvre
2 Communication	Remise d'en rapport mais pas assez d'appui à la mise en œuvre.

3 Exploitation technique	Inventaire des infrastructures (2 tomes) et 1 peu de diagnostic. Cartographie de tous les points d'eau et réservoirs pour Djibouti et Ali Sabieh mais pas assez d'appui à la mise en œuvre pour faire diagnostic
4 Finance comptabilité	-Finance : L'inventaire pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) en 2010 : L'Etat a payé 1 milliard FDJ à l'ONEAD via EDD par une convention d'apurement et un rééchelonnement des créances en 2011. L'Etat a réglé une compensation pour règlement des dettes en 2011. L'Etat est donc en règle de paiement envers l'ONEAD et entend compenser ses créances avec les dettes fiscales. Comptabilité : Le manuel de procédure n'a pas été mis en application -Fusion des activités AEP et Assainissement liquide partielle ne reflète pas la réalité car l'immobilisé/patrimoine n'est pas repris partie tel que l'inventaire patrimoine de l'assainissement pour connaître le coût réel de l'assainissement, pour avoir un bilan qui reflète la partie de l'assainissement
5 Informatique	L'appui au service informatique avait été prévu, mais pas réalisé (AO annulé et pas assez d'appui à la mise en œuvre).
6 Inventaire patrimoine	il y a eu publications de documents d'inventaire patrimoine/forage/stations et de leur état (diagnostic) mais totalement (manque le patrimoine de l'assainissement liquide).
7 Juridique institutionnel	Publication de textes légaux, notamment des amendements législatifs et réglementaires au Code de l'eau.
8 Qualités des eaux	Existence d'un rapport en allemand. Définition des modalités pour un laboratoire.
9 Ressources humaines	Diagnostic puis établissement d'une convention collective eau/assainissement incomplet : les descriptions de postes et fiches de fonction n'étaient pas finalisées. Seulement 2 à 3 fiches avaient été finalisées. Il y a eu aussi une proposition de règlement interne mais la grille salariale restait floue et n'était pas ce qu'en attendaient les Ressources Humaine
10 Schéma directeur	Recommandations très générales

Efficiency :

Appui	Constats
Commercial	Recommandations pas suivies par manque d'appui .
Communication	Rapport pas transmis à ce Service
Exploitation technique	Appui partiel permet pas une meilleure gestion de l'exploitation technique
Finance comptabilité	Finance : - L'inventaire pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) en 2010 Comptabilité : les documents liés à la facturation de l'eau n'ont pas bien été appréhendés
Informatique	Manque de matériel diminue les performances de gestion
Inventaire patrimoine	l'AT n'a pas eu le temps pour l'appui à la mise en œuvre
Juridique institutionnel	Pas eu d'acceptation par le Gouvernement de Djibouti des textes légaux préparés (décrets et amendements législatifs). Le code de l'eau venait à échéance en 2010
Qualités des eaux	Pas de laboratoire pas en fonctionnement adéquate
Ressources humaines	ce n'était pas ce qu'en attendaient les Ressources Humaine pour une gestion efficace du personnel

Schéma directeur	Les activités du MAEM-RH se encore avec le plan directeur de l'an 2000 comme cadre de référence.
-------------------------	--

Impact

Appui	Constats
Commercial	gestion clientèle, règlement services eau, procédure gestion client ne sont pas été mis en œuvre pour une bonne gestion de l'ONEAD.
Communication	Inexistence de stratégie de communication
Exploitation technique	L'inventaire des puits et forage permet une meilleure connaissance des sites de gestion de l'eau à Djibouti-ville. Le diagnostic partiel permet de connaître partiellement la qualité de certains points d'eau.. Mais ne peut pas encore avoir une approche du pays entier pour une gestion des puits et forage.
Finance comptabilité	Finance : L'Etat a payé 1 milliard FDJ à l'ONEAD via EDD par une convention d'apurement et un rééchelonnement des créances en 2011. L'Etat a réglé une compensation pour règlement des dettes en 2011 Comptabilité : l'ONEAD n'a pas de connaissance des coûts réels de l'eau
Informatique	L'ONEAD a toujours besoin de matériel informatique
Inventaire patrimoine	L'inventaire patrimoine/forage/stations et de leur état (diagnostic) permet de meilleure possibilité de gestion
Juridique institutionnel	Le cadre juridique du Code de l'Eau utilisé actuellement venait à échéance en 2010. Les activités du MAEM-RH se font en dehors du cadre légal
Qualités des eaux	Peu de de la qualité contrôle de l'eau effectué
Ressources humaines	en 2011 l'ONEAD a utilisé la convention collective empruntée au Ministère du Travail.
Schéma directeur	L'appui institutionnel identifié un plan d'urgence pour certaine investissement (aménagement AEPA Balbala) qui sont en cours de réalisation

Durabilité :

Appui

Commercial	La gestion commerciale de l'ONEAD ne tient pas compte de tous les facteurs de coûts
Communication	L'ONEAD ne peut avoir une communication crédible pour une gestion durable de l'eau
Exploitation technique	La cartographie de tous les points d'eau et réservoirs pour Djibouti et Ali Sabieh permet une première approche de gestion intégrée et de suivi des points d'eau par nappe dans ces 2 régions
Finance comptabilité	La comptabilité actuelle ne permet pas à l'ONEAD de faire une gestion intégrée de l'eau
Informatique	Les services informatiques sont peu outillés
Inventaire patrimoine	L'ONEAD ne peut pas faire une gestion intégrée de l'eau car le patrimoine de l'assainissement liquide n'est pas considéré dans son bilan
Juridique institutionnel	Les amendements législatifs proposés au Code de l'eau de l'an 2000 n'ont pas été approuvés par le Gouvernement de Djibouti

Qualités des eaux	L'absence de matériel de laboratoire ne permet pas d'analyse de la qualité l'eau
Ressources humaines	Les postes des ressources humaines ne sont pas bien définis
Schéma directeur	La gestion du sol n'a pas été définie comme axe prioritaire dans l'arbre à problème préparé pour l'identification d'un nouveau schéma directeur de l'eau

Cohérence et Complémentarité :

Appui	Constats
1 Commercial	La facturation ne reflète pas la consommation des ménages
2 Communication	La gestion commerciale n'intègre pas les couts d'assainissement ni la facturation échelonnée.
3 Exploitation technique	Approche en partie cohérence avec une gestion intégrée de l'eau
4 Finance comptabilité	-Finance :gestion saine améliore discussion avec autres secteurs Comptabilité :n' intègre pas encore le cout réel de l'assainissement liquide, qui est plus couteux que l'AEP
5 Informatique	Ne peut mettre en cohérence les autres services ONEAD
6 Inventaire patrimoine	Dans le cadre de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire, mais manque assainissement liquide et solide
7 Juridique institutionnel	Les amendements législatifs et règlements produits ne sont plus en cohérence avec le cadre juridique du Code de l'eau qui venait à échéance en 2010
8 Qualités des eaux	Cohérence avec les puits d'une même nappe améliore la coordination et complémentarité de la gestion des forages et puits sur une même napper
9 Ressources humaines	Les descriptions de postes n'ont pas été toutes remplies pour les postes existants
10 Schéma directeur	Les recommandations manquent de cohérence pour une gestion intégrée de l'eau appliquée pour Djibouti

Valeur ajoutée communautaire :

Appui	Constats
1 Commercial	L'approche société de services à la clientèle orienté pour une gestion intégrée de l'eau, notamment AEPA
2 Communication	Communication orientée pour une gestion intégrée de l'eau, notamment AEPA
3 Exploitation technique	Approche de la gestion intégrée de l'eau par point d'eau, mais pas encore par nappe
4 Finance comptabilité	-Finance : Gestion pour l'apurement de la dette croisée avec l'Etat (EDD) Comptabilité : Gestion proposant la fusion des activités AEP et Assainissement liquide
5 Informatique	Les instruments informatiques identifiés auraient pu améliorer la gestion de l'eau par l'ONEAD s'ils avaient été délivrés
6 Inventaire patrimoine	Inventaire patrimoine/ et diagnostic forage/stations constituent les fondements pour développer une approche intégrée de l'eau
7 Juridique institutionnel	Le Code de l'eau est la base légale pour la gestion intégrée de l'eau
8 Qualités des eaux	Faire une approche de la qualité de l'eau pour la nappe afin de la caractériser le potentiel de chaque point d'eau

9 Ressources humaines	Diagnostic puis établissement d'une convention collective eau/assainissement
10. Schéma directeur	Base d'orientation incomplète pour la gestion intégrée de l'eau

Conclusions préliminaires :

L'appui a été basé sur la production de documents dont la direction et les services n'ont pas eu accès.

L'appui institutionnel était trop court que pour mettre pour mettre en œuvre les recommandations formulées

L'appui institutionnel a formulé des recommandations non applicables par les services de l'ONEAD

Le personnel de l'ONEAD n'a pas été formé pour mettre en œuvre les recommandations

Le matériel informatique nécessaire pour la mise en œuvre des recommandations pour la mise en place de la réforme institutionnelle n'a pas été fourni

Le Schéma Directeur pour l'Eau et L'Assainissement Liquide de Djibouti n'a pas été réalisé

Recommandations préliminaires:

Refaire un diagnostic de l'appui nécessaire pour l'appui à la mise en œuvre des recommandations formulées

Compléter la cartographie de tous les réservoirs et points d'eau

Faire l'inventaire de l'assainissement

Faire une salle informatique pour gérer l'ensemble des besoins informatiques de l'ONEAD

Mise en place d'une comptabilité qui reflète le cout réel de l'eau, reflétant le coût d'assainissement

Etablir une échelle tarifaire graduelle en fonction des volumes d'eau utilisés

Etablir des procédures pour l'assainissement par camion-citerne à la station de Douda qui dispose à présent des infrastructures adéquates de traitement.

Prévoir l'assainissement liquide par canaux dans les quartiers non reliés au réseau

Prévoir le patrimoine de l'assainissement solide dans le schéma directeur de l'eau (enfouissement dans le foncier)

ANNEXE 5 FICHE SYNTHETIQUE ENQUETE TERRAIN AU QUARTIER 4

Volet 2_AEPA au Quartier 4 : Commentaires sur les résultats des enquêtes indépendantes de satisfaction

Les enquêtes réalisées au quartier 4 avaient pour but d'évaluation le degré de satisfaction des populations bénéficiaires du projet AEPA. Les résultats obtenus par des enquêtes auprès de 50 ménages du quartier 4 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Questions			Totaux		Observations
	Oui	Non	Bonne	Mauvaise	
1 Quelle est la qualité de l'accueil ?	46	05			
2. Les guichets de paiement existent-ils en nombre suffisant ?	35	15			
3. Quel est coût de l'abonnement ?					
4. Quel est le mode de paiement ?	Ch : 50	Es : 0			
5. Arrivez-vous à le payer facilement vos factures?	39	11			
6. Les services de dépannage sont –ils réceptifs ?	12	38			
7Est-ce que vous payez pour les réparations ?	30	20			
8L'eau est-elle trop salée ?					
9.Quelle est la couleur de l'eau ?			41	9	
10.L'eau est-elle distribuée (fournie) de façon continue ?	26	24			
11.Le débit de fourniture d'eau est-il acceptable ?	28	22			
12. Quel est le taux de facturation de l'eau ?	-				
13. Quel est le prix de l'eau ?	-				
14. Quelle quantité d'eau utilisée vous en moyenne par jour ?	-				
15. Etes- vous satisfait du mode d'approvisionnement en eau ?					
16. Quelle est la qualité de compteur ?			30	20	
17.Y-a-t-il des pertes d'eau par fuite de tuyau ?	18	32			
18. Qui s'occupe de l'entretien du réseau ?	Onéad :50				
19. Existe-t-il des comités de quartier pour l'eau et l'assainissement ?					
20Comment sont organisés ces comités ?	0	50			
21Quelles sont les activités des comités de quartier ?	-	-			
22Quelle la pratique en matière d'hygiène ?	50				
23Avez-vous été soumise à des séances d'information éducation Communication ?	0	50			
24Quelle est l'utilité des campagnes de sensibilisation à l'endroit des femmes ?	-	-			
25Etes- vous satisfait des actions d'assainissement menées dans votre quartier ?	23	27			
26Comme se fait l'entretien par la voirie ?					
27Des maladies comme la diarrhée, le cholera, malaria et autre troubles gastro-intestinales sont-elles toujours fréquentes dans votre quartier ?	13	37			
28Y-a-t-il encore des odeurs de mouches et la présence de cafards et mouches dans votre milieu ?	26	24			
29Les conflits de voisinages liés à la mauvaise gestion des fosses et puisards ont-ils diminué ?	29	21			

30 Les femmes responsables de la propreté ont-elles vu leurs charges allégées ?	22	9
---	----	---

Analyse des résultats de l'enquête Quartier 4

f) Service Accueil

La plupart des personnes enquêtées (92%) affirment que la qualité de l'accueil est acceptable à l'ONEAD et que les guichets existent en nombre suffisant pour recevoir les abonnés et qu'il n'y a souvent pas de longues files d'attente.

g) Abonnement et branchement

Très peu d'abonné ne connaissent ni le coût du branchement ni de l'abonnement. Le paiement se fait en espèce a répondu presque tous les enquêtés. Soixante-cinq pour cent (65%) arrivent à payer facilement leur facture d'eau contre 35% qui ont du mal à la payer.

h) Service dépannage et réparations

Les services de dépannage ne réagissent pas vite en cas de panne sur le réseau. Il faut attendre plusieurs jours passés avant qu'ils ne répondent aux demandes des clients. Soixante pour cent (60%) des personnes enquêtées affirment qu'ils paient eux-mêmes pour les petites réparations sur le réseau. Les coûts varient entre 1500 et 3000 DJF.

i) Qualité de l'eau

Soixante-six pour cent (66%) des personnes enquêtées pensent que l'eau de consommation est salée mais de caractéristique organoleptique acceptable. Elle est claire, limpide et inodore. Sa consommation ne cause aucun problème de santé.

j) Fourniture de l'eau

La moitié des ménages interviewés affirment que la fourniture (distribution) n'est pas continue. De graves coupures d'eau de 2 à 3 jours sont enregistrées sur le réseau de distribution alors que les factures d'eau ne diminuent pas subséquemment. La plupart des personnes enquêtées ne connaissent pas le prix réel de l'eau.

A la question de savoir la quantité d'eau utilisée par chaque ménage, 60% affirment utiliser en moyenne 400 litres d'eau par jour et par ménage.

Cinquante-six pour cent (56%) seulement des interviewés pensent que le débit de fourniture d'eau est acceptable. D'après les enquêtes le coût moyen bimensuel de la facturation, de l'ordre de 3000 DJF n'est pas justifié (62%) et l'ONEAD doit revoir sa tarification.

S'agissant du paiement de leur facture, tous affirment payer régulièrement leur facture pour se mettre à l'abri des coupures de l'ONEAD.

k) Qualité, fonctionnement et conditionnement des matériels

Un peu plus de la moitié (60%) des personnes enquêtées affirment que les compteurs d'eau sont de bonne qualité. Ceux qui pensent qu'ils sont de mauvaise qualité parlent souvent de l'illisibilité de l'écran et autres défauts de fabrication sur les jonctions aux tuyaux de sortie d'eau.

La plupart des personnes enquêtées affirment que c'est l'ONEAD qui s'occupe de l'entretien du réseau mais que certaines petites réparations sont à leur charge ; l'ONEAD n'intervenant pour les grosses réparations du matériel.

I) Organisation de la gestion de l'eau

La plupart des personnes interviewées affirment qu'ils n'ont jamais entendu parlé de comité de gestion de l'eau et que si ces comités existent, ils ne sont pas visibles sur le terrain. Des associations de quartier existaient et s'occupaient de la salubrité publique mais elles ont disparues depuis lors.

10) Assainissement, hygiène et santé

Le projet n'a réalisé à leur connaissance aucune activité pour la promotion de l'hygiène. Des campagnes de sensibilisation ont été réalisées dans le quartier par les agents du Ministère de la santé à travers la Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement.

Par la même occasion, les populations n'ont été soumises à aucune séance d'information éducation Communication.

Moins de la moitié des personnes enquêtées (46%) ne sont pas satisfaites des actions d'assainissement menées dans leur quartier. Les services de la voirie s'occupent tant bien que mal de la collecte des déchets dans le quartier.

Seulement 26% des ménages visités estiment que des maladies comme la diarrhée, le choléra, malaria et troubles gastro-intestinales sont toujours fréquentes dans leur quartier à cause des fuites d'excréments observées suite à l'effondrement de quelques fosses septiques.

Près de la moitié des enquêtés parlent de présence permanente de mouches dans leur quartier et plus fréquemment des conflits de voisinage liés à la gestion fosses et puisards.

Ce projet a permis aux femmes responsables de la propreté d'alléger leurs charges pour se consacrer à d'autres activités.

11) Environnement et genre

Les enquêtes n'ont émis aucun point de vue (Question 24) sur l'effet de la mise en œuvre du projet sur les conditions de vie des femmes. Beaucoup pense en dépit de tout que la qualité environnementale du quartier s'est améliorée sensiblement suite à l'intervention du projet.

ANNEXE 6 FICHE SYNTHETIQUE ENQUETE TERRAIN VOLET 1 HYDRAULIQUE RURALE : CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS SUR LES ENQUETES DE TERRAIN.

Déroulement des missions de terrain :

1. Les missions d'enquête de terrain de la composante du projet liée à l'Hydraulique rurale a été organisée le 18.04, par Kamil Daoud, le Directeur intérimaire du Département de l'Hydraulique Rurale, en présence de la Direction des Travaux et des experts de la mission. La stratégie proposée par la mission a été la suivante : Thierry Houngue, visite des sites des forages et réhabilitation de points d'eau du projet dans 3 régions ; chef de mission, rendez-vous avec la sous-direction régionale de l'agriculture à Tadjourah et visite de sites de référence (groupe référentiel non bénéficiaire du projet).
2. Le chef de mission a fait une mission test (20.02) afin de tester les questionnaires terrains auprès de bénéficiaires d'un projet similaire pompe solaire et appui CGE. Les enquêtes de terrains ont été justifiées par l'identification d'hypothèses pour apporter des informations complémentaires à l'analyse documentaires (rapport remis 22.04). Dans l'annexe 1 et 2 du rapport documentaire les modèles qui ont été proposés ont été modifiés suite à ce test à Tadjourah lors de la visite d'une installation pompage solaire et des membres de la gestion du point d'eau, en compagnie du sous-directeur de l'agriculture. Suite à cette première enquête terrain les questionnaires ont été modifiés pour avoir avec réponses qui puissent plus facilement analysées.
3. Les visites et réunions de terrain du chef de mission à Tadjourah ont été les suivantes :
 - Réunion avec le préfet et le sous-directeur de l'agriculture pour une revue des forages solaires et réhabilitation de points d'eau du projet dans la région de Tadjourah et connaître les capacités de suivi de la sous-direction de l'agriculture. Le préfet, qui a travaillé pendant 16 ans dans des projets de coopération à Djibouti, a montré une bonne connaissance du dossier lié à l'appui réalisé par le projet. Néanmoins les capacités d'appui de la sous-direction réduites à 2 personnes (1 chargé d'agriculture et 1 chargé d'élevage), avec absence de tout matériel de gestion en dehors d'une ancienne voiture 4x4 offertes par un projet bilatéral de coopération belge :
 - Visite de terrain avec le sous-directeur de l'agriculture sur un site pompe solaire de l'AFD (Agence Française de Coopération) situé près de Tadjourah : But : visite d'un puits solaire en condition de fonctionnement similaire à celui du projet. Rencontre avec des membres de l'Autorité de Gestion de l'Eau du point d'eau.
 - Visite de 2 périmètres irrigués avec méthode parcimonieuse (FAO) le sous-directeur de l'agriculture But : mieux connaître l'approche de la sécurité alimentaire afin de connaître les possibilités de sécurité alimentaire autour de forages identiques à ceux réalisés par le projet.
 - Visite de la station de pompage solaire pour alimenter en eau potable un hôpital de campagne. But : appréhender les possibilités d'approvisionnement en eau potable d'une institution avec forage solaire.

Revue avec autorités (préfecture et MAEM-RF régional) à Tadjourah

Réhabilitation des installations Unicef de stockage de l'eau dans la région de Tadjourah

- Assagueylah: en bon état
- Andaba: en bon état
- Dorra 1: en bon état mais vide (voir Réhabilitation des installations de pompes en solaire à Tadjourah)
- Sagallou: en mauvais état

Réhabilitation des installations Unicef de pompes en solaire dans la région de Tadjourah

- Sagallou/ nord Goubet: Fonctionne
- Adoyla: Fonctionne
- Adailou: Puits traditionnel, alerte régulière, nouveau forage attendu, fonctionne en hybride Thermique/solaire;
- Andaba: Fonctionne
- Dorra 1: Fonctionne pas; 1/3 population Tadjourah

Stations Unicef visitées au cours de la mission de terrain dans les régions de Dikhil, Arta et Ali Sabieh:

- Arta : Petit bara, Pk 50 et PK51
- Dikhil: Bondara, Awr aoussa et Gour O bouss
- Ali Sabieh: Addeh, Hamboukta et Behidley

Les constats sont les suivants :

- Installations de pompes solaires de mauvaise qualité présentant des déficiences de conception
- Rendements souvent inférieurs aux anciens systèmes
- Baisse de la production agricole et de l'élevage

Structures de gestion décentralisée de l'eau/Comité de Gestion de l'eau (CGE)

- Neuf (09) comités de gestion de l'eau ont été enquêtés en focus group sur la quarantaine existante. Les constats suivants sont faits :
- Bureaux des CGE composés en général de 15 membres (9 hommes et 6 femmes) ;
- Méconnaissance par les membres de l'existence de textes régissant ces comités ;
- Comités non opérationnels car déçus par la mauvaise performance des solaires
- Comités de gestion de l'eau sans fonds de roulement ;
- Populations participent à la pris en charge du point d'eau par des cotisations pour assurer les petites réparations

2. Conclusions et recommandations :

Pour les équipements solaires

- Conclusion : Les produits de réhabilitation des forages en zone rurale et spécialement l'installation de pompes solaires ne sont pas de haute qualité par manque de précision et d'étude dans les spécifications des équipements.
- Recommandation : commettre un consultant pour reprendre les études de dimensionnement des équipements solaires et mieux définir les spécifications des stations de pompage et procéder à leur remplacement. Ces études doivent s'appuyer sur l'expertise du Ministère en matière de géotechnique.

Pour les comités de gestion de l'eau

- Conclusion: la gestion intégrée de l'eau a été considérée dans une approche décentralisée en créant et renforçant des comités de gestion de l'eau autour des points d'eau. Néanmoins, il semble qu'ils ne sont guère opérationnels pour assurer la maintenance et le suivi des infrastructures de pompage solaire et stockage.
- Recommandations: il faut considérer l'opérationnalité des CGE pour la gestion post projet des points d'eau : avoir un fonds de roulement, des rentrées financières, éventuellement accompagnée d'aide de l'état, une formation technique appropriée.

Perception des populations sur le projet

D'après les enquêtes réalisées sur le terrain, les personnes interviewées percevaient la mise en œuvre du projet comme salutaire pour régler les problèmes d'alimentation eau potable et réduire l'insécurité alimentaire. Mais aujourd'hui ces populations se sont désillusionnées et ne savent plus à quel saint se vouer. La plupart d'entre eux estiment que le projet au lieu d'améliorer les conditions de vie à plutôt contribuer à freiner les activités agricoles et l'élevage seuls moyen de subsistance de ces populations.

Les membres des comités de gestion pensent qu'ils n'ont pas encore acquis les managements nécessaires pour prendre en main la gestion décentralisée de l'eau et que les renforcements doivent se poursuivre encore longtemps.

ANNEXE 7 FICHE INDIVIDUELLES POUR SANTE ET SOCIAL DE L'AEPA AU QUARTIER 4

EVALUATION – FICHE QUESTIONNAIRE Par Secrétaire Général de la Santé

Volet concerné par le bénéficiaire Volet 1	Activité du volet concernée	Détail de l'activité
VOLET 1: AEPA Quartier 4	Activité X : Activité Appui au programme d'IEC Quartier 4	1.2
....	Assainissement Hygiène et Santé : Existence de maladies comme diarrhées, le paludisme, etc.

CONCLUSIONS DE LA REUNION AVEC Monsieur Abdallah Ali

VOLET 1: AEPA Quartier 4	Activité 7 : Activité Volet social quartier 4 : impact du projet sur la santé	1.2
--------------------------	--	----------

Pertinence : Très Satisfaisante au niveau de l'AEPA dans les quartiers pour l'amélioration de l'hygiène de l'utilisation de l'eau

Efficience : Satisfaisante : il y a une réduction des maladies d'origine hydrique. Le Ministère ne dispose pas de statistique à ce sujet

Efficacité : Très Satisfaisante : les branchements à l'eau potable et l'assainissement dans le quartier a été utile pour améliorer l'hygiène de l'eau

Impact : Satisfaisante : les maladies d'origine hydrique ont diminué mais pas beaucoup pour le paludisme au quartier 4 car c'est un quartier de migrants porteurs de la maladie

Viabilité : Le comité n'avait pas de fond de roulement et les membres n'étaient pas rétribués pour faire les prestations. Le comité a disparu dès que le projet fut terminé. La situation post projet du comité n'a pas été considérée

Complémentarité : Satisfaisante : des activités sont entreprises dans d'autres quartiers

Valeur ajoutée communautaire : Satisfaisante : mener des activités d'approvisionnement d'eau en prévoyant l'assainissement

Conclusion : l'assainissement diminue les maladies transmises par les mouches (type conjonctivite, diarrhées). La réduction du paludisme est moins marquée car compensée par les phénomènes migratoires. IEC auprès des bénéficiaires

Recommandations : valoriser l' assainissement liquide dans tous les quartiers

Entrevue

La réunion avec Monsieur Abdallah Ali

TRANSVERSAL : l'amélioration des conditions de vie des populations passe par une bonne santé

FORMATION : poursuivre les campagnes d'éducation

COMMENTAIRE : Le projet a contribué à faire régresser certaines maladies d'origines hydrique

EVALUATION – FICHE QUESTIONNAIRE
 Par Bénéficiaire Centre Communautaire de santé d'Einguela Ministère de la Santé

Volet concerné par le bénéficiaire	Activité du volet concernée	Détail de l'activité
VOLET 1: AEPA Quartier 4	Activité X : <u>Activité</u> Assainissement Hygiène et Santé : Appui au programme d'IEC Quartier 4	1.2

CONCLUSIONS DE LA REUNION AVEC Mr l'Infirmier du dispensaire d'Einguela

VOLET 1: AEPA Quartier 4	Activité X : <u>Activités</u> 3 <u>Activité</u> Assainissement Hygiène et Santé : Existence de maladies comme le choléra, le paludisme, etc.	1.2
--------------------------	---	----------

Pertinence : Satisfaisante

Efficiences : Satisfaisante

Efficacité : Satisfaisante

Impact : Satisfaisante

Viabilité : Faible

Complémentarité : Satisfaisante

Valeur ajoutée communautaire : Satisfaisante.

Entrevue

L'enquête s'est déroulée avec Monsieur l'Infirmier Principal du Dispensaire d'Einguela date 20 avril 2014 situation

TRANSVERSAL

FORMATION : poursuivre les campagnes d'IEC

COMMENTAIRE : Le projet a contribué à faire reculer le taux de prévalence de certaines maladies diarrhéiques mais en l'absence d'une poursuite des campagnes de sensibilisations, la viabilité restera faible.

EVALUATION – FICHE QUESTIONNAIRE
 Par Secrétaire Général de l'ONG UNFD

Volet concerné par le bénéficiaire	Activité du volet concernée	Détail de l'activité
VOLET 1: AEPA Quartier 4	Activité X : <u>Activité</u> Appui au programme d'IEC Quartier 4	1.2

CONCLUSIONS DE LA REUNION AVEC Madame Idleh Hawa

<p>VOLET 1: AEPA Quartier 4</p>	<p>Activité 7 : <u>Activité</u> Volet social quartier 4</p>	<p>1.2</p>
--	--	-----------------

Pertinence : Très Satisfaisante : le volet social est un élément de succès d'un projet social impliquant les populations

Efficience : Insatisfaisante : Le comité de l'eau était fragile

Efficacité : Satisfaisante : le comité de l'eau a fait de la sensibilisation auprès des populations rurales

Impact : Satisfaisante : les maladies d'origine hydrique ont diminué

Viabilité : Le comité n'avait pas de fond de roulement et les membres n'étaient pas rétribués pour faire les prestations. Le comité a disparu dès que le projet fut terminé. La situation post projet du comité n'a pas été considérée

Complémentarité : Satisfaisante : il y a un réseau intégrant différents comités de quartier

Valeur ajoutée communautaire : insatisfaisante : ce type de comité existe dans les autres quartiers:

Conclusion : ce type de comité est utilisé pour l'appropriation du projet par les bénéficiaires, et pour mener des campagnes IEC auprès des bénéficiaires

Recommandations : valoriser l'intégration de comité de gestion pour les prochains projets dans les quartiers, notamment à Balbala

Entrevue

La réunion avec Madame Idleh Hawa

TRANSVERSAL : le volet social, via l'appui à un comité de quartier (de l'eau) a une incidence positive sur les questions transversale, notamment genre, environnement, santé

FORMATION : poursuivre les campagnes d'IEC

COMMENTAIRE : Le projet a contribué à soutenir un comité de quartier à travers son activité IEC. Ce comité n'existe plus à présent. Les anciens membres de ce comité sont aussi membres d'autres comités du quartier 4. Il en résulte que les questions liées à l'hygiène de l'eau sont toujours traitées, aussi via l'existence de réseau intra quartier, et inter quartier aussi.

Avis personnel : tirer les leçons apprises pour d'autres appuis, notamment assainissement liquide et solide au quartier de Balbala, projet UE avec Convention de Subvention avec l'AFD

ANNEXE 8 FICHE SATISFACTION SYNTHETIQUE SECTORIELLE

Fiche Satisfaction Quartier 4 : Evaluation du niveau d'atteinte des résultats Quartier 4

Activités/Critères	Pertinence 1	Efficacité 2	Efficienc 3	Impacts 4	Viabilité 5	Cohérence 6	Complémentarité 7	valeur ajoutée communautaire 8	Moyenne par action 9
Volet : Réhabilitation Eau et Assainissement Quartier 4									
A. Accueil									
A.1 Qualité de l'accueil	Satisfaisante	Très satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
A.2 Guichets de paiement à l'ONEAD	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
B. Abonnement									
B.1 Coût de l'abonnement	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
B.2 Mode de paiement	Très satisfaisante	Très satisfaisante	Satisfaisante	Insuffisant		Faible	Satisfaisante	Bonne	Satisfaisante (+)
B.3 Facilité de paiement des factures	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
C.Services dépannage et réparations									
C.1 Services de dépannage	Très satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Satisfaisante (+)
C.2 Réparations	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
D Qualité de l'eau									
D.1 Salinité de l'eau	Très satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Très Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
D.2 Couleur de l'eau	Très satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Très Satisfaisante	Bonne	Satisfaisante (+)
E.Fourniture de l'eau									
E.1 Distribuée de l'eau	Satisfaisante	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
E.2 Débit de fourniture d'eau	Satisfaisante	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
E.3 Prix de l'eau	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
E.4 Utilisation de l'eau	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
E.5 Mode d'approvisionnement en eau	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Satisfaisante (+)
F Qualité, fonctionnement et conditionnement des matériels									
F.1 Qualité de compteur	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
F.2 Fuite d'eau	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
F.3 Entretien du réseau	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
G Organisation de la gestion de l'eau									
G.1 Existence des comités de quartier pour l'eau et l'assainissement	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
G.2 Organisation des comités de gestion de l'eau	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)

G.3 Activités des comités de quartier	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
H.Assainissement, hygiène et santé									
H.1 Bonne pratique en matière d'hygiène	Satisfaisante	Très satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
H.2 Séances d'information éducation Communication	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
H.3 Campagnes de sensibilisation à l'endroit des femmes	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
H.4 Satisfaction générale des actions d'assainissement menées	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
H.5 Entretien de la voirie	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
H.6 Existence de maladies comme la diarrhée, le cholera, malaria et troubles gastro-intestinales	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
H.7 Existence d'odeurs de mouches et présence de cafards et mouches	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
H.8 Conflits de voisinages liés à la mauvaise gestion des fosses et puisards	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
I Environnement et genre									
I.1 Allègement des tâches des femmes responsables de la propreté	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
I.2 Effet de la mise en œuvre du projet sur les conditions de vie des femmes	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
I.3 Qualité environnementale du quartier suite aux travaux	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
Moyenne par critère	Satisfaisante (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Satisfaisante (+)	Satisfaisante (+)	Faible (+)	

FSHR : Fiche Satisfaction Hydraulique Rurale : Evaluation du niveau d'atteinte des résultats villages ruraux (enquêtes terrain)

Activités/Critères	Pertinence 1	Efficacité 2	Efficienc 3	Impacts 4	Viabilité 5	Cohérence 6	Complémentarité 7	valeur ajoutée communautaire 8	Moyenne par action 9
Volet : Hydraulique Rurale									
A Champ d'intervention et cadre institutionnel									
A1 Type d'ouvrage hydraulique géré	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
A2 Etat de l'ouvrage hydraulique et des équipements	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible (+)
A3 Différents usages de l'eau de l'ouvrage hydraulique géré	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
A4 Nombre approximatif d'utilisateurs du point d'eau	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)

B Fonctionnement et composition du comité de gestion									
B1 Composition du comité de gestion	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
B2 Mode de désignation des membres du comité	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
B3 Fonctionnement	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
C Documents administratifs et de gestion									
C1 Existence de texte légal	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
C2 Etablissement de procès-verbaux des réunions et AG	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
C3 Existence de documents de gestion	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible (+)
D Mode d'accès et paiement de l'eau									
D1 Accès à l'eau	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
E Ressources financières du comité de gestion/point d'eau									
E1 Existence de caisse	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
E2 Existence de compte de fonctionnement	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
F Participation de la population à la prise en charge du point d'eau									
F1 Degré de participation	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
F2 Type de participation	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible (+)
G Contraintes rencontrées en matière d'exploitation et de gestion du point d'eau									
G1 Principales contraintes rencontrées dans la gestion du point d'eau	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
H Identification des besoins de formation et d'assistance technique									
H1 Besoins en formation	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante	Satisfaisante (+)
I Propositions pour améliorer l'efficacité de la gestion du point d'eau									
I1 Propositions pour améliorer l'efficacité de fonctionnement du comité de gestion	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable	Non mesurable
Moyenne par critère	Satisfaisante (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Faible (+)	Satisfaisante (+)	Satisfaisante (+)	Faible (+)	

FSAI : Fiche Performance Appui Institutionnel au MAEM-RH et ONEAD (réalisée suite aux interviews)

Activités/Critères	Pertinence 1	Efficacité 2	Effizienz 3	Impacts 4	Viabilité 5	Cohérence 6 ; complémentarité 7	valeur ajoutée communautaire 8	Moyenne par action 9
Volet : Appui Institutionnel								
A Appui institutionnel au MAEM-RH								
A1 Mise en forme de la législation	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Satisfaisante	Faible
A2 Renforcement institutionnel	Très satisfaisant	Satisfaisante	Faible (+)	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Très Satisfaisant	Satisfaisante
A3 Schéma directeur	Très satisfaisant	Faible	Faible	Satisfaisant	Faible	Satisfaisant	Satisfaisant	Faible

B Appui Institutionnel ONEAD								
B1 Commercial	Très Satisfaisant	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Très Satisfaisant	Faible
B2 Communication	Très Satisfaisant	Faible t	Faible	Faible	Faible	Faible	Très Satisfaisant	Faible
B3 Exploitation technique	Très Satisfaisant	Faible	Satisfaisant	Satisfaisant	Satisfaisante	Satisfaisante	Très Satisfaisant	Satisfaisante (
B4 Finance Comptabilité	Très Satisfaisant	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Très Satisfaisant	Faible
B5 Informatique	Très Satisfaisant	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Très Satisfaisant	Faible
B6 Inventaire patrimoine	Très Satisfaisant	Faible	Faible	Satisfaisant	Faible	Satisfaisante	Très Satisfaisant	Satisfaisante
B7 Juridique institutionnel	Satisfaisant	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Très Satisfaisant	Faible
B8 Qualité des eaux	Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Très Satisfaisant	Faible
B9 Ressources humaine	Très Satisfaisante	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Très Satisfaisant	Faible
Moyenne par critère	Très Satisfaisant	Faible	Faible	Faible	Faible	Satisfaisante	Très Satisfaisant	

NB : le contrat d'AT à l'appui institutionnel, initialement prévu pour 2 ans, a été ramené à 1 an pour les mêmes fonctions

ANNEXE 9 LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

N°	Nom et Prénoms	Structures ou qualité
01	Mme Corinne DELEU	Chargé d'aide et de Coopération Internationale DUE - Djibouti
02	Mr Andrew SCYNER	Chef de Section Coopération DUE
03	Mr Mahdi Ismael Darar	Coordonnateur Cellule FED
04	Moalla MONCEF	Représentant Adjoint UNICEF
05	Houssein Ali Hassan	Chargé de Programme WASH UNICEF
06	Thomas STOUF	Chargé de Projets AFD
07	Mohamed Fouad Abdo	Directeur Général de l'ONEAD
08	Nicolas VILLEPASTOUR	Responsable d'exploitation Station d'épuration Doua
09	Kaireh Deka ALALLEH	Directrice des Etudes et Projets ONEAD
10	Kamil Daouda Ali	Directeur de L'Eau
11	Said Kaireh Youssouf	Direction de l'Eau-MAEP-RH
12	Moctar Mouhamoudou	Direction de l'Eau-MAEP-RH
14	François PEDRON	Ingénieur Technique HYDEA
15	Abdallah Ali	Secrétaire général de la santé
16	Idleh Hawa	Secrétaire général de l'UNFD
17	Abdou Idriss	Secrétaire général de l'agriculture
18	Nanni Marcella	Conseiller politique de l'eau, IGAD
19	Youssef Ali	Directeur intérimaire de l'ONEAD
20	Mr Monard (par téléphone)	Administrateur de Colas Djibouti
19	Mohamed Ahmed	Conseiller à la direction générale ONEAD
20	S.E. Mr. Silva Joseph	Ambassadeur/ chef de délégation de l' UE à Djibouti
21	Leon Mampouya	Directeur Services Informatique ONEAD
22	Mariam Ahmed	directeur commerciale ONEAD
23	Ebo Adou	Chef comptable ONEAD
24	Ibrahim Assan	agent comptable ONEAD
25	Marwan Saad	Gestionnaire de projets DUE
26	Fred Mwango	Team leader INWRMP, IGAD
27	Mr Ivan Borisavjlevic	Chargé de projet DUE
28	Mohamed Louback	Prodermo
29	Mori Sonago	Prodermo
30	Egueh Abdoulbaker	Responsable agriculture Prodermo
31	Alessandro Aubry	AT au Ministère de l'Environnement et de l'Habitat
32	Leone Magliochetti	Gestionnaire projet FAO

ANNEXE 10 – MODÈLE DE RÉSUMÉ DE RAPPORT D'ÉVALUATION DU CAD

Titre (et référence) de l'évaluation

Résumé

(central, 4 lignes maximum)

Le projet de réhabilitation du Quartier 4 de la ville de Djibouti, des systèmes d'approvisionnement en eau de villages ruraux et de l'appui institutionnel pour la mise en œuvre d'une politique sectorielle de l'eau a été mis en œuvre pour un budget prévisionnel 10,8 M€ millions d'euros. La démarche d'évaluation repose sur une approche participative et regroupe toutes les parties prenantes du projet, conformément aux prescriptions des TdR et est repose sur les 8 critères dont 5 de l'OCDE et 3 de l'UE.

Objet de l'évaluation

(5 lignes maximum sur le projet, l'organisation ou la question/le thème évalué)

L'évaluation finale, prévue dans les dispositions techniques et administratives de la convention de financement du projet, fournira aux instances décisionnelles du gouvernement de la République de Djibouti, aux services de coopération externe concernés de la Commission européenne et au grand public des informations suffisantes pour:

- apprécier globalement et de manière indépendante les résultats du projet, en s'attachant plus particulièrement à l'impact des actions menées par rapport aux objectifs visés;
- tirer les principaux enseignements de l'intervention et formuler des recommandations pratiques concernant son suivi.

Description de l'évaluation

But (3 lignes maximum)

L'objectif global de ce projet est de contribuer, dans les institutions concernées, à l'application de la réforme du secteur de l'eau et à l'amélioration des conditions de vie des habitants du Quartier 4 et de villages ruraux dans certains districts de l'intérieur.

Méthodologie (3 lignes maximum)

La mission d'évaluation finale s'est déroulée à Djibouti du 12 au 30 avril 2014. L'équipe d'évaluation constituée de 2 experts a réalisé des enquêtes, des focus group et des interviews individuels au Quartier 4 et dans les villages ruraux, a fait une synthèse et rédigé un rapport d'évaluation

Principales constatations

Distinguer clairement les réussites/obstacles éventuels et autres aspects équivalents, lorsque cela est possible (25 lignes maximum)

Quartier 4

L'approche projet a été considérée mais pas une approche sectorielle: le volet social a été développé dans une approche participative mais le comité de gestion de l'eau a arrêté de fonctionner dès la fin du projet. Ainsi donc les secteurs de l'éducation à l'utilisation l'eau, l'environnement, le genre et les droits de l'homme ne sont plus traitées par ce comité. Soit il n'était soit pas nécessaire, soit les activités proposées sont implémentées par d'autres comités de quartier.

Le projet a permis l'assainissement liquide d'une partie du quartier 4 et les autres parties disposent toujours d'un assainissement liquide par fosse sceptique

Hydraulique rurale

Les produits de réhabilitation des forages en zone rurale et spécialement l'installation de pompes solaires ne sont pas de haute qualité par manque de précision et d'étude dans les

spécifications des équipements. Il a été noté une réduction de l'eau potable disponible et ralentissement des activités agricoles.

La gestion de l'eau par des comités de gestion de l'eau autour des points d'eau a été considérée dans une approche décentralisée. Néanmoins, il semble qu'ils ne sont guère opérationnels pour assurer la maintenance et le suivi des infrastructures de pompage solaire et stockage. Une approche de la gestion par nappe n'est pas encore considérée pour établir des diagnostics sur le potentiel d'exploitation des nappes

Appui institutionnel

La réforme pour la gestion intégrée du secteur de l'eau (incluant l'assainissement liquide) a été initiée de façon décisive bien que certains ingrédients de la réforme ne sont pas encore considérés. Toutefois l'approche actuelle proposée reste incomplète car elle n'intègre pas suffisamment le sol qui est l'élément structurant de la gestion intégrée de l'eau à Djibouti.

Tous les coûts de gestion, d'approvisionnement et d'assainissement de l'eau ne sont pas intégrés dans le coût de l'eau potable de l'ONEAD.

L'appui institutionnel était trop court que pour permettre la mise en œuvre des recommandations formulées. Le matériel prévu (1,3 M€) n'a pas été fourni pour raison de dépassement e date limite d'engagement financier. Les services de l'ONEAD n'ont pas eu d'appui pour la mise en œuvre de recommandations.

Recommandations

25 lignes maximum

Quartier 4

Prendre en considération considérer les secteurs de l'éducation à l'utilisation l'eau, l'environnement, le genre et droits de l'homme pour la préparation des TDRs du nouveau schéma directeur de l'eau.

Etudier la possibilité d'utiliser les comités existants comme interface avec l'ONEAD.

Prévoir l'opérationnalité des comités de quartier en post projet de manière à assurer un service de proximité aux abonnés, pour l'hygiène et l'utilisation de l'eau et éventuellement certaines composantes de la maintenance du réseau.

Prévoir de faire l'AEPA complet du quartier 4 et rendre opérationnelle et obligatoire les vidanges à la station de Douda dont les installations ont prévu une réception pour camion-citerne.

Prendre en compte les caractéristiques foncières (structurelles et légales) dans l'élaboration d'un nouveau schéma directeur de l'eau.

Hydraulique rurale

Reprendre les études de dimensionnement des équipements solaires et mieux définir les spécifications des stations de pompage en s'appuyant sur l'expertise du ministère et procéder à leur remplacement. Prendre en compte l'opérationnalité des CGE pour la gestion post projet des points d'eau : prévoir un fonds de roulement, des rentrées financières, éventuellement accompagnée d'aide de l'état et une formation technique appropriée.

Faire des forages dans des endroits en considérant dès le départ le potentiel de création de périmètre irrigué autour des points d'eau pour l'alimentation et la nutrition humaine, et aussi des animaux (agro foresterie, agro élevage) pour la valorisation territoriale et le développement économique de zones correspondant à une nappe phréatique

Appui institutionnel

Préparer le Schéma Directeur de l'eau de Djibouti qui tienne compte des aspects liés à la gestion durable de la nappe. Préparer un plan de développement intégré pour les nappes principales, notamment celles considérées dans le projet CE SHARE. Actualiser le code de l'Eau en fonction de la gestion territoriale des nappes.

Faire le diagnostic des nappes de manière à connaître mieux le potentiel d'exploitation durable pour l'approvisionnement en eau et la sécurité alimentaire. Prévoir une approche du

foncier en termes de zone de gestion d'une nappe et déterminer des modèles de développement durable en fonction de zones de captage par nappe.
Renforcer les services de comptabilité, informatique, commerciales, etc. de l'ONEAD pour les rendre plus opérationnels.

Retour d'information

(5 lignes maximum) Région: Secteur CAD:
 Donateur: Date du rapport: Objet de l'évaluation:
 Commission européenne
 Type d'évaluation: Efficiences, efficacité et impact.
 Langue: français N° volume/pages: Auteur:
 Programme et ligne budgétaire concernée:
 Type de l'évaluation: () ex ante (x) intermédiaire/à mi-parcours (x) ex post
 Calendrier: Date de début: Date de fin:
 Personne à contacter: Auteurs:
 Coût: Euro 10,8 M€ Groupe de pilotage: Oui/Non

ANNEXE 11 LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

- Cadre de la Programmation FAO pour Djibouti 2013 – 2017
- Cadre juridique et institutionnel de la gestion de l'eau en république de Djibouti, « Une réforme est-elle nécessaire » mars 2014 IGAD/INWRM
- Document de Stratégie Pays 2011-2015, Djibouti, Banque Africaine de Développement, 2011
- GoAL WaSH, Volume 2 Djibouti, PNUD, 2010
- Rapport final d'audit du volet social, 2010, STTE Consortium (Safege/Technum-Tractebel Engineering).
- Rapport de monitoring, 2009 du projet Eau et assainissement - Réhabilitation du Quartier 4, pages 3.
- Rapport de monitoring, 2011 du projet Eau et assainissement - Réhabilitation du Quartier 4, pages 4.
- Rapport d'achèvement, UNICEF, 2010 du Projet de réhabilitation des systèmes d'alimentation en eau potable de villages ruraux, pages 37.
- Rapport Final, 2011, Mission d'assistance technique pour le contrôle et la surveillance des travaux de réhabilitation du Quartier 4 - Ville de Djibouti - EuropeAid/125087/D/SER/D, pages 161.
- Méthode d'évaluation de l'aide extérieure de la Commission Européenne, bases méthodologiques d'évaluation, volume 1, pages 101.
- Rapport d'audit de SAFEGE réalisé par le Cabinet BDO, 2011
- Rapport d'activités mois de mars 2010, SAFEGE, pages 4
- Rapport d'activités mois d'avril 2010, SAFEGE, pages 4
- Rapport d'activités mois de mai 2010, SAFEGE, pages 5
- Rapport d'activités mois de juin 2010, SAFEGE, pages 5
- Rapport d'activités mois de juillet 2010, SAFEGE, pages 5
- Rapport d'activités mois d'août 2010, SAFEGE, pages 3
- Rapport d'activités mois de septembre 2010, SAFEGE, pages 4
- Rapport d'activités du 4^{ème} trimestre et Rapport finale, 2010, SAFEGE, pages 107
- Rapports de mission de l'appui institutionnel, Safege
- Réponses au changement climatique dans les secteurs de l'énergie et de l'eau, DTA, UE, 2013
- Résumé de Plan de Gestion Environnementale et Sociale, OWAS, 2006
- Document de stratégie de coopération CE-Djibouti, 2002-2007
- Document de stratégie Pays 2011 – 2015, BAD, 2011, pages 20
- Manuel des analyses socio-économiques et de gestion des points d'eau, pages 90
- Plans de recollement du Quartier 4
- Projet de Sécurisation des Systèmes Pastoraux (PSSP) à Djibouti 2013 FAO
- Schéma Directeur de l'Eau -2000, MAEM-RH

